



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Rapport financier annuel 2023

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.com
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Messages de l'actionnaire

5 | Chiffres-clés

- 6 Groupe Edmond de Rothschild
- 8 Edmond de Rothschild (France)

11 | Rapport de gestion

- 12 Rapport d'activité
- 46 Déclaration de performance extra-financière

95 | Rapport du Président du Conseil de surveillance

110 | Comptes consolidés et annexes

- 111 Compte de résultat consolidé IFRS
- 113 Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 114 Tableau de variation des capitaux propres
- 184 Renseignements concernant les filiales et participations
- 186 Organigramme des participations consolidées

188 | Comptes sociaux et annexes

- 189 Bilan et hors bilan de la société mère
- 190 Compte de résultat de la société mère
- Notes annexes
- 191 aux comptes de la société mère
- Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices
- 215

216 | Rapports des Commissaires aux Comptes

228 | Résolutions

Message de l'actionnaire

Dans une année 2023 marquée par une situation internationale troublée et par un retour à la normale sur les marchés financiers, **Edmond de Rothschild a connu des succès remarquables, portée par une dynamique très positive dans l'ensemble de nos métiers**, qui témoignent de l'attractivité de notre positionnement.

Sur le plan international, nous sommes définitivement entrés dans une **période d'incertitudes géopolitiques** à laquelle nous devons faire face avec courage et réalisme. Les tensions internationales – en Europe ou au Proche Orient – et les incertitudes sur la croissance en Europe sont devenues une réalité avec laquelle il faut désormais compter. Cela ne doit en aucun cas affecter notre confiance dans l'avenir – car nous vivons dans un monde où les révolutions s'accroissent. Ce contexte évolutif nous impose de rester nous-mêmes en mouvement et inventifs.

Sur le plan économique et financier, la maîtrise de l'inflation est à mettre au crédit de l'action des banques centrales – notamment de la Réserve Fédérale. Les marchés financiers ne s'y sont pas trompés : les performances boursières ont été bonnes sur l'année – particulièrement au dernier trimestre 2023. Elles reflètent l'optimisme des marchés quant à la perspective prochaine d'une baisse des taux et leur confiance dans les opportunités immenses que promet la diffusion de l'intelligence artificielle dans nos économies.

La mission de Edmond de Rothschild n'est pas d'être spectateur de ces évolutions, mais au contraire de les intégrer pour guider de manière positive notre action. C'est ce que fait ma Famille depuis près de 250 ans. J'attache une attention particulière à la poursuite de notre engagement en faveur **d'une finance au service de l'économie réelle et du progrès**. Lorsque nous travaillons pour l'agriculture durable, le développement du capital humain, la limitation de l'étalement urbain ou luttons contre la déforestation, nous répondons à de vraies problématiques posées au développement de nos sociétés. J'ai à cœur qu'Edmond de Rothschild soit l'exemple de cette démarche. Le déménagement de notre Siège à Genève dans l'écoquartier de l'Etang, annoncé cette année, est pour moi **un symbole fort de cet engagement sociétal**. Il incarne mon ambition de rassembler toutes les équipes en un lieu unique pour plus de transversalité, d'efficacité et de créativité afin de concevoir ce que seront les investissements de demain.

Cette année a été marquée par **des résultats remarquables pour Edmond de Rothschild**. Nous sommes très fiers d'avoir remporté 23 prix pour la qualité de nos expertises, meilleure preuve de notre excellence. Nos performances de gestion ont été au rendez-vous des attentes de nos clients investisseurs. Notre collecte record de plus de 11 milliards de CHF témoigne **de l'excellence de nos services ainsi que de la désirabilité de notre Marque**. Nos résultats financiers pour 2023 sont extrêmement solides, fruits d'un travail collectif au service de nos clients. Ils nous permettent de continuer à préparer l'avenir et à être ambitieux dans nos projets de développement. Nous le devons aux nouvelles générations qui nous observent. Au Vietnam, nous avons annoncé cette année un partenariat stratégique avec BIDV, un acteur de référence afin de créer, dans un objectif de développement local, la première banque privée du pays.

Je tiens à remercier nos clients, privés et institutionnels, qui, en nous confiant la gestion de leurs actifs, se retrouvent dans notre Vision de l'investissement. La solidité de ce que nous avons construit ensemble et la pertinence de notre positionnement me rend pleinement confiante dans notre capacité à appréhender l'avenir.

Ariane de Rothschild,
Présidente du Conseil d'Administration du groupe Edmond de Rothschild

Chiffres-clés

6 | Groupe Edmond de Rothschild

8 | Edmond de Rothschild (France)

Chiffres-clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2023

Edmond de Rothschild, un Groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants: la banque privée et la gestion d'actifs. Le Groupe se développe également dans les métiers de corporate finance, de private equity, de l'immobilier et d'Institutionnal & Fund Services.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions

Nos métiers

Banque privée

Corporate finance

Gestion d'actifs

Private equity

Immobilier

Institutional & Fund Services

Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un Groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un Groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



163 milliards de francs suisses d'actifs (176 milliards d'euros)

21,2% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 600 collaborateurs au 31 décembre 2023

Un Rayonnement International

MAIN OFFICES

 **Suisse** *Switzerland*

Genève *Geneva*

 **France**

Lille

 **Luxembourg**

Luxembourg

 **Monaco**

Monaco

 Booking centre

 Joint venture

OTHER OFFICES

 **Allemagne** *Germany*

Berlin, Franckfort *Frankfurt*
Munich *München*

 **Belgique** *Belgium*

Anvers *Antwerp*
Bruxelles *Brussels*

 **Chine** *China*

Shangāi *Shanghai*

 **Émirats Arabes unis** *UAE*

Dubaï *Dubai*

 **Espagne** *Spain*

Madrid

 **France**

Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes,
Paris, Strasbourg, Toulouse

 **Israël** *Israel*

Tel *Aviv*

 **Italie** *Italy*

Milan

 **Japon** *Japan*

Tokyo

 **Pays-bas** *Netherlands*

Amsterdam

 **Portugal**

Lisbonne *Lisbon*

 **Royaume-Uni** *UK*

Londres *London*

 **Suisse** *Switzerland*

Fribourg, Lausanne, Lugnano, Zurich

Chiffres-clés

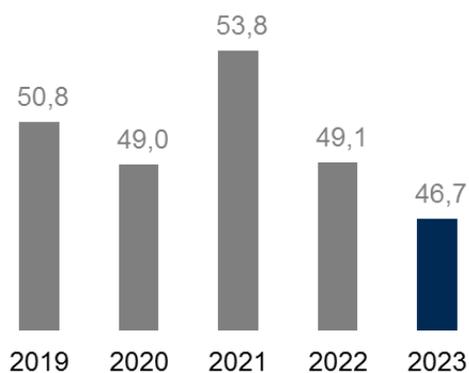
Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2023

Actionnariat au 31 décembre 2023

Edmond de Rothschild (France) est détenue à 100% par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Total des encours gérés

En milliards d'euros



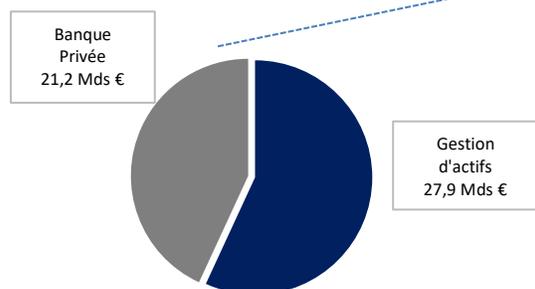
Implantations en France

France

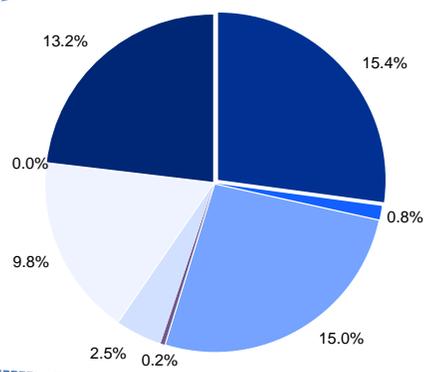
Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)

Répartition des encours gérés par métiers



Répartition des encours gérés par classes d'actifs (filiales de gestion)



- Actions
- Obligations convertibles
- Diversifiés (fonds de fonds inclus)
- Alternatifs (fonds de fonds et hedge funds)
- Private equity
- Produits de taux
- Produits de gestion structurés
- Immobilier

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2021	2022	2023
Total de bilan	4.668	6.487	5.014
Capitaux propres (part du groupe) *	397	407	381
Crédits distribués	1.422	1.531	1.213
Dépôts clientèle	2.488	2.557	1.558

La solidité de la situation financière du Groupe se reflète par ses ratios de solvabilité** : ratio de 20% avec un ratio Tier One et Core Tier One de 19% à fin 2023 pour une exigence réglementaire de 11%.

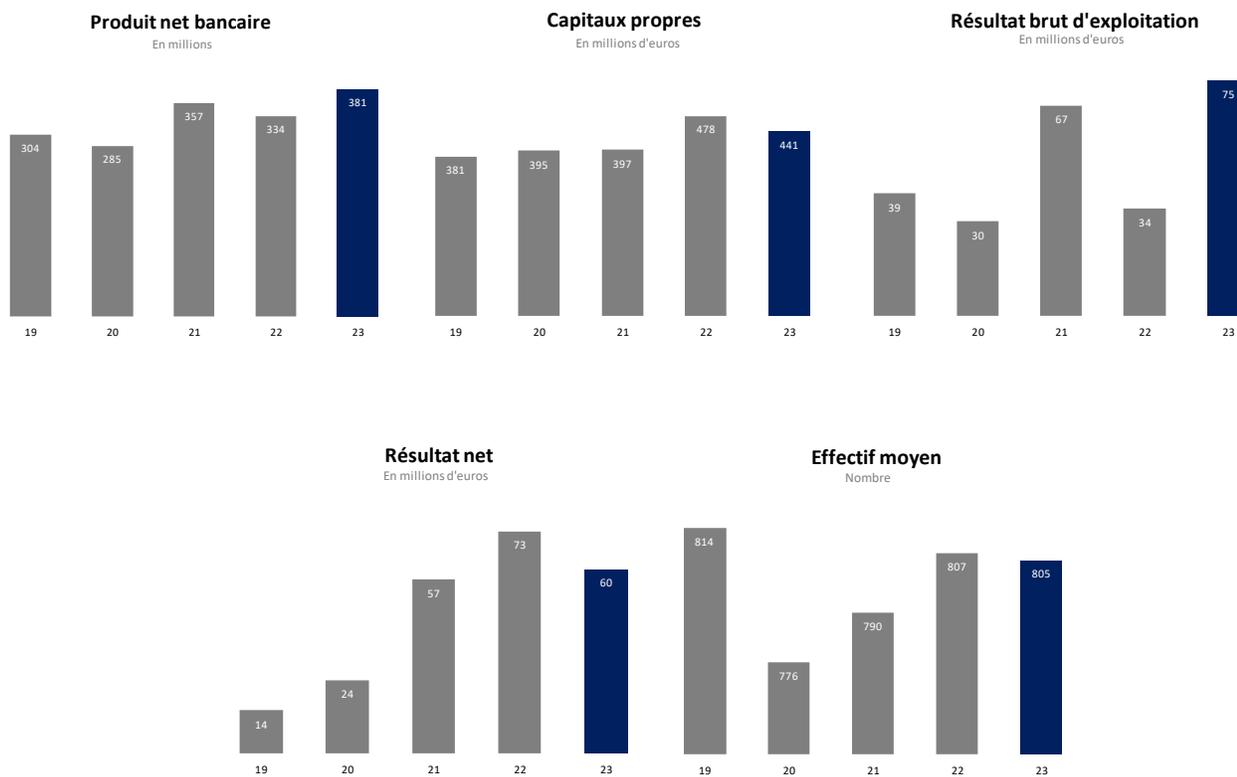
Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio LCR) est de 247% pour une exigence réglementaire de 100%.

Le ratio de liquidité à long terme (Net Funding Stable Ratio NSFR) est de 174% pour une exigence réglementaire de 100%.

Chiffres du Compte de résultat	2021	2022	2023
Produit net bancaire	357	334	381
Résultat brut d'exploitation	67	34	75
Résultat net	54	70	60
<i>dont part du groupe</i>	57	72	60
Effectif moyen (nombre)	791	785	790

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés de Edmond de Rothschild (France).



Rapport de Gestion

12

Rapport d'activité

43

Procédure de contrôle interne sur l'information comptable et financière

46

Rapport de développement durable

Rapport d'activité

Fin 2022, les prévisions de *Bloomberg Economics* annonçaient une récession sur 2023 avec une probabilité de 100%. Force est de constater qu'au final, le bilan économique-financier de l'année 2023 est plutôt bon. Dans un monde « inquiétant », l'économie a su rassurer et la récession pourtant considérée comme inévitable fin 2022 a été évitée avec une croissance économique de plus de 2% aux Etats-Unis et plus faible sur la zone euro.

En milieu d'année, la Réserve fédérale américaine a cessé de relever les taux d'intérêts, suivi sur le dernier trimestre 2023 par la Banque centrale européenne.

Malgré un contexte international toujours difficile (guerre en Ukraine, conflit au Proche-Orient), l'inflation bien que toujours élevée recule et les marchés boursiers ont été en hausse sur 2023, avec une progression de l'indice français de référence (CAC 40) de +16.5% sur l'année.

Edmond de Rothschild (France) a continué à faire preuve d'une excellente résilience grâce à la robustesse de son modèle économique et à la force de son réseau de banquiers privés et de commerciaux en gestion d'actifs pour collecter de nouveaux apports et de nouveaux mandats de gestion. Fin 2023, le groupe Edmond de Rothschild a procédé à des changements de périmètre, avec la sortie du périmètre Edmond de Rothschild (France) de l'activité *Private Equity*.

Le résultat net de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 59,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 en baisse de -11,4 millions par rapport au 31 décembre 2022. Fin 2022 l'activité « immobilier » (REIM) ainsi que les parts détenues par Edmond de Rothschild (France) de Edmond de Rothschild (Monaco) avaient été cédées, et en retraçant les revenus ainsi que les gains de cessions, le résultat net de Edmond de Rothschild (France) est en hausse de près de +33 millions d'euros.

Les performances commerciales et financières sur l'année de nos lignes de métier par rapport à l'année précédente sont solides. La banque privée poursuit son excellente dynamique commerciale, enregistrant +1 milliard d'euros de collecte nette en France. Le *private equity* continue de lever des fonds (dont *Amethis Europe Expansion* et *Kennet VI*). L'*asset management* sur 2023 a collecté en net près de 1,4 milliard d'euros. Enfin, l'activité *corporate finance* a réalisé de belles opérations permettant d'atteindre un niveau important de facturation bien qu'en baisse par rapport à l'année précédente, dans un marché en forte baisse.

En milliers d'euros	2023	2022	Évolution
Produit net bancaire	380.538	334.228	13,9%
Frais de gestion	-305.652	-300.036	1,9%
- Frais de personnel	-181.743	-179.887	
- Autres charges d'exploitation	-100.725	-94.900	
- Dotations aux amortissements	-23.184	-25.250	
Résultat brut d'exploitation	74.886	34.191	119,0%
Coût du risque	-831	-14	
Résultat d'exploitation	74.055	34.177	116,7%
Sociétés mises en équivalence	-594	16.470	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.188	33.470	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	75.649	84.117	x 0.1
Impôt sur les bénéfices	-15.927	-13.003	
Résultat net	59.723	71.114	x 0.1
Intérêts minoritaires	571	1.546	
Résultat net - Part du Groupe	60.294	72.660	-17,0%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	60.294	72.660	-17,0%
Coefficient d'exploitation*	76,5%	84,9%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 380,5 millions d'euros, le PNB est en hausse par rapport à 2022 (+14%) tiré à la hausse du fait des bonnes conditions de marché et avec un impact positif de la hausse des taux de refinancement. La sortie du périmètre de Edmond de Rothschild (France) de l'activité immobilière (REIM) impacte le PNB par rapport à 2022 pour -9,6 millions d'euros. A périmètre constant, donc en excluant les données de Edmond de Rothschild REIM, le PNB augmente de +55,9 millions d'euros :

- Les commissions sur encours hors REIM sont en hausse de +2%, en lien avec une augmentation des encours sous gestion moyens de +3%,
- Les performances de gestion génèrent un revenu de surperformance de +11,9 millions d'euros quand il s'élevait à 20,7 millions d'euros sur 2022.
- L'activité transactionnelle est en hausse par rapport à 2022 de +8% dont une hausse de +9,4 millions d'euros sur l'activité banque privée France (+36%) et une baisse de -3,5 millions d'euros sur l'activité gestion d'actifs France.
- Les revenus liés au bilan s'élèvent à 91,6 millions d'euros contre 33,2 millions d'euros sur 2022. Cette hausse de +58,4 millions d'euros découle principalement de la hausse des taux.
- Les autres revenus présentent un niveau d'activité en baisse de -3,1 millions d'euros à 57,1 millions d'euros, dont une baisse de la facturation de l'activité *corporate finance* de -5,2 millions d'euros.

Le taux de marge brute induit est de 85 bps quand il était de 68 bps sur 2022 et de 75 bps en excluant REIM.

Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 305,7 millions d'euros, en hausse par rapport à celles de 2022 de +2% (et de +5% en excluant les coûts de REIM sur 2022 pour être à périmètre équivalent).

- Les charges de personnel s'élèvent à 181,7 millions d'euros, en hausse par rapport au niveau enregistré sur 2022 de +1% et de +5% en excluant les coûts de Edmond de Rothschild REIM, avec l'impact sur les salaires fixes de l'évolution des effectifs .

Les autres charges augmentent de +6% et de +9% en excluant les coûts de REIM sur 2022, principalement sur les dépenses liées à l'activité commerciales et sur les honoraires informatiques.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à +74,9 millions d'euros quand il était de +34,7 millions d'euros sur 2022. Le coefficient d'exploitation s'est amélioré (76% contre 85% il y a un an).

Résultat net part du Groupe

Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (-0.6 million d'euros), des intérêts minoritaires (+0,6 million d'euros), des plus ou moins-values de cession (+2,2 millions d'euros, dont l'impact de la sortie du périmètre d'EdR (France) de l'activité Private Equity) et de la charge fiscale (-15,9 millions d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +60,3 millions d'euros en baisse de -12,4 millions d'euros par rapport à 2022. A noter que Edmond de Rothschild (Monaco) n'est plus mis en équivalence dans le résultat du groupe depuis fin 2022 (aucun revenus sur 2023 contre +13,5 millions d'euros de revenus sur 2022 et une plus-value de cession de 33,5 millions d'euros).

Activités et résultats des pôles d'activité

Les activités de banque privée continuent de se développer. La dynamique commerciale est encore très forte cette année et les résultats progressent nettement tant dans la gestion conseillée et sous mandat. Du fait de la hausse des taux, les encours de crédits ont eux diminué, impactant négativement les revenus. L'activité transactionnelle a été forte sur l'année, générant des revenus en hausse de +36% par rapport à 2022.

Compte tenu de conditions de marchés favorables, l'*asset management* voit ses commissions sur encours augmenter significativement. Bien qu'en retrait par rapport à l'année précédente, et grâce aux bonnes performances de la gestion, près de 12 millions d'euros de commissions de surperformance ont été enregistrées sur l'année (-8,8 millions d'euros par rapport à 2022).

Le *private equity* a continué de faire progresser ses encours grâce à des nouveaux fonds lancés sur l'année et quelques *closing* additionnels sur les fonds existants continuant de démontrer une très bonne dynamique.

L'année 2023 est également marquée par la bonne performance de l'activité de conseil aux entreprises dans un contexte économique plus compliqué que durant l'année 2022. L'équipe confirme son statut d'acteur reconnu sur son segment de marché

Les différents pôles d'activité sont les suivants :

- ✓ Banque Privée
- ✓ *Corporate finance*
- ✓ Gestion d'actifs
- ✓ *Private Equity*
- ✓ Immobilier
- ✓ *Institutional & Fund Services*

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produit net bancaire	140.927	120.472	129.794	142.387	4.353	4.767	105.465	66.602	380.538	334.228
Frais de gestion	-109.860	-97.543	-120.387	-130.170	-7.239	-5.488	-68.166	-66.835	-305.652	-300.036
- <i>Frais de personnel</i>	-67.028	-61.630	-69.969	-73.219	-3.586	-2.673	-41.160	-42.364	-181.743	-179.887
<i>. directs</i>	-48.253	-44.423	-54.758	-56.373	-2.865	-2.045	-33.937	-35.748	-139.814	-138.588
<i>. indirects</i>	-18.774	-17.207	-15.211	-16.846	-721	-628	-7.223	-6.616	-41.929	-41.298
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-36.062	-28.993	-45.594	-50.013	-3.351	-2.600	-15.718	-13.294	-100.725	-94.900
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.770	-6.920	-4.824	-6.939	-302	-215	-11.288	-11.176	-23.184	-25.250
Résultat brut d'exploitation	31.067	22.929	9.407	12.217	-2.886	-722	37.299	-233	74.886	34.191
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-831	-14	-831	-14
Résultat d'exploitation	31.067	22.929	9.407	12.217	-2.886	-722	36.468	-247	74.055	34.177
Sociétés mises en équivalence	-	13.467	-	-	3.038	3.002	-3.633	-	-594	16.470
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	2.188	33.470	2.188	33.470
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	31.067	36.396	9.407	12.217	152	2.281	35.023	33.223	75.649	84.117
Coefficient d'exploitation*	73,2%	75,2%	89,2%	87,0%	159,4%	110,6%	61,9%	96,2%	76,5%	84,9%

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB)

Banque privée

Faits marquants de 2023

- Les encours de la Banque Privée en France dépassent 20 milliards d'euros
 - Une nouvelle organisation des équipes de gestion
 - La création du desk MFO/ CGP (multifamily office et conseillers en gestion de patrimoine)
 - Le développement en régions
-

La banque privée constitue le métier historique du Groupe. Depuis plus de 250 ans, Edmond de Rothschild accompagne ses clients privés dans la préservation, le développement et la transmission de leurs actifs, à travers des solutions conjuguant performance de long terme et impact. Dans un monde en constant mouvement, notre rôle est de répondre de manière personnalisée aux besoins actuels et futurs de nos clients, en anticipant les changements qui façonnent l'avenir.

Cet engagement se reflète concrètement dans la gamme de produits et services de notre Groupe, qui restent toujours connectés à l'économie réelle en répondant aux défis de demain.

Le banquier privé est au cœur de la relation avec nos clients. Il développe une vision globale de leur patrimoine et coordonne leur accès aux différentes expertises et métiers du Groupe afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de leurs actifs, personnels comme professionnels. Nos clients privés bénéficient ainsi de l'ensemble des solutions du groupe Edmond de Rothschild en matière d'investissement, d'ingénierie patrimoniale, de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier et de philanthropie.

Forte de cette palette de compétences et d'expertises, la banque privée Edmond de Rothschild en France répond de manière hautement personnalisée aux besoins de ses clients en intégrant l'ensemble de leurs problématiques, à chaque étape de leur évolution patrimoniale.

Une dynamique commerciale qui se maintient

L'année 2023 s'est caractérisée par un niveau d'activité soutenu de la banque privée. Notre développement a reposé sur plusieurs éléments marquants :

D'abord, la collecte brute s'est maintenue malgré une situation économique qui s'est durcie. Cette collecte, répartie à égalité entre le bureau de Paris et les bureaux de régions, se réalise auprès du cœur de cible de la banque : des entrepreneurs, tous secteurs confondus, qui font des opérations capitalistiques sur leur entreprise. La collaboration se renforce encore avec le *corporate finance* et notamment en régions.

En dépit d'un environnement de taux complexe, le crédit reste un axe de développement important, qui repose sur le solide bilan de la banque.

Des axes de développement ambitieux

Les équipes de banque privée se sont renforcées dans l'ensemble des géographies avec le recrutement de nombreux banquiers juniors pour soutenir le développement commercial et assurer l'accompagnement de nos clients avec une excellente qualité d'exécution.

L'année 2023 a été marquée par la création d'une équipe dédiée à l'accompagnement des Multi *Family Office* et des Conseillers en Gestion de Patrimoine (dit « Desk MFO/CGP »). Au-delà de la dimension bancaire, c'est une véritable collaboration qui est établie, fondée sur une intime compréhension des besoins et des objectifs des clients. Ces derniers bénéficieront, via leurs conseils, des solutions concrètes que propose le Groupe.

Par ailleurs, afin de renforcer la présence de Edmond de Rothschild dans le Sud-Est, la fin de l'année a été marquée par l'ouverture d'un bureau à Nice. Enfin, à Bordeaux, l'équipe accueille les experts du *corporate finance* pour offrir aux clients entrepreneurs de la région l'ensemble des expertises qui leur sont dédiées : banque privée, ingénierie patrimoniale et conseil en fusions & acquisitions.

Cette stratégie de développement vise à créer toujours plus de proximité avec les clients de la Banque, particuliers ou professionnels, partout en France.

Proposition de valeur et expérience client

L'innovation, moteur de l'offre de banque privée

Edmond de Rothschild renforce constamment son offre de produits et services. Ces développements et innovations reflètent ses prises de positions fortes sur les expertises et thématiques pour lesquelles le Groupe identifie des opportunités de croissance sur le long terme. Dans la lignée de la tradition philanthropique de la famille, le Groupe cherche sans cesse à promouvoir une finance plus responsable.

La banque privée a donc lancé il y a deux ans un programme de distribution de produits structurés ayant une composante caritative. Cette solution d'investissement répond à la conviction du Groupe de concilier recherche de performance et impact social et permet d'y associer les clients

En 2023, deux nouveaux produits ont permis de faire des dons significatifs aux associations Perce-Neige et Linkee. Cette dernière s'est vue remettre un chèque de plus de 123 000 euros à l'issue de la période de commercialisation du produit.

Par ailleurs, pour les clients entrepreneurs en recherche de solutions de réinvestissement éligibles au 150-0 B ter (conserver le report d'imposition de la plus-value de cession de leur entreprise), la banque continue la distribution de plusieurs fonds d'investissements qui répondent à ce besoin comme ExtendAM ou Galion.exe. Elle poursuit l'enrichissement de sa gamme avec notamment la distribution du fonds Nextage Capital Entrepreneurs.

Quant au mandat de *private equity*, il contribue à démocratiser l'accès au capital risque pour les clients privés. Il permet un accès exclusif à des stratégies innovantes et à impact de la plateforme de *private equity* du Groupe, plus souvent réservées à des clients professionnels. La collecte sur ce mandat dépasse 100 millions d'euros.

Enfin, l'équipe Wealth Solutions s'est renforcée pour continuer d'accompagner et conseiller des clients dans leur recherche d'engagement et leur démarche philanthropique personnelle.

Accompagner les nouvelles générations

En 2023, le Bold Builders Program a été lancé par la banque privée en France.

Il a pour vocation de créer un lien entre la Banque et les enfants de nos clients afin de les initier à la matière financière (ingénierie patrimoniale et marchés financiers), d'une part, mais aussi de leur donner quelques pistes de réflexion sur l'entrepreneuriat. Après deux éditions réussies en 2023, le programme s'inscrit dans le temps et se poursuivra en 2024.

Par ailleurs, la Banque a noué un partenariat avec Albert School, la première Business School qui donne toute son importance à la Data. Elle offre un équilibre entre l'enseignement des grandes écoles de commerce et d'ingénieur afin de préparer ses étudiants au monde de l'entreprise. Ariane de Rothschild est marraine du Master *Data for Finance* et de nombreuses initiatives visant à accompagner les étudiants sont en cours.

Au plus près des entrepreneurs

Les entrepreneurs restent le cœur de cible de la Banque en France. Plus que jamais, Edmond de Rothschild est fidèle à son positionnement historique et différenciant de « Banque d'entrepreneurs, œuvrant pour les entrepreneurs ». Le Groupe s'est construit autour d'une famille d'entrepreneurs et propose à ses clients une démarche similaire à celle qu'il s'applique.

Les équipes accompagnent les clients privés dans leur vision de l'avenir au-delà du financier. C'est un accompagnement dynamique à travers un parcours construit avec l'entrepreneur afin d'élargir sa réflexion, sur le long-terme. Le suivi est global sur l'ensemble des expertises : *private equity*, expertise de gestion sur des actifs cotés, immobilier, crédit, etc.

La mise en avant de cette approche en 2023 s'est traduite par une communication renforcée auprès des entrepreneurs : événements, réseaux sociaux, offres dédiées.

En 2023, la Banque a renouvelé son engagement dans le secteur de la Tech via de nombreux partenariats à Paris et en région : The Galion Project, Numeum (syndicat professionnel de l'écosystème numérique en France) ou encore La French Tech à Lille.

Enfin, en 2023, Edmond de Rothschild toujours « INCONTOURNABLE », est en tête du Classement Décideurs des banques privées indépendantes.

Une année record pour le courtage en assurance vie malgré d'importants rachats.

L'année 2023 a été marquée par une collecte brute historique chez Edmond de Rothschild Assurances et Conseils, neutralisée par des rachats importants liés au désendettement et à la forte concurrence de l'épargne bilancielle (Comptes à Terme).

En 2023, les contrats auront en outre bénéficié d'une hausse substantielle des taux servis des Fonds Euros, associée à des offres bonus particulièrement attractives, avec de faibles contraintes en Unités de Compte.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2023	2022	Évolution
Produit net bancaire	140.927	120.472	17,0%
Frais de gestion	-109.860	-97.543	12,6%
- <i>Frais de personnel</i>	-67.028	-61.630	
<i>. directs</i>	-48.253	-44.423	
<i>. indirects</i>	-18.774	-17.207	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-36.062	-28.993	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.770	-6.920	
Résultat brut d'exploitation	31.067	22.929	35,5%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation	31.067	22.929	35,5%
Sociétés mises en équivalence	-	13.467	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	31.067	36.396	-14,6%
Coefficient d'exploitation*	73,2%	75,2%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Les encours de la Banque Privée (22,2 milliards d'euros) évoluent de +5% depuis le début de l'année. La bonne dynamique commerciale permet de constater une collecte nette de près de 1 015 millions d'euros et les marchés porteurs permettent de faire croître les encours de +2% sur la base de fin 2022.

Cette évolution se détaille ainsi pour la France :

- Les commissions sur encours qui augmentent de +1,5% par rapport à 2022, conséquence de la dynamique commerciale qui permet une hausse des encours avec un niveau élevé de collecte nette et un impact positif de la hausse des marchés,
- Très forte activité transactionnelle sur 2023 avec des revenus en hausse de +36%,
- Les revenus sur l'activité de bilan sont en hausse sur 2023 (+32% / +7,6 millions d'euros par rapport à 2022) avec la mise en place d'une rétrocession des revenus de trésorerie sur les métiers, une baisse des revenus de crédit en lien avec l'évolution à la baisse des encours, mais aussi avec des revenus liés aux produits structurés en augmentation.

En Italie, malgré la baisse des encours sous gestion moyens de -4%, les revenus sont en hausse de +25% grâce à l'impact de la hausse des taux sur la liquidité.

Au total, le Produit Net Bancaire de la banque privée contribue pour 37% au Produit Net Bancaire consolidé 2023, proportion en hausse par rapport à celle de 2022 (36%).

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée s'élève à 109,9 millions d'euros en 2023, en hausse de +13% par rapport à 2022.

À 67 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en hausse de +9% par rapport à 2022, avec l'impact de l'évolution des effectifs et du fait des rémunérations variables dépendant des résultats.

Les autres charges sont en hausse de +24%, avec une hausse des dépenses commerciales et incluant une charge de provisionnement pour le FRU (« Fond de Résolution Unique ») précédemment prise en compte sur le métier « compte propre ».

Résultat d'exploitation

Le Résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 31,1 millions d'euros, en hausse par rapport à celui de 2022 (qui était de +22,9 millions d'euros), avec une hausse des revenus en lien avec la bonne performance commerciale et une augmentation contrôlée des coûts.

En conséquence, le coefficient d'exploitation s'élève à 73% en amélioration par rapport à celui de 2022 (75%).

À l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 31,1 millions d'euros en 2023 en baisse de 5,3 millions d'euros (-15%) par rapport à 2022 du fait de la cession de EdR (Monaco) sur 2022 qui avait généré sur 2022 un résultat mis en équivalence de 13,5 millions d'euros. En excluant cet impact périmètre, le résultat courant avant impôt est en hausse de +35%.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2023

- 23 milliards d'euros sous gestion
 - Une année de fort développement
 - Une collecte particulièrement dynamique
 - De nouveaux engagements en matière d'investissement responsable
-

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de convictions. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicielle en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme.

La gamme de solutions d'investissements de Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés. Elle se compose également d'une plateforme innovante dans les actifs réels, avec des stratégies centrées sur l'investissement responsable et d'impact.

Une année de fort développement

L'année 2023 a été marquée par de nombreux succès, en dépit d'un environnement incertain, dans la continuité de 2022. La guerre en Ukraine et au Proche-Orient, une inflation tenace soutenue par l'augmentation des prix de l'énergie, ou encore la hausse des taux engendrée par le resserrement des politiques monétaires de part et d'autre de l'Atlantique, ont engendré une forte volatilité et un manque de lisibilité des marchés. Le secteur de la gestion d'actifs a été confronté à des défis majeurs, notamment dûs à la concurrence des produits d'épargne rendus plus attrayants par des taux d'intérêt élevés, et plus généralement, face à la tendance à la réduction des risques dans les portefeuilles.

Dans ce contexte de vents contraires, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a tiré son épingle du jeu et affiche une résilience exceptionnelle en 2023.

De nouveaux fonds ont été lancés en 2023, pour continuer à proposer aux investisseurs des solutions adaptées à leurs besoins.

Fin juin, la société de gestion a lancé le fonds Edmond de Rothschild Fund EM Climate Bonds, une stratégie obligataire novatrice, classée Article 9 selon le règlement SFDR, dédiée à la lutte contre le réchauffement climatique au sein de l'univers émergent. Le fonds investit essentiellement dans des obligations vertes émises au sein de ces marchés.

Le fonds actions européennes Edmond de Rothschild SICAV European Improvers a quant à lui été lancé fin août. L'équipe de gestion cherche à sélectionner des sociétés ayant enclenché le cercle vertueux de l'Improvement (fondé sur le principe que performances financières & et pratiques ESG se nourrissent l'une de l'autre). Basée sur cette complémentarité entre performances financières et amélioration des pratiques ESG, cette stratégie vise à identifier les sociétés en phase d'amélioration, offrant un potentiel de performance solide indépendamment du cycle économique et du secteur d'activité.

Dans le prolongement du succès du fonds EdR Sicav Millesima World 2028 (dont la collecte totale a dépassé 300 millions d'euros à l'issue de sa période de commercialisation), la société de gestion a lancé son 11^{ème} fonds à échéance : EdR Sicav Millesima Select 2028. Ce fonds proposé depuis le mois de septembre, investit principalement dans une sélection d'obligations d'entreprises européennes et développées de l'OCDE les mieux notées, dites Investment Grade, mais aussi dans des titres de la catégorie Haut Rendement de maturité maximale décembre 2028.

Le fonds a très rapidement rencontré un vif d'intérêt auprès des clients et affiche à fin 2023 un encours sous gestion de plus de 400 millions d'euros.

En termes de recrutements, la société de gestion a enregistré en 2023 l'arrivée de Nathalie Wallace, en tant que Chief Sustainability Officer. Elle supervise l'ensemble des initiatives durables du Groupe, tant au niveau de la gestion d'actifs que de la banque privée. Précédemment Global Head of Sustainable Investment chez Natixis Investment Managers, Nathalie est chargée de poursuivre le travail approfondi sur l'ESG entamé il y a plusieurs décennies au sein de notre Groupe. Elle met également à profit sa vision et son expérience pour développer davantage l'orientation stratégique ESG de notre maison d'investissement.

En 2023, l'équipe commerciale dirigée par Marie Jacot, Global Head of Distribution, s'est renforcée en France et à l'étranger, afin de servir au mieux nos clients et adresser de nouveaux marchés :

- En Italie, un vendeur a été recruté pour développer notre activité sur le segment de la distribution.
- En France, l'équipe commerciale a été renforcée avec l'arrivée d'une commerciale spécialisée dans la vente du private equity, dont les responsabilités seront globales
- Au Moyen-Orient et en Israël, deux commerciaux ont été recrutés, pour répondre aux besoins de nos clients et poursuivre le développement de ces marchés à fort potentiel.

Une collecte particulièrement dynamique

En dépit d'un contexte de marché incertain et d'une volatilité élevée, l'année 2023 a été marquée par de nombreux succès pour nos activités de gestion d'actifs. Le montant de la collecte et le nombre d'appels d'offres remportés témoignent d'un fort dynamisme. La collecte est venue de segments de clientèle variés et de différentes zones géographiques, confirmant la pertinence de notre stratégie commerciale.

Concernant les **actifs liquides** :

Les expertises actions et Fixed Income terminent l'année avec une collecte nette largement positive.

Plusieurs stratégies actions se sont démarquées par leurs performances. EdR Fund Big Data atteint désormais près de 2 milliards d'euros d'encours, porté notamment par une collecte nette avoisinant les 230 millions d'euros en 2023, sans compter le mandat remporté auprès d'un important acteur institutionnel japonais à hauteur de 600 millions d'euros. Ce succès traduit le fort intérêt des investisseurs pour la thématique, ainsi que pour la performance du fonds depuis sa création.

D'autres stratégies actions comme EdR Sicav Euro Sustainable Equity ou EdR Fund Healthcare terminent l'année avec une collecte supérieure à 50 millions d'euros. Plusieurs mandats institutionnels actions ont également contribué au bon résultat de la collecte sur cette classe d'actifs.

Du côté des stratégies obligataires, la collecte est à mettre à l'actif des stratégies à échéance et de notre fonds spécialisé sur les stratégies obligataires hybrides. Les deux fonds ouverts « Millesima » proposés ainsi que leurs déclinaisons dédiées en France et en Espagne ont permis de collecter en 2023 plus de 1 milliard d'euros.

Le fonds EdR Sicav Corporate Hybrid a quant à lui collecté près de 100 millions d'euros, collecte complétée par ailleurs par une version dédiée de ce fonds pour un institutionnel français.

Plusieurs récompenses obtenues en 2023 confirment la qualité et la robustesse de nos performances d'investissement. Edmond de Rothschild Asset Management est arrivé en tête du classement du Grand Prix de la Finance 2023 de H24 Finance des meilleures sociétés de gestion dont les encours se situent entre 50 et 100 milliards d'euros. À cette occasion, plusieurs de nos fonds ont été primés, à l'image de Edmond de Rothschild Fund Big Data et Edmond de Rothschild Fund Bond Allocation. En outre, Edmond de Rothschild Fund Big Data a été récompensé aux Globes de la Gestion 2023 organisés par Gestion de Fortune en partenariat avec Quantalys et a reçu le Label Excellence du magazine Mieux Vivre Votre Argent, dans le cadre des Grands Prix Sicav.

Le fonds EdR Sicav Euro Sustainable Equity a reçu du magazine Investissement Conseil le 1^{er} trophée dans la catégorie Actions Zone Euro.

L'AGEFI a par ailleurs récompensé le fonds EdR Fund US Value pour la qualité de ses performances à l'occasion du Grand prix de la Gestion d'actifs.

Concernant les **private markets** :

Dans un contexte plus difficile marqué par la remontée des taux, la plateforme de *private markets* a malgré tout poursuivi son développement en 2023, avec une actualité dynamique concernant les trois métiers que sont l'immobilier, le private equity et la dette d'infrastructure.

Les activités de *private equity* ont poursuivi leur développement, dépassant la barre des 4 Milliards d'euros d'encours sous gestion. En 2023, les valorisations se sont maintenues dans un contexte délicat, portées par nos thématiques de long terme, une création de valeur opérationnelle au niveau des actifs et un levier modéré dans les portefeuilles.

Plusieurs campagnes de levées ont eu lieu durant l'année auxquelles ont activement participé les équipes commerciales d'Edmond de Rothschild Asset Management (France). (voir dans la section *private equity*).

L'immobilier a été impacté en 2023 par la remontée des taux d'intérêt avec une augmentation des coûts de financement et une pression sur les valeurs qui a entraîné un intérêt moindre de la classe d'actifs par rapport aux années précédentes. En France, Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management a confirmé sa place d'acteur majeur de la gestion et de la structuration de fonds régulés pour compte de tiers, notamment pour de nouveaux acteurs sur le marché français. La plateforme Européenne de Edmond de Rothschild REIM a par ailleurs réalisé des investissements dans le secteur industriel et logistique en France, au Pays-Bas et en Allemagne d'une part et aussi dans le placement de dette privée immobilière d'autre part.

Fort du succès des fonds précédents et d'un fort appétit des investisseurs, notamment français, pour la dette d'infrastructure, la **plateforme londonienne BRIDGE** (Benjamin de Rothschild Infrastructure Debt Generation) a lancé son sixième millésime au second trimestre 2023. Il capitalise sur ses stratégies existantes Senior Investment Grade et junior de qualité de crédit BB à rendement plus élevé (Yield+) en Europe mais ajoute à la gamme une stratégie innovante en réponse à une demande de sociétés de plus petite ou moyenne taille de financer l'accélération de leur croissance dans les secteurs de la transition énergétique et digitale. BRIDGE-VI s'étend également géographiquement en devenant plus global, ce qui inclut les Etats-Unis et le Moyen-Orient.

Lancé en 2014 avec 400 M€, BRIDGE dépasse désormais les 5,5 Mds€ de capitaux levés notamment auprès d'une solide base de clients institutionnels français.

La plateforme a remporté le prix "*Infrastructure Asset Manager of the year 2023 - ESG Debt*" attribué par IJ Global. Ce prix récompense l'engagement concret de la plateforme envers l'intégration ESG, y compris sa capacité à ne pas investir dans des actifs non conformes, ainsi que l'engagement d'Edmond de Rothschild Asset Management dans sa globalité. IJ Global a aussi décerné à BRIDGE quelques semaines plus tard le titre de "*Debt Fund Manager - Europe*", récompensant sa stratégie innovante et audacieuse ainsi que son haut niveau d'expertise.

De nouveaux engagements en matière d'investissement responsable

Sous la responsabilité de Nathalie Wallace, Chief Sustainability Officer, 2024 sera une année importante pour Edmond de Rothschild Asset Management, dans le cadre de ses initiatives et engagements en matière d'ESG.

En 2023, la société de gestion a en effet adhéré à l'initiative « *Net Zero Asset Managers Initiative* » (NZAM) et devra avant la fin du premier semestre confirmer un certain nombre d'engagements liés à cette adhésion. Edmond de Rothschild Asset Management va en effet renforcer ses actions sur les objectifs de décarbonation, avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

Au-delà de la NZAM, l'année 2023 a constitué une étape importante dans la stratégie ESG globale de la société de gestion, marquée par un renforcement significatif de ses engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale. Après avoir adhéré, au cours du premier semestre de cette année, à l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC) et avoir rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en affirmant ainsi son soutien à l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050, conformément aux efforts déployés au niveau international pour limiter le réchauffement à 1,5°C, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est devenu membre fondateur de l'initiative « *Nature Action 100* ».

Résultats détaillés de l'activité asset management

En milliers d'euros	2023	2022	Évolution
Produit net bancaire	129.794	142.387	-8,8%
Frais de gestion	-120.387	-130.170	-7,5%
- <i>Frais de personnel</i>	-69.969	-73.219	
<i>. directs</i>	-54.758	-56.373	
<i>. indirects</i>	-15.211	-16.846	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-45.594	-50.013	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-4.824	-6.939	
Résultat brut d'exploitation	9.407	12.217	-23,0%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	9.407	12.217	-23,0%
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	9.407	12.217	-23,0%
Coefficient d'exploitation*	89,2%	87,0%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 27,3 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en baisse de -10% par rapport à fin 2022. Cette baisse, provient de la sortie du périmètre de Edmond de Rothschild (France) de l'activité « immobilier » (REIM) pour -6,5 milliards d'euros. En excluant cet effet périmètre, les encours progressent de +14% avec une collecte nette de +1,7 milliard d'euros et un effet performance de +5%.

Les revenus sur 2023 s'élèvent à 129,8 millions d'euros, en baisse de -9% par rapport à 2022. Retraité des revenus de REIM, le PNB est en baisse de -2% avec :

- Une hausse des commissions sur encours de +5% avec une amélioration des marges et une hausse des encours moyens de +2%
- Un niveau de commissions de surperformance de +11,8 millions d'euros contre +20,7 millions d'euros sur 2022.
- Une baisse des commissions sur l'activité transactionnelle de -13%.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 120,4 millions d'euros en 2023.

- Les frais de personnel s'élèvent à 70 millions d'euros, supérieurs de +4% par rapport à 2022, principalement du fait de la hausse des rémunérations variables en lien avec les résultats.
- Autres charges d'exploitation en retrait de -4% par rapport à 2022 à 45,6 millions d'euros.

Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en retrait de -2,8 millions d'euros par rapport à 2022 pour s'établir à 9,4 millions d'euros. Hors REIM, le résultat d'exploitation est en baisse de -3,3 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort à 89% contre 87% en 2022 et 86% en excluant les éléments financiers de REIM sur 2022.

Résultat courant avant impôt

Le Résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs s'établit à 9,4 millions d'euros contre 12,2 millions d'euros en 2022.

Private equity

Faits marquants de 2023

- Poursuite de la levée de fonds des fonds Amethis Europe Expansion I, Kennet VI, PeakBridge II et Privilège 2021
 - Maintien des valorisations du portefeuille dans un contexte de marché délicat, portée par nos thématiques de long terme, une création de valeur opérationnelle au niveau des actifs et un levier modéré dans les portefeuilles
 - Lancement commercial du FCPR Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities
 - Poursuite de l'initiative EdRPE 2.0 visant à digitaliser les processus
-

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité de 2022 avec la poursuite de plusieurs levées de fonds (Amethis Europe Expansion I, Kennet VI, PeakBridge II et Privilège 2021). En parallèle, Eres IV, le quatrième millésime dédié aux opérations de buy-out midcap a terminé son dernier *closing* à 512 millions d'euros, au-delà de son objectif initial. Un autre lancement commercial a été réalisé avec le FCPR Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities. En parallèle, l'activité de gestion des portefeuilles a fait preuve de résilience dans un contexte de marché délicat. Les valorisations sont dans l'ensemble restées stables, soutenues par nos thématiques de long terme, une création de valeur opérationnelle au niveau des actifs et une utilisation modérée de l'effet de levier dans les portefeuilles.

En 2023, nous avons réaffirmé notre engagement envers nos investisseurs et les nouvelles générations. Nos actions ont persisté dans leur élan, avec pour objectif de réorienter la finance au service de l'industrie, mobilisant les ressources privées et publiques pour financer la transition et les innovations durables.

Kennet V, maintien des valorisations et poursuite de la levée de Kennet VI

Les valorisations du portefeuille du fonds Kennet V, stratégie spécialisée en capital croissance dans le secteur technologique, sont restées globalement stables. Les sociétés en portefeuille ont bénéficié de prix d'acquisition raisonnables et d'une croissance soutenue des revenus, de par l'importance des services qu'elles délivrent à leurs clients.

En parallèle, le nouveau millésime, Kennet VI, a poursuivi sa période de collecte avec deux nouveaux *closings* au cours de l'exercice, pour un total de 233 millions d'euros à fin décembre 2023. Compte tenu des vents contraires sur le plan macroéconomique, Kennet a fait preuve d'une grande prudence dans la sélection d'entreprises démontrant une résilience face aux conditions du marché et répondant aux exigences de croissance. Un premier investissement a été réalisé en fin d'année dans une société basée en Irlande et fournissant une solution de gestion des contenus marketing. Le *closing* final du fonds est attendu en juin 2024.

Privilège 2021 : poursuite de la collecte et finalisation du portefeuille

Privilège 2021 est un fonds de fonds avec une allocation de co-investissements, ciblant les opérations de rachat et de croissance d'entreprises sur le marché des PME, en Europe (60% de l'allocation) et aux Etats-Unis (40% de l'allocation). Ce fonds a finalisé la constitution de son portefeuille de fonds avec six nouveaux investissements (Miura partners, Wise Equity VI, NetRom, SC V AWW Co-invest LP, CCP Climb LP, AnaCap Bridge Fund 2021 LP) et a poursuivi sa levée pour un total de 119 millions d'euros à la fin de l'année 2023. Le dernier *closing* est prévu pour le début d'année 2024, avec une cible à plus de 130 millions d'euros.

Amethis Europe Expansion I : progression de la levée de fonds et déploiement du portefeuille

Amethis Europe Expansion I, stratégie dédiée à l'investissement dans des sociétés européennes de taille moyenne avec des relais de croissance à l'international et en Afrique, a continué sa période de collecte et a atteint un montant de 79 millions d'euros à fin 2023. Le fonds a poursuivi la constitution de son portefeuille en réalisant la deuxième transaction dans la société HB Aesthetics, et a sécurisé un troisième investissement dans une société fournissant des logiciels pour les acteurs bancaires et financiers.

La performance du portefeuille a progressé avec des résultats solides pour la société Group Office Automation. Le *closing* final est attendu au Q4 2024.

PeakBridge Growth II : déploiement du portefeuille

Le fonds PeakBridge II, spécialisé dans l'Agro-FoodTech, a poursuivi sa période de collecte et a réalisé son sixième *closing* au cours de l'année, portant les montants investis à 155 millions d'euros. Cinq nouveaux investissements ont été réalisés au cours de l'exercice (Qualitas Health IWI, WNWN, Kern Tec, Inside Tracker & Mediterranean Food Labs). La plupart des entreprises du portefeuille disposent de suffisamment de trésorerie jusqu'en 2025. Le *closing* final est attendu fin janvier 2024 autour de 160 millions d'euros.

ERES IV : clôture finale du fonds, au-delà des objectifs

Le quatrième millésime dédié aux opérations de *buy-out midcap* a effectué son dernier *closing* à 512 millions d'euros en mars 2023, marquant l'écart avec son précédent millésime (300 millions d'euros). Le fonds a réalisé deux nouveaux investissements dans les sociétés Areal et Decks & Docks au cours de l'année 2023.

Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities

La fin d'année a également vu le lancement commercial du FCPR Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities, fonds spécialisé dans les entreprises de taille moyenne présentant un fort potentiel de développement en Europe et en Amérique du Nord. Ce fonds a pour objectif d'investir dans des entreprises de taille moyenne présentant un fort potentiel de développement en Europe et en Amérique du Nord. Le FCPR, conseillé par Elyan Partners, co-investi avec la stratégie de capital-transmission (*buy-out*) historique du Groupe et dans d'autres opérations de capital-investissement. À travers cette innovation, le groupe Edmond de Rothschild facilite l'accès au *private equity* aux investisseurs privés en simplifiant la souscription, notamment par le biais des unités de compte de contrats d'assurance vie.

EdRPE 2.0

Enfin, l'initiative EdRPE 2.0, lancée en fin toute fin d'année 2022 a poursuivi son cours. Cette initiative vise à renforcer le modèle opérationnel de l'activité de *private equity* en reprenant l'organisation, les processus, et les outils. L'organisation a été renforcée par de nouveaux recrutements et clarifiée par une refonte des lignes hiérarchiques. Les processus clés ont été revus lors d'une mission confiée à un cabinet externe. Enfin, concernant le volet digitalisation, plusieurs systèmes ont été sélectionnés, dont un nouveau *Portfolio Management System*, et sont actuellement en cours de déploiement.

Résultats détaillés de l'activité *private equity*

En milliers d'euros	2023	2022	Évolution
Produit net bancaire	4.353	4.767	-8,7%
Frais de gestion	-7.239	-5.488	31,9%
- <i>Frais de personnel</i>	-3.586	-2.673	
<i>. directs</i>	-2.865	-2.045	
<i>. indirects</i>	-721	-628	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-3.351	-2.600	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-302	-215	
Résultat brut d'exploitation	-2.886	-722	300,0%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	-2.886	-722	300,0%
Sociétés mises en équivalence	3.038	3.002	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	152	2.281	-93.33%
Coefficient d'exploitation*	159,4%	110,6%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Le PNB est de 4,4 millions d'euros, en baisse de -9% par rapport à 2022 principalement du fait des revenus non récurrents liés à la collecte sur ERES IV sur 2022

Frais de gestion

Les charges d'exploitation sont en hausse de +32% dont une hausse des frais de personnel de +34% en lien avec l'évolution des effectifs

Résultat d'exploitation

En conséquence, la perte d'exploitation augmente par rapport à 2022 à -2,9 millions d'euros (contre -0,7 million d'euros sur 2022).

Résultat courant avant impôt

Avec la prise en compte de la mise en équivalence de la société *Elyan Partners*, le Résultat courant avant impôt du *private equity* ressort à 0,2 million d'euros quand il était de 2,3 millions d'euros sur 2022.

Conseil aux entreprises, entrepreneurs et fonds

Faits marquants de 2023

- Une dynamique confirmée avec plus de soixante opérations conseillées en 2023
 - Une équipe renforcée avec neuf Directeurs Associés et plus de soixante banquiers
 - Une position parmi les leaders sur le segment small mid-caps
 - Trois trophées d'Or 2023 au Sommet des Leaders de la finance, catégorie banque d'affaires : Meilleure équipe LBO (small to mid), Meilleure équipe LBO (mid to large), Meilleure dynamique de croissance et une mention spéciale M&A (mid to large).
-

Dans un contexte de marché moins porteur que 2022, l'équipe de Edmond de Rothschild Corporate Finance a réalisé une année record avec soixante et une transactions réalisées.

S'appuyant sur une vision long terme, l'équipe a très tôt fait le choix de développer des verticales fortes sur des secteurs porteurs tels que la santé, les services B2B, les nouvelles technologies et le digital, l'industrie et les loisirs qui ensemble représentent près de 75% du chiffres d'affaires 2023.

L'équipe a poursuivi ses gains de parts de marché dans le secteur de la santé en réalisant des transactions emblématiques dans ce secteur. Par exemple, elle a accompagné les actionnaires du laboratoire Delbert lors de l'entrée au capital de Vivalto Partners. Dans ce secteur nous pouvons également citer le conseil des actionnaires de MonVéto lors de son augmentation de capital auprès d'Ardian ou encore dans la Pharmacie avec le conseil des fondateurs de Médiprix lors de l'ouverture du capital minoritaire auprès de NextStage ainsi que les dispositifs médicaux avec la cession de Théradiol à Ardian, Cair IGL à Kartesia et Evolutis à Techlife.

Le B2B Services réalise une très belle année avec l'accompagnement de Coutot Roehrig et ses actionnaires financiers lors de l'entrée au capital de Luxempart, il s'agit de la 2^{ème} opération que nous réalisons pour ce client en 4 ans. L'équipe a également accompagné CNP lors de l'acquisition de Cleeven.

Le Tech & Digital poursuit son développement avec l'accompagnement de Magellan Partners lors de l'acquisition d'Adone Conseil puis dans l'add-on de son crédit syndiqué il s'agit des 8^{ème} et 9^{ème} opérations conseillées pour Magellan en 4 ans. Ou encore lors du conseil des fondateurs et actionnaires de Kickmaker lors de l'entrée au capital de MML et BPI France.

Le loisir augmente ses parts de marché avec le conseil de PAI lors de l'acquisition du groupe Looping, qui était la plus grosse opération de l'année dans le secteur ou encore le conseil des actionnaires et du management de Sodikart lors de la cession d'une participation majoritaire.

Dans l'industrie, l'équipe tire très bien son épingle du jeu en conseillant notamment les actionnaires et le management de Wichard lors de la reconstitution du capital et l'entrée d'Azulis ou encore en conseillant les actionnaires de la Brasserie du Mont Blanc lors de sa cession au groupe familial Duval et de Synov lors d'une opération de reconstitution du capital auprès de Sagard.

En parallèle, l'équipe a commencé à développer une équipe dédiée aux énergies renouvelables avec 2 opérations significatives comme 2BSI lors de la cession à Eurazéo et Hubency dans la réorganisation de son capital autour de B & Capital .

L'équipe affirme son expertise sur les opérations de vente (75%) tout en maintenant un positionnement systématique à l'achat auprès de nos clients historiques. En effet, la part des opérations réalisées auprès de nos clients historiques reste stable avec près de 36% du chiffre d'affaires réalisé. Ce résultat met en avant l'accompagnement personnalisé dans le temps que nous leur apportons en nous appuyant sur les synergies offertes par le groupe Edmond de Rothschild via nos métiers de banque privée, ingénierie patrimoniale, *corporate finance* et la qualité des équipes sur l'exécution des dossiers qui nous sont confiés.

L'année 2023 aura également vu l'ouverture d'un nouveau bureau à Bordeaux afin de continuer notre développement en région et tirer profit des synergies avec les équipes de banque privée.

PERSPECTIVES 2024

Après une année 2023 sous le signe de la résilience et de la performance, Edmond de Rothschild Corporate Finance entend poursuivre son développement. Dans le contexte macroéconomique 2024. L'équipe a d'ores et déjà construit un carnet de commande prometteur ce qui permet d'aborder les mois à venir avec confiance. Les fonds continuent d'être très actifs et animent le marché. Enfin, l'équipe a réussi à se positionner sur des secteurs qui restent dynamiques (Santé, B2B Services, Tech & Digital).

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2023	2022	Évolution
Produit net bancaire	105.465	66.602	58,3%
Frais de gestion	-68.166	-66.835	2,0%
- <i>Frais de personnel</i>	-41.160	-42.364	
<i>. directs</i>	-33.937	-35.748	
<i>. indirects</i>	-7.223	-6.616	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-15.718	-13.294	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-11.288	-11.176	
Résultat brut d'exploitation	37.299	-233	ns
Coût du risque	-831	-14	
Résultat d'exploitation	36.468	-247	ns
Sociétés mises en équivalence	-3.633	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.188	33.470	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	35.023	33.223	x 0.1
Coefficient d'exploitation*	61,9%	96,2%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'activité de conseil aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2023 malgré un nombre d'opérations en baisse et un revenu s'élevant à 41,8 millions d'euros, en baisse de 11% dans un marché fortement baissier.

Gestion propre

Le produit net bancaire du compte propre s'élève à 63,7 millions d'euros, en hausse de +44,1 millions d'euros par rapport à 2022, impacté par l'évolution positive des taux sur la trésorerie.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation baissent par rapport à 2022 (-7%), en lien avec la baisse des revenus enregistrés.

Le résultat brut d'exploitation ressort positif à 2,4 millions d'euros.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du pôle « *Autres activités et Gestion propre* » s'élève à +35 millions d'euros quand il était de +33,2 millions d'euros en 2022. Ce résultat intègre 2,2 millions d'euros de plus-value de cession contre 33,5 millions d'euros sur 2022.

Perspectives 2024

2023 a été une année de retour à la normale sur les marchés financiers. Les obligations contrairement à 2022 ont été un moteur de performance. Les actions ont connu des performances positives marquées cependant par des disparités importantes tant sur le volet géographique que thématique. A cet égard, les « *7 Magnifiques* », titres liés à l'Intelligence Artificielle, ont contribué à près de 70 % de la performance annuelle du S&P 500.

Par ailleurs, les banques centrales et en particulier la Réserve fédérale semblent être parvenues à juguler l'inflation. Les taux sont élevés mais les banques centrales ont à nouveau des marges de manœuvre pour soutenir les économies en cas de ralentissement trop brutal. La crédibilité des banques centrales et la réduction de leur bilan sont une bonne nouvelle pour la stabilité financière à moyen terme car la politique des taux négatifs était un facteur d'instabilité, d'incertitude et d'inégalités. La classe d'actifs obligataires dans son ensemble pourrait en bénéficier.

2024 s'annonce tout aussi imprévisible. Nous l'aborderons avec une vigilance accrue, mais aussi avec la sérénité que nous donnent notre modèle de développement et l'organisation qui nous ont permis de surmonter les défis historiques des dernières années.

Dans ce contexte, avec un engagement de mettre la finance au service de l'économie réelle, Edmond de Rothschild (France) va poursuivre sa stratégie de différenciation autour d'investissements de convictions associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme: concentration sur une sélection de stratégies bien identifiées, feuille de route ambitieuse pour nos investissements socialement responsables et renforcement de nos gammes thématiques.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2023, Edmond de Rothschild (France) a réalisé des opérations significatives.

Acquisitions :

- En mai 2023, suite à la liquidation de Financière Eurafrique, Edmond de Rothschild (France), sort de son portefeuille de Participations cette dernière.
- Courant novembre 2023, Edmond de Rothschild (France), souscrit à 100 % l'augmentation de capital de Edmond de Rothschild Private Equity (France) par l'acquisition des 258 130 Actions nouvellement émises. Suite à cette opération, Edmond de Rothschild Private Equity (France) reste détenue à 100% par Edmond de Rothschild (France).

Cessions :

- En décembre 2023, Edmond de Rothschild (France) cède la totalité des 100 % détenus dans Edmond de Rothschild Private Equity (France) à Edmond de Rothschild Private Equity S.A. société du Groupe.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2023, le total du bilan consolidé s'élève à 5.013,5 millions d'euros, en baisse de -22,7% par rapport au 31 décembre 2022 (6.487,4 millions d'euros).

Actif

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Caisse, Banques centrales, CCP	2.475.815	3.844.162
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	80.481	87.362
Instruments dérivés de couverture	47.755	61.080
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	990	1.503
Titres au coût amorti	79.218	73.465
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	835.091	539.590
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1.212.759	1.530.671
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-35.377	-54.443
Actifs d'impôt et autres actifs	157.180	251.442
Valeurs immobilisées	159.628	152.612
Total de l'actif	5.013.540	6.487.444

Passif

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.743.145	3.131.947
Instruments dérivés de couverture	3.477	1.392
Dettes envers les établissements de crédit	35.263	49.606
Dettes envers la clientèle	1.558.489	2.556.637
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts et autres passifs	211.035	251.044
Provisions	19.915	16.377
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	441.208	478.795
Intérêts minoritaires	1.008	1.646
Total du passif	5.013.540	6.487.444

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en baisse et s'élève à 80,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 87,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, cette rubrique intègre le portefeuille de *private equity* du Groupe (49,6 millions d'euros) ; des titres à revenu variable d'un montant de 16,3 millions d'euros, ainsi que des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (14,2 millions d'euros).

Les **Instruments dérivés de couverture** s'élève à 47,8 millions d'euros au 31 décembre 2023, en baisse de -21,8% par rapport au 31 décembre 2022 (61,1 millions d'euros).

Les **titres au coût amorti** sont en hausse à 79,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en hausse à 835,1 millions d'euros à fin 2023 contre 539,6 millions d'euros à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par des opérations de trésorerie avec le Groupe.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en diminution de -20,8% à 1.212,8 million d'euros au 31 décembre 2023, à comparer à 1.530,7 million d'euros au 31 décembre 2022. Cette évolution est principalement due à la baisse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une diminution de 258,7 millions d'euros et à celle des crédits qui baissent de 57,5 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 2,8 millions d'euros à 1 million d'euros au 31 décembre 2023.

Les **écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux** s'élèvent à -35,4 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre -54,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une baisse de -35,0%.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 159,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 152,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 2.743,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, en baisse de -12,4% par rapport au 31 décembre 2022 (3.131,9 millions d'euros).

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours est en baisse (35,3 millions d'euros à fin 2023, contre 49,6 millions d'euros à fin 2022).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent les comptes ordinaires créditeurs, les comptes à terme et les comptes d'épargne. Elles diminuent globalement de 998,1 millions d'euros de date à date, soit -39,0% pour s'établir à 1.558,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette diminution résulte principalement de la baisse des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 1.019,6 million d'euros et des comptes d'épargne à régime spécial pour 46,4 millions d'euros. D'autre part, les autres dettes diverses sont en hausse de 60,2 millions d'euros.

Les **provisions** sont en hausse à 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 16,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2023 (60,3 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une diminution de -7,9%, à 441,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Engagements du Groupe de la Banque

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	445.062	440.603
Engagements de garantie	84.325	131.361
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	72.393	155.965

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de *private equity* du Groupe, ressortent à 445,1 millions d'euros, contre 440,6 millions d'euros à fin 2022. Cette augmentation est due à la progression des autorisations de découvert pour 21,2 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 16,7 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe diminuent de -35,8% pour s'établir à 84,3 millions d'euros (contre 131,4 millions d'euros au 31 décembre 2022). Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle, les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont diminué par rapport à 2022, ils s'élèvent à 72,4 millions d'euros (contre 156,0 millions d'euros en 2022).

Comptes sociaux

Bilan de la Banque

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Banque s'élève à 5.016 millions d'euros, en baisse de -22,65% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 6.485 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	3 376 374	4 443 143
Concours à la clientèle	1 218 099	1 538 121
Autres comptes financiers	168 859	245 034
Titres et immobilisations	252 865	258 460
Total	5 016 197	6 484 757
Passif		
Opérations interbancaires	1 870 198	2 462 845
Dépôts de la clientèle	1 668 720	2 663 808
Dettes représentées par un titre	922 125	709 980
Autres comptes financiers	193 246	252 725
Dettes subordonnées	21 065	21 047
Capitaux propres	340 843	374 352
Total	5 016 197	6 484 757

À l'actif, la part des comptes de trésorerie et opérations interbancaires représente 67,31% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 3.376 millions d'euros contre 4.443 millions d'euros en 2022, soit une baisse de -1 067 millions d'euros (-24,01%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 2.475 millions à fin 2023, soit 49,34% du total du bilan de la Banque (contre 3.844 millions et 59,3% à fin 2022), en raison de la volonté d'amélioration de la performance financière tout en respectant une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux positifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en hausse à 36 millions en 2023 contre 25 millions en 2022.

Les prêts à terme sont de 783 millions à la fin 2023, contre 500 millions à la fin 2022.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 1.218 millions d'euros à fin 2023, contre 1.538 millions d'euros à fin 2022, soit une baisse de -20,8%. Celle-ci provient essentiellement des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 168,9 millions d'euros, à comparer à 245 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de -31,09%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 253 millions d'euros au 31 décembre 2023, à comparer à 258 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une diminution de -2,2%, pour l'essentiel, en raison de la cession des titres de participations de Edmond de Rothschild Private Equity, des ventes et des retours de fonds sur les OPCVM de private equity et de la réévaluation du portefeuille des titres de participation et filiales.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 1.870 millions à fin 2023 (2.463 millions au 31 décembre 2022). Cette baisse provient essentiellement des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en diminution de -37,36%, à 1.669 millions d'euros à fin 2023 contre 2.664 millions d'euros à fin 2022. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des comptes à vue de la clientèle.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 922 millions d'euros contre 710 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des Negotiable European Commercial Paper - NEUCP et des Negotiable European Medium Term Notes - NEU MTN.

Les **autres comptes financiers** ressortent à 193 millions d'euros contre 253 millions d'euros à fin 2022, soit une baisse de -60 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à l'évaluation du passif d'impôts (baisse de 14 millions d'euros), des comptes de régularisation divers (baisse de 10 millions d'euros), des dépôts de garantie reçus (8 millions d'euros) et enfin les comptes d'ajustement devises (baisse de 27 millions d'euros).

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 (montant identique au 31 décembre 2022), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2023	(1) 31.12.2022
Capital	83 076	83 076
Réserves	130 522	130 522
Report à nouveau	65 716	34 141
Total	279 314	247 739

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **Résultat Net de l'exercice** s'affiche à 62 millions d'euros, à comparer à 127 millions d'euros pour l'exercice 2022.

Compte de résultat de la Banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2023	2022
Produit net bancaire	241 673	194 306
Frais de personnel	-92 964	-88 884
Autres charges d'exploitation	-76 803	-67 293
Amortissements	-11 380	-11 748
Résultat brut d'exploitation	60 526	26 381
Coût du risque	-226	46
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4 860	99 777
Résultat exceptionnel	-	-14
Impôt sur les bénéfices	-3 631	423
Résultat net	61 529	126 613

Produit net bancaire

À 242 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2023 est en hausse de +24,4% par rapport à celui de 2022 (194 millions d'euros).

Cette hausse de +47 millions d'euros du Produit Net Bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés augmentent de +27,5 millions d'euros par rapport à 2022. Ceci est principalement imputable à la hausse des taux d'intérêts,
- le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +5 millions d'euros (84,7 millions d'euros contre 79,7 millions d'euros en 2022). Cette évolution est due principalement à hausse des commissions (honoraires de gestion, droits de garde, commissions de mouvement) et des droits d'entrée,
- le résultat de la marge d'intérêts est en hausse de +14,9 millions d'euros (34,8 millions d'euros contre 19,9 millions d'euros en 2022). Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des taux d'intérêts.

Frais généraux et amortissements

À 181 millions d'euros, les charges générales d'exploitation et amortissements sont en augmentation de +7,9 % par rapport à 2022 (168 millions d'euros).

Cette hausse de 13 millions d'euros est à décomposer en :

- une augmentation du poste frais de personnel de +4,6% (93,0 millions d'euros en 2023 contre 88,9 millions en 2022),
- une augmentation de +14,1% des autres charges d'exploitation (76,8 millions d'euros en 2023 contre 67,3 millions en 2022).
- enfin, les dotations aux amortissements s'élèvent à 11,4 millions d'euros en 2023 contre 11,7 millions en 2022.

Après prise en compte des frais généraux et des amortissements, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à +60,5 millions d'euros contre 26,4 millions d'euros en 2022.

Éléments hors exploitation

Le coût du risque est de -226 milliers d'euros sur 2023 contre +46 milliers d'euros en 2022, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent à +4,9 millions d'euros sur 2023 contre +99,8 millions d'euros en 2022. Les gains sur 2023 sont liés aux cessions des titres de participation dans EDR Private equity.

Le solde net du résultat exceptionnel est nul contre un solde négatif de -14 milliers d'euros en 2022.

L'impôt sur les bénéfices : Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} Janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à - 3 631 milliers d'euros contre +423 milliers d'euros en 2022.

Le Résultat Net s'affiche à +61,5 millions d'euros, à comparer à +126,6 millions d'euros pour l'exercice 2022, soit une baisse de -65,1 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2023, est la suivante :

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	actions soit	100,00%
Autres personnes physiques	59	actions soit	NS
Total	5.538.388	actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2023.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 360 524 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 90.131 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement* (article D.441-6 du Code de Commerce)

À la clôture de l'exercice 2023, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. (31/12/2023)												
	Article D. 441 I.- 1' : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2' : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					6	0					4
Montant total des factures concernées HT		22 610	0			22 610	1 830 765	0				1 830 765
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0.00	0.00			0.00						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0.02	0.00			0.02
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> délais contractuels : (préciser)						<input type="checkbox"/> délais contractuels : (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> délais légaux : (préciser)					

*Hors opérations bancaires et opérations connexes

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique :

- avoir recensé, pour l'année 2023, deux comptes inactifs au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 305.087,76 euros;
- n'avoir recensé, pour l'année 2023, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2023 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36
- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2023

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
ERAAM SAS	Gestion d'actifs
Elyan Partners SAS	Gestion d'actifs
ERES IV GP SAS	Gestion d'actifs
Financière Eurafrique	Banque
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHINE	-	-	-	-3.633	-	-	-
FRANCE	1.048.513	378.442	789	76.996	-15.850	-14.031	-1.819
HONG KONG	11	9	-	2	-	-	-
ISRAEL	1.604	1.365	1	-267	-	-	-
LUXEMBOURG	1.115	723	-	2.552	-77	-77	-
TOTAL	1.051.243	380.539	790	75.650	-15.927	-14.108	-1.819

Evénements postérieurs à l'exercice 2023 :

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2023.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front-office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne de Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants:

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance dont notamment le Comité d'Audit d'une part et le Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, en charge du deuxième niveau de contrôle, composée de vingt-six collaborateurs en intégrant ceux des filiales et succursales. Ces collaborateurs sont astreints à un *reporting* régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte neuf collaborateurs en son sein et dix contrôleurs des risques dans les filiales et succursales, ainsi qu'un réseau de neuf correspondants risques opérationnels, soit au total vingt-huit personnes impliquées dans la gestion des risques,
- une Inspection Générale, troisième niveau de contrôle, composée de sept collaborateurs en charge du contrôle périodique sur le périmètre Edmond de Rothschild (France) y compris les filiales et succursales,
- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
 - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne et notamment celles sur la gouvernance interne,
 - Règlement général de l'AMF,
 - Corpus de règles MIFID II,
 - Recommandations publiées par le Comité de Bâle,
 - Articles L561-1 et suivants du code monétaire et financier concernant les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
 - Arrêté du 5 octobre 2015 relatif à l'échange automatique des informations « EAI »,
 - Accord FATCA signé le 14 novembre 2013,
 - IRS Revenue Procedure 2022-43, QI Agreement,

- DAC 6 (Directive UE 2018/822).
- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le private equity et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée,
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild (Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan préventif de rétablissement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015 et aux orientations EBA/GL/2021/11.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au membre Directoire en charge de la supervision des risques et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la société est tenue au sein de la Direction Financière, respectivement par le Département Comptabilité Sociale et le Département Comptabilité Groupe (ci-après la Direction de la Comptabilité), qui sont strictement indépendants des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Financier et, le cas échéant, un membre de l'Inspection Générale. La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Financière et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion de Edmond de Rothschild (France)) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières.

Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (a minima deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures mises en œuvre pour les réduire

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche de réduction de son impact environnemental depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Les mesures prises au niveau du Groupe Edmond de Rothschild pour réduire les risques liés aux effets du changement climatique. Le rapport annuel de Durabilité du Groupe présente ses engagements et résultats de ses actions visant à diminuer son impact.¹

En ce qui concerne les risques financiers liés aux effets du changement climatique, la Politique des Risques du Groupe et de ses filiales, validée par le Conseil d'Administration du Groupe, les intègre depuis décembre 2022, et la Politique des Risques de EdR (France), validée par le Conseil de Surveillance EdR (France), depuis mars 2023. Ces politiques des risques font l'objet de révisions régulières.

Les mesures déployées spécifiquement au niveau de Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans la partie *Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)* (« Non-Respect de la biodiversité et des enjeux climatiques dans les investissements ») du rapport annuel de Edmond de Rothschild (France).

¹<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/Pages/Sustainable-development-report.aspx>

Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

Conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n°2017-1265 du 9 août 2017, le groupe Edmond de Rothschild présente sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). La nature des activités du Groupe lui confère une responsabilité face aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux actuels. La stratégie du groupe Edmond de Rothschild en matière de RSE est construite avec comme premier pilier le respect de l'éthique des affaires, une application stricte des réglementations et un suivi constant des bonnes pratiques professionnelles. L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild une vision de la conduite des affaires placée sur le long terme, qui se traduit par la volonté d'avoir un impact positif sur l'économie réelle.

Les risques extra-financiers identifiés par les parties prenantes pour cette déclaration sont regroupés en quatre piliers tels que présentés ci-dessous.

Les informations relatives à la collaboration sociétale, cinquième pilier de l'approche du développement durable du Groupe, sont présentées dans le rapport annuel de durabilité du Groupe¹.

Celui-ci fournit des détails et des éléments clés sur tous les enjeux matériels, les objectifs et les progrès accomplis vis-à-vis des engagements du Groupe pour l'intégration des sujets de durabilité dans ses activités.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact), et membre du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI).

Par ses engagements internes et externes, nationaux et internationaux, le Groupe s'investit pour le renforcement de l'application des principes de développement durable et de la bonne gestion des risques qui y sont liés.

Cette DPEF a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité. La conformité et la sincérité des informations présentées sont listées dans le rapport du commissaire au compte joint en annexe.

PRÉSENTATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS IDENTIFIÉS

ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	INVESTISSEMENT RESPONSABLE	CAPITAL HUMAIN	IMPACT ENVIRONNEMENTAL
Non-respect des engagements de responsabilité pouvant impacter la réputation du Groupe Non-conformité aux législations et cybercriminalité	Non prise en compte des risques ESG dans nos investissements Non-respect du risque climat dans les investissements	Risque d'image de marque employeur Risque opérationnel en cas de recrutement inadapté, de départ de personnes ou de compétences clés	Non-respect de l'engagement d'atténuer l'impact environnemental Non-respect d'une utilisation durable des ressources

¹ Rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild : <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/groupe/developpement-durable>

Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Ce rapport couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), hors filiales et succursales à l'étranger.

Modèle d'affaires

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions. Il est indépendant, à capital familial, spécialisé dans la banque privée et *l'asset management*. Il est également présent dans les métiers de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier, de courtage en assurances et d'administration de fonds.

Il existe au sein du groupe Edmond de Rothschild une Direction de la Stratégie qui conduit les réflexions stratégiques auprès du Comité Exécutif. Elle repose sur la définition d'une vision déclinée en une feuille de route pour le Groupe et par métier.

Grâce à son expertise, le respect de ses engagements et la gestion coordonnée de l'ensemble des métiers, le groupe Edmond de Rothschild entretient une relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes.

Le modèle d'affaires de Edmond de Rothschild (France) présenté ici reflète le modèle d'affaires du Groupe. Les détails concernant les résultats et activités des différents métiers de Edmond de Rothschild (France) sont présentés dans ce rapport de gestion.

Le groupe Edmond de Rothschild est une Maison d'investissement de convictions fondée sur l'idée que la richesse doit servir à construire le monde de demain. Son histoire d'entrepreneur engagé le pousse à participer à l'avancement d'une finance plus durable au travers de solutions innovantes et créatrices de valeur.				
NOS VALEURS	NOS RESSOURCES	NOS CLIENTS	NOS ACTIVITÉS	NOTRE IMPACT
<p>Nos valeurs se fondent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'entrepreneuriat • l'innovation • la volonté d'impact • Elles sont héritées d'une histoire familiale construite par un esprit pionnier et un entrepreneuriat engagé qui s'inscrivent dans toutes nos actions <p>Pour nous, le succès se construit sur le long terme, avec prudence et réactivité, en conjuguant ardeur au travail et recherche permanente de solutions financières novatrices</p>	<p>797 collaborateurs et 8 implantations en France en 2023</p> <p>Un actionnaire unique garant d'un engagement de long-terme</p> <p>Un contrôle permanent de l'utilisation des ressources pour la gestion environnementale</p> <p>Des politiques et directives internes intégrant les enjeux liés à la durabilité</p> <p>3 478 MWh d'énergie consommée en France en 2023</p>	<p>Clients individuels privés</p> <p>Investisseurs Institutionnels et semi-institutionnels</p> <p>Autres banques / Institutions financières</p>	<p>banque privée Conseil et Conservation bancaire</p> <p>asset management Investissement pour clients institutionnels et privés</p> <p>immobilier Conseil et Investissement</p> <p>private equity Conseil et Investissement</p> <p>corporate finance Conseil</p> <p>courtage assurance Conseil</p>	<p>6.0 Mds € gérés selon des stratégies ISR en France et 11 fonds ouverts labellisés</p> <p>100 % des encours de <i>private equity</i> en France gérés en intégration ESG</p> <p>-6 % de Mandats ISR dans la banque privée en France en 2023</p>
Un modèle de croissance basé sur un écosystème fort et des thématiques d'action pour soutenir l'innovation et avoir un impact positif sur l'économie réelle.				
La santé	La gestion des ressources	L'évolution des cadres de vie	Le capital humain	Le transition énergétique

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, elle a la capacité d'assembler de manière proactive des solutions et des expertises pour accompagner les clients privés de façon dynamique et d'anticiper au mieux leurs besoins. Pour cela, le Groupe a constitué une gamme de produits et de services, au plus près de l'économie réelle et des préoccupations des entrepreneurs.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert :

- opération de M&A,
- planification financière,
- analyse patrimoniale,
- conseil en assurance-vie,
- prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux.

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. Les synergies fortes entre les diverses expertises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de conviction. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicée en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme. Sa gamme de solutions d'investissements se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Les activités de l'asset management, de private equity, d'immobilier et de gestion d'actifs sont placées sous la même ligne de métiers afin de constituer une offre d'investissement intégrée recouvrant toutes les classes d'actifs.

De plus, afin de renforcer ses capacités de distribution internationale, la création d'une SICAV française regroupant ses principaux Fonds Commun de Placement (FCP) ouverts a été créée.

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée.

Du côté des actifs réels, nous bénéficions d'expertises diversifiées, que ce soit dans le domaine de l'immobilier, du *private equity* ou de la dette d'infrastructure. Tous ces savoir-faire sont orchestrés pour permettre une création de valeur durable et rentable.

Par ailleurs, notre *Global Head of Distribution* a pour mission de déployer la stratégie commerciale de l'*asset management* sur l'ensemble des géographies et de promouvoir l'intégralité de l'offre de gestion, comprenant les actifs liquides et les actifs réels, couvrant tous les segments de clientèle (investisseurs institutionnels, partenaires distributeurs et conseillers en gestion de patrimoine indépendants).

Notre approche

Les risques extra-financiers listés dans cette DPEF ont été revus et analysés en novembre 2023 par l'ensemble des équipes concernées : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, le juridique, la gestion des risques, l'équipe ISR, les Moyens Généraux et les Ressources Humaines. Les risques retenus sont estimés être les plus représentatifs au regard des activités de Edmond de Rothschild (France).

De ce fait, de par la nature de son activité, l'économie circulaire, la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire, la promotion de la pratique physique et sportive, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, éthique et durable, les liens nation-armée et le soutien à l'engagement dans les réserves ainsi que le détail des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par postes d'émissions directes et indirectes liées aux activités de transport amont et aval, y compris via le recours aux modes ferroviaire et fluvial ou biocarburants et le plan d'action de réduction des émissions associé ne font pas partie des enjeux matériels du Groupe et n'ont pas été identifiés comme des risques significatifs pour Edmond de Rothschild (France).

Non-respect des engagements de responsabilité pouvant Impacter la réputation du groupe

En tant que Groupe familial engagé, Edmond de Rothschild considère que la culture de l'éthique et de la responsabilité en toutes circonstances est une base fondamentale de son fonctionnement et des comportements attendus. Des pratiques éthiques et responsables dans tous les métiers définissent le sens des affaires et le développement.

Politiques

La Gouvernance d'entreprise de Edmond de Rothschild (France) est régie par la Directive sur la Gouvernance d'Entreprise, déclinaison de la Directive Groupe sur la Gouvernance. Elle s'applique à Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France). Edmond de Rothschild SA n'étant plus désormais une entité significative du groupe Edmond de Rothschild, n'y est plus soumise depuis la mise à jour de la Directive effectuée en décembre 2020.

Cette Directive répond aux obligations réglementaires applicables aux établissements de crédit ou aux sociétés de gestion ainsi qu'aux recommandations émanant des autorités de tutelle françaises, européennes ou suisses.

Le Directoire assure la transposition de la directive Groupe en directive locale et s'assure de la bonne application de cette dernière. Cette directive est publiée sur le site Intranet France, mise à disposition pour tous les collaborateurs. L'engagement de communiquer régulièrement sur cette Directive fait partie des objectifs permanents du Groupe.

La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe, quant à elle, détaille notamment le positionnement et les mesures en place pour prévenir les atteintes envers les droits humains et les libertés fondamentales. Elle sera revue en 2024 et validée par le Comité Exécutif Groupe pour une publication sur le site Internet en 2025.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour en mars 2022 afin de répondre aux exigences de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, pour y intégrer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) par les organes de gouvernance locaux afin de renforcer la gestion des risques pouvant impacter la réputation du Groupe et pour s'assurer que les sujets de durabilité font partie intégrante du cahier des charges de toutes les entités locales.

Aussi, en application d'une politique de réduction de l'utilisation de papier, une version numérique des dossiers des conseils et assemblées est désormais transmise aux participants afin de remplacer les impressions.

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) s'engage à maintenir la robustesse de ses instances de gouvernance, notamment en assurant une diversité de profils des membres de ses organes collégiaux afin que la compétence collective de chacun d'eux permette tant la mise en œuvre et la gestion que la supervision de l'ensemble de ses activités. Elle veille également à renforcer cette robustesse en tant que de besoin, et notamment dans le cas d'extension de ses domaines d'activité et/ou d'une évolution de ses obligations réglementaires.

Complétant ainsi la compétence collective du conseil, il est rappelé que trois membres du Conseil de Surveillance ont été nommés ou renouvelés en 2021. En 2022 et 2023, aucune nouvelle nomination n'a été effectuée. En 2023, la composition du Conseil de Surveillance est restée identique à celle de 2022, à l'exception du départ d'un membre, portant ainsi le nombre de membres à 10.

Afin de satisfaire à de nouvelles obligations applicables en matière de représentation équilibrée femmes-hommes au sein de ses organes collégiaux, Edmond de Rothschild (France) :

- Applique depuis 2020 les règles de mixité au sein de son Conseil de Surveillance avec une proportion de 50% de femmes et de 50% d'hommes au 31 décembre 2023.

- A mis en place depuis 2020 un processus de sélection des membres de Directoire garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque genre parmi les candidats afin de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Directoire.

Comme annoncé en 2020, la diversité de profils et le pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance ont été encore renforcés et maintenus en 2022 et en 2023.

Edmond de Rothschild (France) veille par ailleurs à disposer d'un nombre suffisant de membres indépendants au sein du Conseil, en respectant les règles édictées en la matière par le Code Middlednext, règles que le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter volontairement.

Le Directoire s'appuie sur les compétences de comités spécialisés sur des lignes de métiers ou des fonctions opérationnelles. Il est à noter que dans un souci d'harmonisation des règles de gouvernance d'entreprise applicables aux différentes entités du groupe Edmond de Rothschild et afin de répondre aux exigences de la Directive Groupe «Gouvernance d'entreprise-Règles de bonne pratique», le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour en mars 2023 en mettant en place, à l'instar de ce qui est déjà fait pour le Conseil de Surveillance, une auto-évaluation annuelle des Comités d'audit, des risques et des rémunérations.

Une procédure relative à la vérification des critères de nomination et de renouvellement des membres des organes de gouvernance a été mise en place en 2017. Dans ce cadre, les travaux de vérification portent sur l'honorabilité, la compétence individuelle et collective des membres, la disponibilité, le respect des règles de cumul de mandats, les conflits d'intérêt, et l'indépendance des membres, tant au regard des règles Middlednext que des règles UCITS V.

Les diligences effectuées en 2023 préalablement aux renouvellements de mandats n'ont révélé aucune anomalie aboutissant au rejet des candidats pressentis à un renouvellement.

50% de membres indépendants composaient le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2023 (versus 45,45% au 31.12.2022)

50% de femmes au sein du Conseil de Surveillance. (45,45% au 31.12.2022)

Par ailleurs, la poursuite de certaines mesures prises par les pouvoirs publics en France suite à la pandémie de COVID-19 rendent parfois impossible la tenue en présentiel des réunions de Gouvernance. Edmond de Rothschild (France) a donc continué à adapter l'organisation de celles-ci sans en bouleverser le calendrier, y compris celles relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La cellule de crise, composée des membres du Directoire, de salariés de la Direction Centrale des Risques, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Systèmes d'Information et des Moyens Généraux a poursuivi sa mission.

NON-CONFORMITÉ AUX LÉGISLATIONS ET CYBERCRIMINALITÉ

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a mis en place les dispositifs et les plans d'actions qui assurent le respect des principes posés par les réglementations en vigueur pour toutes les activités. Compte tenu du renforcement des obligations légales, des actions nécessaires à l'approfondissement de ces dispositifs pour le bon fonctionnement de ses opérations et la protection de la clientèle ont été déployées.

Au-delà du respect et de l'application de la réglementation et de la déontologie applicables aux activités bancaires et financières, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent apporte son expertise dans de nombreux domaines, assure le suivi de l'actualité juridique et de l'évolution des dispositions réglementaires ainsi que jurisprudentiels.

Les processus de veille, de suivi et de développements permettent de :

- Renforcer les systèmes de surveillance,
- Mettre régulièrement à jour les procédures d'alertes,
- Revoir les procédures internes,
- S'assurer du lancement et du suivi des formations conformité.

Politiques

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place une politique interne en lien avec chaque thématique pouvant impacter soit ses activités, soit ses collaborateurs ou ses autres parties prenantes, notamment:

- Les cadeaux et avantages
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Les abus de marché
- Les conflits d'intérêts
- Les mandats spécifiques
- Les transactions personnelles des collaborateurs
- La lutte contre la corruption
- La faculté d'alerte des collaborateurs

Les politiques sont adressées à tous les collaborateurs du Groupe. Le groupe Edmond de Rothschild est ainsi fermement engagé pour le respect permanent des réglementations et s'assure du comportement responsable de chacun pour une gestion stricte des risques.

Un ensemble de politiques et de procédures définit la classification et les règles à adopter pour protéger la confidentialité des informations et répondre à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ce corpus documentaire a été diffusé et peut être consulté en permanence sur le site Intranet France dans la rubrique « Ma sécurité au quotidien ». Le registre des traitements de la France a été constitué avant mai 2018 et continue d'évoluer en complète coordination entre les départements concernés et le Data Protection Officer (DPO).

L'objectif principal du Groupe reste de maintenir une communication active sur les procédures et directives.

Toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs sur le site Intranet et classées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild, les documents suivants sont mis à disposition des collaborateurs :

- Code d'Éthique du Groupe,
- Directive Groupe sur la Gouvernance d'entreprise,
- Directive Groupe LBA,
- Directive Groupe sur les relations d'affaires et transactions à risques accrus,
- Procédure Groupe sur l'échange d'information,
- Charte Legal & Compliance Group,
- Directive Groupe sur la surveillance consolidée,
- Politique d'exécution des ordres,
- Directive sur les sanctions financières internationales,
- Politique des risques du Groupe,
- Crossborder Directive Groupe,
- Directive Groupe sur les armes controversées,
- Directive Groupe sur les conflits d'intérêts,
- Directive Groupe Prévention des abus de marché.

Ces directives sont soit directement applicables, soit transposées par des procédures dédiées dans chaque entité du groupe Edmond de Rothschild.

Des dispositifs de contrôle internes permettent un suivi précis du respect de l'ensemble des réglementations, comme par exemple des veilles réglementaires menées par la Conformité. Des groupes de travail ciblés évaluent la juste valeur des législations et établissent le bon dispositif pour garantir le respect de leur implémentation. Trois niveaux de contrôle sont appliqués à toutes les activités exposées et améliorés par des actualisations constantes.

Des systèmes de veille dans les dispositifs de contrôle sont menés par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) afin d'améliorer les dispositifs en place au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagé à utiliser depuis 2015 un outil de formation digitale développé par l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs.

La Conformité de Edmond de Rothschild (France) a développé un e-learning sur mesure sur l'abus de marché. Cette formation digitale a été adaptée aux différents métiers pour la France et a été étendue à toutes les entités idoines de Groupe. La formation a été dispensée en 2023 aux collaborateurs concernés. Même chose pour la formation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, également dispensée en 2023 sous format e-learning pour les collaborateurs concernés.

Ces dispositifs représentent une veille active pour le respect des réglementations et garantissent que tous les collaborateurs confrontés à ces risques sont informés des évolutions réglementaires. La DCCP s'assure ainsi en permanence du respect des politiques et directives mises en place.

Dans le cadre de la bonne application de la réglementation du travail, tous les principaux risques réglementaires identifiés ont fait l'objet de fiches de risques opérationnels dans lesquelles les procédures applicables et les dispositifs en vigueur pour la prévention des risques sont rappelés. Le Comité des risques de la banque analyse une fois par an, en présence des représentants des différents services de la banque, les indicateurs liés à ces fiches de risques et s'assure de la bonne application des procédures. La banque a également mis en place des formations sur le droit du travail pour les managers.

La Directrice des Ressources Humaines en France reporte directement au DRH Groupe et participe au Directoire de Edmond de Rothschild (France). Ainsi, le respect du droit du travail est un engagement transversal qui fait l'objet d'une attention permanente et de points réguliers au Directoire. Par ailleurs, les organes internes de contrôle sont en charge de proposer des améliorations probables pour assurer une maîtrise des risques optimale.

La protection des données et de la clientèle se traduit par différents projets et outils performants pour gagner en efficacité et permettre une amélioration continue.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et le Data Protection Officer (DPO) du Groupe s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données et des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées.

De même, le DPO accompagne les départements et filiales dans le cadre de leurs activités, sur les problématiques RGPD et contrôle le respect et la bonne application du règlement. Des campagnes de sensibilisation sont développées en continu. Dès juillet 2022, l'effectif complet de Edmond de Rothschild (France) a été invité à refaire le e-learning RGPD. Celui-ci a préalablement été mis à jour en mai 2022. La campagne s'est poursuivie en 2023.

Fin décembre 2023, 90% de l'effectif avait validé le e-learning, sachant que chaque collaborateur doit l'effectuer tous les 2 ans.

De plus, tous les nouveaux collaborateurs, y compris les stagiaires, suivent une sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGPD. En 2023, 8 sessions de sensibilisation ont eu lieu pour 327 nouveaux entrants formés, soit 86% de cette population.

Un suivi permanent des contrats avec les sous-traitants est effectué et, si nécessaire, mis à jour en conformité avec le règlement. L'ensemble des traitements utilisant des données à caractère personnel est identifié dans le « Registre des traitements » de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales. Ce registre est suivi dans un applicatif dédié, déployé pendant l'année 2021, permettant d'y gérer les points de conformité au RGPD.

100% des traitements de ce registre ont été contrôlés et mis à jour par les départements concernés en 2023.

Les projets informatiques sont analysés conjointement par le DPO et le RSSI, sur la base de fiches « RGPD & Sécurité » remplies par les responsables de projet afin de vérifier, avant implémentation, qu'ils répondent aux principes de minimisation, de « privacy by design » et « privacy by default ». En 2023, 17 fiches ont été rédigées et sont soit validées soit en cours de validation conjointement par le RSSI et le DPO. Les applications informatiques gérant des données confidentielles et à caractère personnel font également l'objet d'un plan de mises en conformité et d'évolutions constantes pour renforcer la sécurité autour des données et de leur accès.

Enfin, 14 analyses dites d'« Impact sur la vie privée » ont été menées depuis 2018 sur des traitements de données à caractère personnel afin de s'assurer de leur conformité au règlement.

Un programme de revue tous les 3 ans de ces analyses, pour mise à jour si nécessaire, a démarré en 2022. Des indicateurs de risques KPI et KRI ont été définis au niveau du groupe pour la mise en conformité RGPD : ils sont mis à jour trimestriellement par la France.

100% des sous-traitants ont inclus les clauses RGPD dans leur contrat établi avec Edmond de Rothschild (France).

0 incident ayant nécessité une notification à l'autorité en 2023.

NON-RESPECT DE L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES INCLUANT LA CORRUPTION ET L'ÉVASION FISCALE

Le groupe Edmond de Rothschild maintient son objectif d'exercer son métier de manière responsable et exemplaire. Le comportement des collaborateurs et des dirigeants au regard de la réglementation et des règles internes est une priorité pour assurer le bon fonctionnement des activités du Groupe et pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. L'éthique, l'intégrité et la transparence sont intrinsèquement liées aux valeurs familiales du groupe Edmond de Rothschild et au sens aigu de ses responsabilités.

Politiques

Le Code Éthique du Groupe constitue une des principales politiques internes, appliquée par les collaborateurs de l'ensemble du groupe Edmond de Rothschild. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans ce dernier se traduit par un contrôle rigoureux de son application dans tous les métiers de la banque.

L'objectif permanent est de renforcer les procédures internes et les communications de sensibilisation pour tous les collaborateurs.

Sont en cours de revue et/ou mise à jour : la procédure de lanceur d'alerte, le code de conduite, le dispositif de lutte anti-corruption, la procédure sur les cadeaux, invitations et autres avantages offerts ou reçus. référer au Code d'Éthique en tout temps.

Le code Éthique, disponible pour tous les collaborateurs sur le site Intranet, rappelle précise et complète les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que les usages et les meilleures pratiques déontologiques.

Les procédures internes, les Comités d'Audit, de Risque et de Conformité et contrôle permanent garantissent sa bonne application, dans le cadre de tolérance des risques que le Groupe a définis. Les dispositifs mis en place par ces Comités, tels que la politique des risques, la charte interne des risques ou les procédures à disposition pour chaque cas spécifique identifié facilitent la gestion robuste des instances de gestion et de contrôle.

D'autre part, les procédures de Edmond de Rothschild (France) s'appuient sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client et rappellent les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes, la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication

La Conformité a mis en place des procédures d'alerte pour permettre à tous les collaborateurs d'identifier des comportements non éthiques ou un manquement quant au respect des réglementations et législations en vigueur. Des contrôles internes visant au bon suivi des dispositifs en place contribuent au bon fonctionnement des directives en place et des outils mis à disposition de tous. La procédure d'alerte sera mise à jour en 2024.

Tout collaborateur se doit, à tout moment, d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de toutes les parties prenantes. Le dispositif des procédures d'alerte garantit la confidentialité totale au collaborateur.

99,55% des collaborateurs concernés ont suivi au moins une formation liée à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme en 2023.

Des formations ont été dispensées en 2023 sur les thématiques d'Abus de marché, Conflits d'intérêts, MIFID, Directive sur les Crédits Immobiliers, Directive sur la distribution d'assurance.

45% des formations réalisées en 2023 concernaient les sujets Éthique et Conformité. (56% en 2022).

L'organisation du groupe Edmond de Rothschild en filières métiers permet notamment le renforcement d'une surveillance consolidée selon chaque ligne de métier par la holding suisse Edmond de Rothschild Holding SA, entité faitière du Groupe.

Edmond de Rothschild (France) ne dispose d'aucune filiale dans les paradis fiscaux. L'engagement du Groupe pour la protection du système financier se traduit notamment par ce choix, dans le but de maintenir et renforcer la confiance de l'opinion publique. Dans ce contexte, le devoir de déclaration du groupe Edmond de Rothschild vise le niveau élevé de transparence nécessaire pour assurer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes sur le long terme.

Le Code d'Éthique du Groupe fournit le cadre global pour toutes les thématiques pertinentes à ses activités, y compris celles qui touchent à l'évasion fiscale. Il mentionne notamment que «le groupe Edmond de Rothschild applique une approche basée sur les risques visant à n'entrer en relation d'affaires qu'avec des clients dont les avoirs sont en conformité avec leurs obligations fiscales». Les collaborateurs du Groupe respectent les codes de conduite édictés par les entités à cet effet. L'évaluation annuelle de chaque collaborateur comporte une rubrique obligatoire portant sur le respect des codes de conduites.

Le dispositif anti-corruption mis en place inclut des mesures de suivi des risques de corruption, avec un code de conduite anti-corruption, une cartographie des risques de corruption par entité, la procédure de faculté d'alerte des collaborateurs et les règles relatives aux cadeaux et invitations. Des emails de sensibilisation et des formations digitales sont également en place. Edmond de Rothschild (France) a mis en place un dispositif conforme aux normes prévues dans le cadre de l'échange automatique d'informations (EAI) adopté par la France. Ce dispositif adresse à l'ensemble des collaborateurs les principes d'échanges automatiques d'information. De plus, sont compris dans la documentation client, les éléments nécessaires à l'échange automatique d'information pour les pays signataires d'un accord d'échange avec la France.

Ce dispositif s'ajoute à celui de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui prend en compte la fraude fiscale dans ses critères de surveillance des opérations et déclarations de soupçon. La DCCP et la Direction Juridique supervisent ces mises en place et leur bonne transmission aux acteurs concernés.

0 sanction pénale ou liée à la corruption.

RISQUE D'IMAGE DE MARQUE EMPLOYEUR

Concilier le développement du capital humain avec la performance économique du groupe Edmond de Rothschild est une mission primordiale des Ressources Humaine du Groupe. L'engagement des équipes pour ce développement s'appuie sur le partage d'une vision et des valeurs communes.

Politiques

Attirer, développer et retenir les meilleurs talents représente fait partie des objectifs prioritaires du Groupe pour être un employeur de référence. Divers engagements sont y sont inhérents pour l'entreprise, tels que :

- Le respect des droits humains,
- Les processus de recrutement,
- La rémunération, la mobilité et la promotion,
- L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe adresse ces engagements. Elle sera revue en 2024 et validée par le Comité Exécutif Groupe pour une publication sur le site Internet en 2025.

L'accord sur l'égalité professionnelle et celui sur la Qualité de Vie au Travail font également partie des politiques mises en place par les Ressources Humaines.

Afin de renforcer l'attractivité de la marque employeur pour attirer les talents, les Ressources Humaines ont pour objectifs de :

- Assurer un processus de recrutement exemplaire pour attirer les meilleurs candidats,
- Participer à la formation des étudiants et intégrer les jeunes diplômés,
- Intégrer et fidéliser les nouveaux collaborateurs à travers un parcours d'accueil dynamique et inclusif.

D'autre part, la Direction des Ressources Humaines a fixé comme objectif pour 2022 de renforcer la marque employeur en interne.

98% de CDI parmi l'effectif de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2023 dont 351 femmes.

L'ensemble des HR-Business Partners en France a suivi un cycle de formation sur le recrutement inclusif.

La Direction des Ressources Humaines de Edmond de Rothschild (France) a pris part aux deux sessions du forum « Hello handicap » qui propose à des salariés en situation de handicap de rencontrer des employeurs engagés.

Edmond de Rothschild (France) a participé en 2023 à 2 forums dans les universités et écoles et recruté 102 stagiaires et 49 alternants. A l'issue de leur stage ou leur alternance, 20 jeunes ont été recrutés en CDI et 19 en CDD entre 2021 et 2023.

Trois matinées « nouveaux collaborateurs » ont été organisées durant lesquelles ont été présentés, entre autres, les métiers du Groupe, l'écosystème, les valeurs, les processus RH. Ces matinées sont également l'occasion de présenter l'équipe des Ressources Humaines aux nouveaux embauchés afin de créer un lien direct.

En 2023, Une charte sur la diversité et l'inclusion a été adoptée au niveau du Groupe et communiquée à l'ensemble des salariés.

Une session d'échanges avec des étudiantes de l'EDHEC via l'association EDHEC WinFin s'est tenue afin de promouvoir les carrières dans les métiers de la finance auprès d'elles.

46% de femmes cadres dans la population totale des cadres au sein de Edmond de Rothschild (France).

RISQUE OPÉRATIONNEL EN CAS DE RECRUTEMENT INADAPTÉ OU DE DÉPART DE PERSONNES OU DE COMPÉTENCES CLÉS

Le risque opérationnel en cas de recrutement inadapté ou de départ des personnes ou compétences clés est traité avec beaucoup de diligence. Travailler pour une entreprise familiale dont les engagements et les valeurs s'inscrivent sur un temps long favorise l'engagement des collaborateurs.

Ainsi, afin de développer l'engagement des collaborateurs et de sécuriser les parcours professionnels, les Ressources Humaines ont comme objectifs de :

- Former les collaborateurs tout au long de leur carrière,
- Favoriser la mobilité interne,
- Évaluer les compétences pour pouvoir les faire évoluer,
- Proposer des programmes d'engagement en lien avec notre écosystème,
- Favoriser un dialogue social de qualité pour garantir un environnement de travail attractif.

Politiques

La direction des Ressources Humaines a mis en place diverses politiques et directives visant à renforcer les synergies pour respecter ses objectifs.

La Politique de formation, contenant les grandes orientations de la formation professionnelle, guide les opérations pour apporter des réponses adaptées aux enjeux stratégiques et aux besoins des métiers.

Chaque collaborateur doit pouvoir bénéficier d'un apprentissage personnalisé et adapté à ses besoins.

La formalisation des Processus d'évaluation de la performance s'inscrit dans une démarche de progrès continu. Les critères fixés dans le processus d'évaluation sont alignés avec le modèle de leadership du Groupe. Le groupe Edmond de Rothschild privilégie les perspectives d'évolution en interne et s'appuie pour y parvenir sur des outils d'accompagnement et de communication. La Politique de mobilité et la Politique de mobilité internationale regroupent les processus et sont suivis par un comité dédié.

Par ailleurs, un accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels signé en 2023 complète le dispositif en y intégrant une cartographie des métiers permettant d'anticiper les évolutions du secteur bancaire et des mesures de sécurisation des parcours professionnels.

L'Accord sur la Qualité de Vie au Travail contient des indicateurs de suivi, et porte sur plusieurs sujets tels que :

- Le droit à la déconnexion pour favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- L'aide aux aidants
- Le télétravail
- La prévention des Risques Psycho-Sociaux

Une procédure de prévention des risques psychosociaux (RPS) existe depuis plusieurs années. Elle prévoit notamment la possibilité de mener des enquêtes conjointes entre la Direction et les partenaires sociaux et de proposer des pistes d'amélioration des outils de prévention.

L'évaluation annuelle de la performance et les entretiens professionnels sont des éléments clés permettant de mesurer l'engagement des collaborateurs mais aussi sur leurs attentes en termes d'évolution professionnelle.

79% des collaborateurs en France ont complété l'évaluation annuelle de la performance en 2023 (données au 22 février 2024).

Le développement des talents est primordial et les programmes de formation doivent apporter une réponse adaptée aux enjeux stratégiques et besoins des métiers. Les Ressources Humaines ont mis en place des parcours de formation interne spécifiques tels que :

- le programme de formation managériale, qui aborde un certain nombre de thématiques telles que la conduite du changement,
- le programme d'expertise métiers, qui offre des formations techniques pour les différentes fonctions,
- des programmes de formation développés spécifiquement pour les métiers, tels que la Banque Privée ou la Gestion d'actifs.

Pour les autres formations, y compris les formations réglementaires, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe est régulièrement réalisée afin d'optimiser l'offre. En 2023, 769 collaborateurs ont suivi 10 915 heures de formation, soit 96% des salariés de l'UES. Les formations sont désormais proposées en présentiel, à distance ou en mode hybride en fonction des sujets.

96% des collaborateurs en France ont suivi au moins une formation en 2023.

Par ailleurs, la mobilité interne vise à faire coïncider les aspirations personnelles de long terme avec les besoins du Groupe. Elle renforce l'engagement des collaborateurs et contribue à la bonne gestion du risque opérationnel en cas de recrutement inadapté ou de départ des personnes ou compétences clés de la marque.

55 collaborateurs en France ont bénéficié d'une mobilité interne en 2023 (50 en 2022) dont 33% de femmes (40% en 2022).

Plusieurs appels ont été lancés auprès des salariés de l'UES pour rassembler des volontaires pour participer à des programmes d'engagement tournés vers notre écosystème. Tous les programmes lancés ont pu se dérouler grâce à l'adhésion de nombreux collaborateurs de l'UES.

Deux nouveaux programmes ont été lancés en 2023 Duo for A JOB pour l'accompagnement de jeunes en rupture avec le monde l'emploi par des collaborateurs seniors et Viens voir mon Taf pour l'accueil de stagiaires d'observation issus de Réseaux d'éducation prioritaires.

14 réunions du Comité Economique et Social ont été tenues en 2023 et 6 accords ont été signés avec les organisations syndicales représentatives ce qui démontre la richesse du dialogue social au sein de l'UES.

Avec l'implémentation d'un nouvel SIRH dans le Groupe en 2023, les Ressources Humaines ont amélioré les processus des entretiens d'évaluation des compétences en intégrant notamment la possibilité pour le manager et le salarié de demander du feed-back à des interlocuteurs au sein du Groupe.

Un programme de formation dédié à la durabilité pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe a été déployé en 2023 afin d'assurer un socle commun de connaissances sur le sujet. Une certification obligatoire sur les enjeux ESG sera également mise en place en complément pour les collaborateurs identifiés comme preneurs de risques.

Une «plateforme d'engagement» numérique sera proposée aux salariés de l'UES en 2024. Grâce à cet outil digital et innovant, nous souhaitons faciliter la participation des salariés intéressés à des programmes d'engagement internes ainsi qu'à des campagnes de dons en argent ou en temps via notre partenaire MICRODON.

RISQUE RÉGLEMENTAIRE EN CAS DE NON-RESPECT DE LA LÉGISLATION

L'ensemble des processus des Ressources Humaines intègrent le principe de non-discrimination, sous la supervision de la Direction Groupe des Ressources Humaines et des Comités Exécutifs des diverses entités.

A l'occasion de la publication de l'index égalité professionnelle une consultation annuelle du CSE est menée. Elle est l'occasion de faire une présentation des différents indicateurs qui constituent l'index et d'échanger sur les mesures prises pour faire évoluer l'index.

Depuis 2023, les augmentations au retour des congés de maternité ou d'adoption sont désormais effectives dans le mois qui suit le retour de la personne.

Les Ressources Humaines ont identifié comme point d'amélioration l'accession des femmes aux postes les plus élevés d'encadrement et/ou dans les comités de direction.

Un module spécifique portant sur la diversité figure dans le programme de formation au Droit du travail qui est proposé aux managers depuis 2016.

Pour contribuer à promouvoir la diversité, l'égalité professionnelle et la protection de la santé et de la sécurité des salariés, Edmond de Rothschild s'est fixé comme objectifs de :

- Garantir la diversité à tous les niveaux et dans tous les métiers,
- Assurer la règle « à travail égal salaire égal »
- Améliorer le nombre de femmes dans les postes d'encadrement,
- Favoriser l'équilibre de vie et la qualité de vie au travail,
- Maintenir un très haut niveau de protection de la santé et de la sécurité des salariés
- Prévenir les Risques Psycho-sociaux.

Politiques

Le groupe Edmond de Rothschild considère ces objectifs comme des priorités de long terme. La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe aborde aussi ces thèmes.

L'Accord Égalité Professionnelle formalise ces engagements, de même que l'Accord sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé qui a pris fin au 31 décembre 2023, mais dont les principales mesures devraient être maintenues à l'avenir grâce à un nouvel accord en cours de négociation sur la diversité et l'inclusion.

L'Accord sur la Qualité de Vie au Travail, et ses indicateurs de suivi, la Politique de prévention des Risques Psycho-Sociaux, PAPRIACT et la Politique de Rémunération sont aussi essentielles à la gestion de ce risque par le département des Ressources Humaines.

En application de cet accord une personne employée par l'UES et en situation d'aidant familial a pu bénéficier de dons de RTT. En outre des aidants familiaux ont pu bénéficier de plus de jours de télétravail.

En ce qui concerne la prévention et le traitement des Risques Psycho-Sociaux, 2 sessions de formation à destination des managers ont été suivies. Par ailleurs, une cinquantaine de salariés ont suivi un webinaire de sensibilisation sur le sujet.

La formation sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux va être poursuivie en 2024.

Depuis 2022 le maintien total du salaire des collaborateurs en congé de paternité est assuré, en application d'une disposition de notre accord NAO. Dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, un focus particulier a été fait sur l'égalité professionnelle. Le processus a été revu et renforcé.

La Charte télétravail mise en place en 2022 permet aux collaborateurs qui le souhaitent d'organiser leur travail en y intégrant jusqu'à deux jours de télétravail par semaine en moyenne. Le bilan réalisé en 2023 a confirmé que le dispositif en place est adapté aux attentes des salariés. Il sera réévalué chaque année.

De manière plus générale, le haut niveau de sécurité des locaux et des personnes est maintenu et la protection des bâtiments et des collaborateurs est assurée par une équipe d'agents formés et présents pendant la totalité des heures d'ouverture.

Les formations à la sécurité-incendie, aux gestes de premier secours ainsi que le maintien des compétences des Sauveteurs Secouristes sont organisées chaque année.

Des webinaires d'informations sont organisés tout au long de l'année sur des thématiques diverses en lien avec la qualité de vie au travail telles que l'aide aux aidants, les services de santé proposés par notre mutuelle, le harcèlement au travail.

84 points sur 100 : résultat de Edmond de Rothschild (France) dans l'index d'égalité professionnelle.

Investissement Responsable

Participer à la transformation pour une finance plus durable en adoptant des projections sur le long terme est une conviction inhérente aux valeurs du Groupe. Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010 et au Pacte Mondial des Nations unies depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a placé le développement de la finance durable au cœur de sa stratégie.

NON PRISE EN COMPTE DES RISQUES ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

Le pilier Investissement Responsable fait référence aux enjeux matériels suivants :

- Gestion du risque carbone et transition énergétique,
- Intégration des risques ESG dans l'analyse financière,
- Sélection positive dans la gestion d'actifs,
- Engagement et vote actionnarial,
- Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD),
- Investissement d'impact,
- Investissement thématique.

L'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement est considérée comme un enjeu matériel de premier ordre.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Private Equity sont également signataires des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis respectivement 2010 et 2016. Edmond de Rothschild Private Equity (France) est également signataire de la charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Invest qui traite notamment des aspects environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Politiques

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour l'investissement responsable (IR) et la prise en compte des enjeux ESG sont formalisés dans la Politique d'Investissement Responsable du Groupe, disponible sur le site Internet. Toutes les filiales s'y réfèrent pour le développement des activités d'investissements durables. Edmond de Rothschild Private Equity dispose également d'une Politique d'Investissement Responsable en lien avec ses activités.

La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte les développements du Groupe, concrétisation de nos ambitions de durabilité ainsi que l'évolution des standards de marché en termes de méthodologies et d'approches en IR.

Cette politique ESG renforcée contribue au partage de bonnes pratiques au sein de différents métiers et au renforcement des méthodologies. Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation SFDR en 2021, la politique a été complétée, avec une approche Groupe, par une politique d'intégration des risques en matière de durabilité et de prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Fin 2023, cette politique a été mise à jour notamment pour tenir compte des nouveaux enjeux ESG, des évolutions réglementaires ESG ainsi que pour formaliser nos avancées en matière d'exclusion, politique de vote et d'engagement et de méthodologie d'analyse ESG. Le volet climat de la politique Investissement Responsable a été renforcé via notre adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) en mai 2023. Notre politique d'Investissement Responsable a également été enrichie par un volet biodiversité, enjeu en forte interaction avec le climat. Nous avons également introduit une politique d'exclusion normative, visant les violations du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGIC).

La Politique d'Investissement Responsable est mise en œuvre sous différents angles :

1. Une politique d'exclusion maison concernant les armes controversées, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, le tabac et les violations des principes du UNGIC ;

2. L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions et crédit ;
3. La sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive ;
4. Un engagement actionnarial couvrant toutes les classes d'actifs ;
5. La formalisation d'une feuille de route climat.

Cette politique se traduit en une capacité à construire des portefeuilles ISR combinant impacts ESG forts et performance financière. Edmond de Rothschild Private Equity dispose également d'une politique d'Investissement Responsable, disponible sur le site Internet du Groupe.

Objectif : Fait majeur, nous annoncerons en 2024 nos objectifs NZAM. Nous prévoyons également une montée en puissance de nos capacités de dialogue et engagement. Par ailleurs, les enjeux liés à la biodiversité recevront une attention particulière.

Stratégie et Gouvernance

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est développée en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR.

Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la stratégie IR est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management. Ce comité est présidé par le Global CEO Asset Management et est rattaché au Comité Exécutif Asset Management. Il compte parmi ses membres les responsables des différentes directions..

En 2023, le Comité Exécutif Asset Management a acté l'adhésion à l'initiative NZAM (Net Zero Asset Managers) et, en novembre 2023, le Groupe a renforcé sa gouvernance en accueillant une Chief Sustainability Officer (CSO) en charge de superviser et accélérer les engagements, les développements et le positionnement du Groupe pour la durabilité. Cette nouvelle fonction, portée par Nathalie Wallace, reporte directement au CEO Asset management ainsi qu'au Deputy CEO du Groupe. Elle participe au Comité Exécutif Asset Management Global ainsi qu'au Steering Comité ESG lancé en 2023 par le Deputy CEO du Groupe pour renforcer la coordination entre les expertises liquides et illiquides, ainsi qu'une exécution efficace de la stratégie Investissement Responsable Global AM.

Objectif : l'ensemble des métiers de l'asset management annonceront leurs objectifs Net Zero en mai 2024. La CSO du Groupe informera de manière régulière le Comité Exécutif du Groupe sur les avancées de l'engagement à l'initiative NZAM.

Analyse et gestion ESG

L'équipe IR dédiée d'Edmond de Rothschild AM (France) est le socle de l'expertise IR. Composée de quatre spécialistes expérimentés, elle cumule plus de 60 ans d'expérience professionnelle dans ce domaine spécifiquement.

Elle a développé depuis 2010 un modèle d'analyse ESG propriétaire : « EdR BUILD », cœur de notre approche, qui permet à l'équipe IR d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée : - plus d'une quarantaine de critères sont analysés - et équilibrée concernant les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables.

Revu et amélioré régulièrement, « EdR BUILD » intègre depuis 2017 les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD), activés de façon différenciée en fonction de leur matérialité pour une entreprise donnée.

La taxonomie verte, les risques climat physiques et les enjeux de biodiversité sont également intégrés dans le cadre d'analyses. Les analyses ISR des émetteurs sont formalisées sous forme de fiches de synthèses accessibles à l'ensemble des gérants et analystes. « EdR BUILD » couvre environ 350 entreprises européennes, de toute taille de capitalisation, et irrigue la recherche sur les émetteurs actions et obligations. Il détermine systématiquement l'univers d'investissement global ou partiel de nos fonds ISR actions, taux ou diversifiés, en excluant les titres avec

les plus mauvaises notations ESG. Il vise également à détecter des opportunités d'investissement et fournit des signaux clairs aux gérants dans le cadre de la sélection des titres.

En 2023, l'équipe IR a participé à 164 rencontres d'entreprises sur des thématiques exclusivement ESG ou mixtes ESG et financières. L'équipe IR a également été sollicitée de façon régulière pour réaliser des appréciations ESG synthétiques (go/no go ESG) de sociétés hors du champ de couverture interne et non couverts par les agences de rating ESG externes.

Depuis 2022, une harmonisation des notations internes versus les notations externes a été entreprise, en appliquant les pondérations des piliers E, S et G de notre modèle d'analyse « EdR BUILD » aux scores par pilier de MSCI, menant à un score propriétaire « MSCI ajusté ». En 2023 ce score a remplacé le score Sustainalytics pour les entreprises à couverture externe.

2023 a également vu le développement par l'équipe IR d'un référentiel de notation climat, s'appuyant sur la méthodologie « *bottom-up* » de Carbon4 Finance.

La recherche ESG, avec la recherche financière, est intégrée à tous les niveaux du processus d'investissement :

- Définition de l'univers d'investissement,
- Analyse fondamentale,
- Construction de portefeuille,
- Critère majeur pour la sélection des titres.

Par défaut, l'univers d'investissement de nos fonds ESG est couvert prioritairement via EdR BUILD et complété par le score « MSCI ajusté » si besoin.

Objectif: En 2024, différents ajustements de la grille de notation sont prévus, tels que la revue des intensités sectorielles ou des critères de qualification d'une société en innovante/en transition. Les pondérations minimales où cela est nécessaire seront progressivement ajustées, en fixant une limite inférieure à 20% par pilier E, S ou G.

Données ESG et outils de suivi et de reporting

Privilégiant le contact direct avec les entreprises, l'équipe IR s'appuie également sur un nombre de fournisseurs d'analyses et outils externes, dont notamment Bloomberg, ISS, MSCI, Gaïa pour les moyennes et petites capitalisations européennes, Carbon4Finance, Proxinvest ou Reprisk. D'autres données peuvent être utilisées comme l'Access to Medicine index ou Banktrack. Ces fournisseurs sont le plus fréquemment sélectionnés selon des procédures d'appels d'offres et utilisés sur des thèmes spécifiques, par exemple ISS pour la gouvernance, Carbone4Finance pour les données climat et biodiversité et Reprisk sur les controverses.

Mi-2023 nous avons finalisé le remplacement de notre fournisseur principal de données ESG, Sustainalytics, par MSCI. Ce choix a été notamment motivé par une information plus détaillée et une plus grande transparence méthodologique de MSCI. Les gérants de portefeuille peuvent s'appuyer sur des outils de suivi ESG sophistiqués pour les aider à orienter les caractéristiques ESG/climatiques de leurs portefeuilles.

Ils incluent notamment pour chaque titre, le fonds et le benchmark, les notations ESG internes et externes, les notations par pilier, les controverses ainsi la part d'investissement durable du portefeuille. Ils sont complétés par une attribution ESG titre par titre et par un tableau de bord détaillé d'exposition aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Un autre tableau de bord est dédié au climat, avec une quinzaine d'indicateurs dont l'intensité carbone (scopes 1 à 4), les émissions évitées et l'alignement avec l'Accord de Paris.

Nous avons poursuivi en 2023 l'extension et l'enrichissement de ces tableaux de bords. A titre d'exemple, le tableau de bord ESG intègre désormais la qualification de durabilité par émetteur. Ce tableau de bord climat a par ailleurs été complété par un volet biodiversité très détaillé nourri par des données en provenance de Carbon4 Finance et MSCI. Ces tableaux de bord sont disponibles directement dans notre outil de gestion de portefeuille ou mis à jour quotidiennement. Ils sont pour les gérants des outils de suivi et de pilotage ESG efficaces. Le gérant a notamment la possibilité de simuler l'impact d'une modification du profil ESG du portefeuille. Il peut également plus facilement prioriser les analyses à effectuer, déterminer les axes d'amélioration et constater les progrès réalisés.

Objectif : En 2024, nous resterons très vigilants sur les besoins de données supplémentaires qui pourraient apparaître. Nous continuerons à développer le contenu des tableaux de bord, en portant une attention particulière à l'impact.

Nous finaliserons notamment les projets de tableaux de bord spécifiques pour les indicateurs d'incidences négatives et l'alignement Taxonomie. Nous ajouterons également un tableau de bord dédié aux indicateurs impact à la série d'outils de pilotage.

Gamme de fonds ISR et stratégies ESG

Depuis 2020, nous avons fortement développé notre gamme de fonds ISR. Au 31 décembre 2023, 11 fonds ouverts gérés en France ont reçu le label public français ISR, après un audit complet réalisé par Ernst & Young. Ils couvrent les actions européennes, émergentes et internationales, les obligations et le multi-asset, ainsi que des thèmes tels que la santé, le changement climatique, la technologie et le capital humain.

Outre des fonds ISR généralistes, nous avons une gamme de fonds ISR thématique qui couvre les thèmes prioritaires de la santé, de la transition énergétique et du climat ainsi que celui du capital humain.

Par ailleurs, les fonds ISR disposent d'indicateurs clés de performance ESG. Nos fonds ISR sont soit cogérés par un gestionnaire de portefeuille traditionnel et un spécialiste ISR, soit en interaction étroite avec nos spécialistes ISR. Aucune participation n'est prise en compte dans le portefeuille sans la vérification préalable du profil ESG requis. Les indicateurs d'impact de nos fonds ISR sont mesurés en valeur relative par rapport à l'indice de référence de chaque portefeuille et sont monitorés sous forme d'indicateurs (KPI). Concernant nos stratégies ESG, nous avons lancé en 2023 un premier fonds d'actions « de transition », ciblant des sociétés européennes à fort potentiel d'amélioration de leur qualité extra-financières et financières.

Objectif : Accompagner la montée en puissance des nouveaux fonds ISR et capitaliser sur les lancements récents de stratégies ISR et sur la qualité de notre gamme ISR, afin de faire croître significativement nos AUM ISR.

Encours des actifs liquides gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) selon des stratégies ISR1 en 2023 : 5 805 millions €

Soit 21% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France). (22% en 2022).

Les approches d'Investissement Responsable du groupe Edmond de Rothschild

Investissement d'impact

Pratique : il consiste à investir dans des entreprises, souvent dans le non coté, qui cherchent à générer une plus-value sociale ou environnementale mesurable. Un même fonds peut regrouper plusieurs de ces stratégies d'investissement. Si l'investissement d'impact trouve son expression la plus immédiate du côté des actifs réels, pour répondre aux exigences d'intentionnalité, d'addition et mesurabilité, les investisseurs s'intéressent de plus en plus à la capacité d'impact sur l'économie réelle des stratégies liquides. Nous identifions et publions les indicateurs d'impact les plus pertinents pour nos fonds ISR, parmi lesquels des indicateurs d'impact environnementaux et sociaux propriétaires. Nous analysons l'impact également sous l'angle d'une contribution positive ou négative aux ODD ainsi que sous l'angle climatique. La mesure de l'alignement climatique d'un portefeuille nous semble particulièrement intéressante de ce point de vue. Impact sur la gestion: impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'impact spécifiques. Les stratégies d'investissement d'impact doivent également démontrer que sans leur intervention, l'atteinte des objectifs fixés n'aurait pas été possible. Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.

Impact sur la gestion : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'amélioration et d'un plan d'action ESG spécifique pour chaque investissement.

Thématiques durables

Pratique : Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des catégories de titres apportant des solutions aux grands enjeux de développement durable tels que la santé, la transition énergétique, le capital humain ou le développement économique de pays émergents, tout en constituant des opportunités de croissance liées au caractère innovant du business model. Ces stratégies d'investissement, sans être des fonds d'impact au sens formel, possèdent une thèse d'investissement intégrant les critères ESG à chaque étape du processus décisionnel et en assurent le suivi dans le temps. Ces stratégies sont propices aux résultats d'impact et contribuent en cela à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.

Impact sur la gestion : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'impact spécifiques.

Encours ESG

Pratique pour Edmond de Rothschild Asset Management dans les actifs liquides : mis en place et formalisé depuis 2017 une approche ESG qui a été progressivement étendue à toutes les classes d'actifs concernées et à toutes les zones géographiques. En 2021, nous l'avons renforcée en ligne avec l'approche ISR de l'AMF et la réglementation SFDR, en formalisant une approche « intégration ESG engageante » permettant de classer tous nos fonds ESG en article 8 SFDR. Les gérants de portefeuille ESG incluent systématiquement les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur analyse financière. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement. Les gérants sélectionnent des entreprises présentant un profil ESG approprié afin de construire un portefeuille obtenant une notation ESG supérieure à son univers d'investissement. Cette approche comprend en outre la politique d'exclusion mentionnée ci-dessus.

Impact sur la gestion : impact systématique sur l'analyse des émetteurs ainsi que sur la construction de portefeuille sans néanmoins se traduire par une approche en sélectivité.

Principe pour Edmond de Rothschild Private Equity (France) : l'ESG se matérialise par des étapes concrètes tout au long du processus d'investissement. Tout d'abord la sélection des investissements fait l'objet d'une sélection rigoureuse au travers de deux filtres : la liste d'exclusions communes à toutes les stratégies de EdRPE et l'évaluation de critères ESG. Les investissements potentiels font l'objet d'une due diligence ESG systématique et d'une évaluation du risque de durabilité adaptée à la classification SFDR des fonds et des objectifs poursuivis en matière d'ESG. Conformément au déploiement progressif du Règlement SFDR, les principales incidences négatives sont prises en compte au cas par cas en fonction de la classification SFDR des fonds. Ces éléments sont présentés au Comité des Risques et au Comité d'Investissement et font donc partie intégrante de la décision d'investissement. Le risque lié aux critères ESG est intégré au suivi des risques. Ceux-ci sont réévalués

annuellement et surveillés pendant toute la période de détention des titres. A la cession des titres, EdRPE (France) a pour ambition que les stratégies intègrent des informations sur la durabilité (risques et principales incidences négatives) afin d'explicitier le résultat des éventuelles actions entreprises depuis la prise de capital. Ces sujets sont progressivement mis en place. Les fonds présentent leur approche d'investissement responsable directement dans leur documentation légale et marketing. Elle est basée sur les principes d'Investissement Responsable de EdRPE (France) et la documentation d'Investissement Responsable du Groupe.

Impact sur la gestion : contrairement à d'autres formes d'IR comme la sélection positive, à laquelle s'applique une obligation de résultats, l'ESG répond à une obligation de moyens.

Stratégies en sélection positive et intégration

Principe : La sélection positive consiste à sélectionner des entreprises pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. L'approche Best-in-Class favorise les entreprises qui affichent les meilleures notes d'un point de vue extra-financier secteur par secteur. Quant à l'approche Best-In-Universe, retenue de façon pionnière par Edmond de Rothschild Asset Management (France), elle consiste à sélectionner des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. L'approche Best effort vise à sélectionner des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a choisi, en ligne avec son approche de conviction, l'approche Best-in-Universe pour tous ses fonds ouverts ISR. L'engagement actionnarial et obligataire vise à peser sur les décisions des entreprises en utilisant les droits de l'actionnaire, afin de les pousser à améliorer leurs pratiques ESG, via notamment une politique de vote en assemblées générales. Edmond de Rothschild AM (France) dispose depuis 2010 d'une stratégie d'engagement.

Impact sur la gestion : un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille, tel que le renforcement, l'allègement ou la sortie. L'approche en sélectivité appliqué conduit à une exigence de qualité ESG minimale des titres.

Exclusions

Pratique : Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une politique d'exclusion concernant les secteurs les moins compatibles avec une démarche de développement durable. Cette politique, accessible sur notre site internet et applicable à tous nos fonds, concerne à ce jour l'exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication et le commerce d'armes controversées, le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles, le tabac et les violations aux principes du Pacte Mondial des Nations unies. Une liste des pays interdits ou placés sous surveillance est également en place. La Direction de la Conformité et le Contrôle Interne valident les investissements liés à ces pays.

Impact sur la gestion : Tous les titres figurant sur ces listes d'exclusion sont paramétrés dans l'outil interne « Dimension » et font l'objet d'un blocage pré-trade.

Edmond de Rothschild Private Equity (France) a établi sa propre liste d'exclusions, tout en respectant à minima la liste d'exclusions d'Edmond de Rothschild Asset Management comportant des activités, secteurs ou comportements dangereux dans lesquels les fonds ou les investissements de private equity ne peuvent pas être engagés. Toutefois, Edmond de Rothschild Private Equity (France) ne souhaite pas écarter des opportunités d'investissement simplement du fait d'une mauvaise performance ESG de la cible au moment de l'analyse. Grâce à l'approche long terme de cette classe d'actif, le focus se fait sur l'intentionnalité et la recherche d'amélioration financière et extra financière de chaque investissement, en générant des impacts positifs pour la société. Les investissements sont donc dirigés aussi bien vers l'innovation et l'économie verte que vers des secteurs en transition nécessitant un accompagnement et une expertise pour la mise en œuvre de modèles de croissance plus durables. En 2023, EDRPE a revu sa liste d'exclusion pour renforcer ses exclusions vis-à-vis de l'exploration, extraction et raffinage des énergies fossiles. Un critère d'exclusion indirect a également été mis en place sur le financement indirect des activités exclues, en pourcentage du chiffre d'affaires. En complément de l'exclusion directe du charbon thermique, applicable sur les encours détenus et les nouveaux investissements, Edmond de Rothschild Private Equity (France) s'engage à ne détenir aucune exposition indirecte au charbon thermique par le chiffre d'affaires de sociétés investies d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays.

Sélection de fonds externes

L'intégration ESG dans le processus de sélection des fonds & de gérants délégués suit un processus d'amélioration continue en fonction de l'évolution de la régulation ainsi que des pratiques de l'industrie.

En ce qui concerne cette expertise Multi Gestion, des questionnaires complets de due diligence ESG pour tous les types de fonds mais aussi pour les sociétés de gestion ont été formalisés en 2019 sur la base d'une procédure simplifiée datant de 2016. Cette sélection de fonds sert tout le groupe Edmond de Rothschild (asset management et banque privée), couvrant les investissements pour les clients institutionnels et privés. Les gérants de hedge funds/alternatifs sont aussi intégrés avec un questionnaire simplifié fondé sur les préconisations de l'association professionnelle AIMA et des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies).

Le questionnaire de due diligence ESG se compose de deux volets intégrant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

1. Un questionnaire évaluant l'approche ESG des fonds,
2. Un questionnaire évaluant le positionnement en matière d'Investissement Responsable des sociétés de gestion

Désormais pleinement intégrés dans le processus de sélection et de suivi des fonds, les questionnaires sont diffusés depuis 2016 à tous les fonds traditionnels approuvés et depuis 2019 à tous les fonds traditionnels et alternatifs. Ces questionnaires sont envoyés tous les deux ans ou systématiquement pour toute nouvelle recommandation afin de capter les dernières évolutions des pratiques ESG des fonds référencés ou ciblés mais également d'identifier des meilleurs fonds ISR pour les mandats de banque privée ou de *asset management*. Une attention particulière a été portée sur les nouvelles régulations, dont la SFDR et AMF-Doctrine (Doc 2020-03).

Mandat ISR pour la clientèle privée

2023 s'est de nouveau avérée compliquée en terme de performances pour les mandats responsables avec une correction encore importante de toutes les valeurs liées aux énergies renouvelables et, ou, de nouveau, l'absence marquée dans certains secteurs a été pénalisante (technologie, luxe, énergies fossiles).

Le rallye de fin d'année grâce à une baisse des taux par les banques centrales en ligne de mire a toutefois apporté une vraie bouffée d'air aux portefeuilles.

Néanmoins cette année est la première année où nous notons un reflux du nombre de mandats IR, un reflux des AUM alors même que le nombre de clients répondant favorablement au questionnaire sur leur préférence en terme de durabilité ne cesse de croître.

Le mandat est maintenant très mature, en gestion depuis fin 2016, et subi donc aussi désormais des déperditions structurelles et classiques liées à la vie des clients privés mais les chocs de moindre performance ont clairement refroidi certains appétits.

Cette déconvenue temporaire ne devrait être que passagère compte tenu des réponses très positives apportées aux questionnaires sur les préférences en termes de durabilité qui montrent que les clients sont de plus sensibles à ces thématiques.

Le marché devrait aussi après ces corrections et la nouvelle donne en termes de taux directeurs recréer un environnement plus favorable à ce type d'investissement très marqué par le style croissance.

Edmond de Rothschild Private Equity

Dans ses activités de capital investissement (private equity), le groupe Edmond de Rothschild est également un acteur de référence grâce à ses équipes d'experts et ses partenaires de long terme. L'expérience confirmée dans la structuration de fonds, la définition des processus d'investissement ainsi que dans la prise en compte des critères ESG et des règles de bonne gouvernance pour ses stratégies, garantit un alignement des intérêts partagés entre les investisseurs, les équipes d'investissement et le groupe Edmond de Rothschild.

Si tous les fonds d'Edmond de Rothschild Private Equity (France) prennent en compte les critères ESG en phase de préinvestissement et sur toute la durée de détention des actifs, les prises de participations des fonds sont principalement minoritaires. Les gérants disposent donc de peu de pouvoir d'influence sur les facteurs de durabilité des participations en portefeuille.

Dans ce cadre, les fonds à stratégie d'investissement minoritaires privilégieront les opportunités d'investissement pour lesquelles ils ont pu rassembler des indices suffisants permettant d'apprécier le niveau de performance et

d'ambition de leur cible en matière de durabilité. La qualité de l'évaluation des critères ESG sera alors étudiée en parallèle des considérations d'ordre financier.

Ces éléments sont portés à l'attention du gestionnaire de risques qui produira des recommandations particulières, éventuellement dans le cadre de la définition d'un plan d'action. Si les résultats de l'analyse des critères ESG d'une cible apparaissent comme insuffisants au regard des exigences de Edmond de Rothschild Private Equity (France), l'opportunité pourra être rejetée. Par la suite, pendant la période de détention de l'investissement, des actions pourront être entreprises pour améliorer la performance des indicateurs ESG. Ces actions sont d'autant plus faciles à entreprendre que le fonds est majoritaire, ce qui est le cas d'une stratégie de la société.

Encours gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) au 31 décembre 2023 : 1 052.1 millions € dont 100% sont gérés en intégration ESG. (969 millions € en 2022).

Une augmentation de 9% en 2023

Nota bene : dans le cadre du Rapport Annuel d'activité de Edmond de Rothschild (France), les encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent les encours des fonds ERES II SICAR, ERES II FDCI et ERES III SICAR non comptabilisés ci-dessus et à qui elle fournit des services de conseil en investissement.

NON-RESPECT DU RISQUE CLIMAT DANS LES INVESTISSEMENTS

Edmond de Rothschild Asset Management dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive des portefeuilles d'ici 2050. À ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Project), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative.

En mai 2023, nous avons rejoint l'initiative « *Net Zero Asset Managers* » (NZAM), en cohérence avec nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale et après avoir rejoint l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) quelques semaines plus tôt. Cette adhésion représente une étape essentielle dans la stratégie ESG globale de Edmond de Rothschild.

L'initiative est conçue pour mobiliser l'industrie de la gestion d'actifs dans la conduite de la transition vers le « zéro émission nette » et permet la mise en place d'actions et le déploiement de stratégies d'investissement ambitieuses, avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

Politiques

Pour l'analyse des émetteurs, l'équipe Investissement Responsable a développé un modèle interne propriétaire de scoring reposant sur la typologie de la TCFD pour quantifier les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques.

En pratique, cela signifie qu'en matière de risques climat, la feuille de route invite à ne pas se disperser et à rester concentré sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs puisque 10% des émetteurs présents dans moins d'une dizaine de secteurs économiques concentrent 90% des risques climat.

Notre modèle analyse 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes :

1. Horizon court terme,
2. Horizon moyen terme,
3. Horizon long terme jusqu'en 2050.

La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous a conduit à identifier 5 secteurs prioritaires :

- L'énergie,
- Les transports,
- Le bâtiment,
- L'industrie,
- L'agriculture.

Et 11 sous-secteurs à risques climatiques élevés, dont pour la période (2020-2024).

Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié 8 secteurs et 21 sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont 13 dès aujourd'hui.

La feuille de route Climat de Edmond de Rothschild Asset Management (France) couvre en priorité les deux classes d'actifs liquides : actions et obligations d'entreprises. Elle s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

La feuille de route est mise à jour tous les 24 à 36 mois, au rythme des progrès faits en matière de méthodologies de mesures, scope 3 et émissions de CO2 évitées en particulier, d'accès aux informations et de maturité des analyses d'impact afin de réévaluer les actions.

Elle a fait l'objet d'une première mise à jour en 2020, afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union européenne.

Une nouvelle mise à jour a démarré en 2023, insérant la feuille de route dans notre engagement NZAM. Cette mise à jour tient compte de l'urgence climatique et des réponses apportées par les différents acteurs

économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union Européenne. Elle s'appuie sur le dernier scénario climatique de l'AIE, c'est-à-dire le scénario « Zéro Emission Nette à l'horizon 2050 » (Net Zero Emissions by 2050, NZE), cartographiant la trajectoire permettant de stabiliser à 1.5 °C l'élévation des températures moyennes mondiales et de garantir l'accès de tous à des services énergétiques modernes d'ici à 2030. Elle tient également compte des enjeux biodiversité.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat et biodiversité au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, IICCC, PRI). Après avoir rejoint l'initiative Finance for Biodiversité en 2021, nous sommes devenus membre fondateur de l'initiative Nature 100 en 2023.

Afin de concrétiser notre feuille de route climat et biodiversité, nous avons implémenté des outils de mesure et de pilotage. Depuis 2019 le reporting mensuel de nos fonds intègre une empreinte carbone. Depuis, les indicateurs climatiques communiqués dans ce reporting ont été considérablement enrichis pour nos fonds article 8 et 9 SFDR. En 2023, des indicateurs biodiversité et l'exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ont notamment enrichi ce reporting.

Concernant les outils de gestion et de suivi des risques, une série d'indicateurs climat, dont l'empreinte carbone, l'intensité carbone, les émissions économisées, sont aujourd'hui disponibles pour les gérants. Il s'y ajoute un indicateur synthétique de risque climatique ainsi que la température implicite, basés sur la méthodologie de Carbon4Finance.

Pour appréhender le risque de biodiversité, nous avons choisi comme indicateur principal l'intensité d'impact biodiversité (en MSAppb par €mio investis), obtenu auprès de Carbon4 Finance.

Les données sont mises à jour quotidiennement et donnent la possibilité au gérant de simuler l'impact d'une décision d'investissement.

Objectif : Edmond de Rothschild Asset Management (France) mettra à jour en 2024 sa feuille de route climat en l'élargissant également aux enjeux biodiversité.

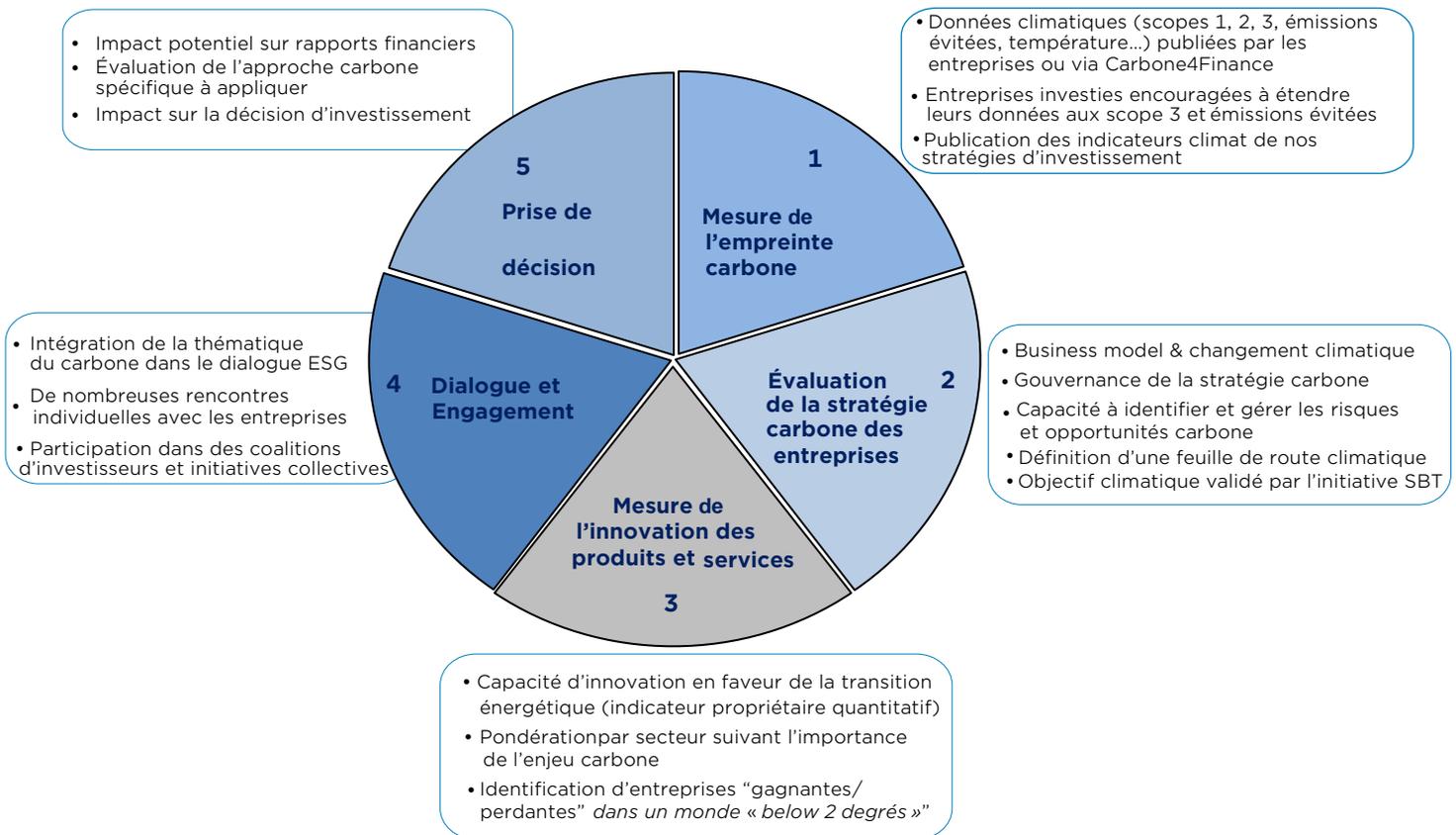
Concernant la NZAM, nous publierons dès 2024 :

- Le pourcentage initial des portefeuilles aligné avec l'initiative,
- Les objectifs intermédiaires pour les actifs sous gestion qui seront gérés conformément à l'initiative «*Net Zero*»,
- La date cible d'atteinte des objectifs intermédiaires,
- La méthodologie utilisée pour fixer ces objectifs.

Nous suivrons de près ces engagements dans le temps et reverrons ces objectifs à minima tous les cinq ans, en vue d'augmenter progressivement la proportion des actifs sous gestion couverts, jusqu'à ce que 100 % des actifs soient inclus.

100% des fonds ouverts article 8 et 9 de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont un reporting ESG et climat intégrés dans le reporting mensuel au 31 décembre 2023.

L'enjeu climatique : notre démarche holistique au niveau de la gestion de portefeuille



Pour Edmond de Rothschild Private Equity, (France) la prise en compte de l'enjeu climat et de la biodiversité se fait principalement à travers le processus d'intégration des critères ESG pour chaque stratégie d'investissement, adaptée selon ses spécificités.

Des indicateurs spécifiques permettent d'évaluer les opportunités d'investissement. La plateforme Edmond de Rothschild Private Equity a déployé en 2023 un outil permettant la mesure du risque associé au climat et à la biodiversité en phase de due diligence afin de renforcer son approche.

L'outil Altitude de Axa Climate permet d'évaluer les risques liés au climat et à la biodiversité pouvant impacter les sociétés cibles. Cet outil permet également de mesurer ces risques de manière rétroactive sur les portefeuilles existants et de mesurer l'impact des risques physiques et de transition liés au changement climatique sur les participations. L'outil est déployé en interne pour les équipes Risques et progressivement pour toutes les équipes d'investissement en vue d'approfondir les analyses produites.

DÉFAILLANCE DANS NOS ENGAGEMENTS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Le dialogue actionnarial représente un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable de Edmond de Rothschild. Sur son volet actionnarial, il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme.

Politiques

La politique de vote est disponible sur le site Internet du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'applique à l'intégralité du périmètre Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Elle est déployée à partir de l'impulsion du Comité de Pilotage Investissement Responsable, sous la responsabilité du CEO Global Asset Management. Le Comité Dialogue et Engagement, sous la direction du Global CIO Asset Management, encadre notre démarche auprès des entreprises. Le Comité Votes et Engagement formalise et met en œuvre notre politique des votes. La politique des votes, en restreignant la limite d'âge pour la fonction de est régulièrement mise à jour et disponible sur le site Internet du Groupe.

En 2023, Edmond de Rothschild Asset Management a étendu le périmètre de la politique de votes à l'ensemble des valeurs détenues, sans seuil de détention.

Edmond de Rothschild Private Equity (France) a mis à jour sa politique d'engagement actionnarial en 2021. L'engagement pour EdRPE réside principalement dans l'exercice d'un actionnariat actif et une présence systématique pour les sièges obtenus au sein des organes de direction des sociétés investies.

L'objectif d'Edmond de Rothschild Private Equity (France) dans le cadre de sa démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte sur quatre niveaux :

1. Stratégie, y compris en matière de durabilité
2. Performance opérationnelle et financière, y compris ESG
3. Gouvernance et composition de l'équipe dirigeante
4. Transparence dans la communication d'information

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est favorable à la définition d'objectifs de neutralité carbone alignés sur l'accord de Paris, validés par la SBTi et de préférence avec la présence d'objectifs intermédiaires sur les scopes pertinents. Un vote négatif sera recommandé pour la réélection du Président d'un conseil qui n'aurait pas d'objectif quantifiable de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'exercice des droits de vote relève de la responsabilité des gérants. Afin de faciliter cette démarche et d'en assurer la cohérence, dans le cadre de son approche ISR générale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une organisation qui centralise et coordonne toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion. Les principes de cette politique de vote s'inscrivent en cohérence avec l'approche IR déployée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) puisqu'ils anticipent de manière détaillée, outre les aspects fondamentaux liés à la gouvernance, les prises de position de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en cas de résolutions à caractère Environnemental et Social qui seraient soumises aux votes des actionnaires.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les fonds gérés sous la forme d'un rapport annuel spécifique établi dans les quatre mois après la clôture de son exercice, disponible sur son site Internet.

La politique d'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) concentre ses trois principaux points : ses objectifs, ses processus d'engagement et ses résultats d'engagement. Les gérants rencontrent régulièrement les représentants des entreprises pour préciser les attentes en tant qu'investisseur responsable et pour évaluer la notation ESG. La démarche d'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

est la même pour les classes d'actifs actions et obligations, mis à part les deux aspects de dialogue pré AG et dépôt de résolution. Nous considérons que l'engagement est moins pertinent sur la classe d'actifs monétaire.

Nos actions d'engagement sont assorties d'un ou plusieurs KPI et d'une échéance afin de rendre le progrès du dialogue mesurable. En 2023, nos actions d'engagement individuelles ont porté sur 9 entreprises, dont 3 actions concernant des sujets climat. Elles ont été complétées par une démarche d'engagement collective, notamment à travers la participation à trois dépôts de résolutions d'actionnaires et au travers de notre adhésion à différentes initiatives sociales ou environnementales.

Objectif : En 2024 nous conduirons une dizaine d'actions d'engagement et poursuivrons de façon ciblée nos engagements sur le climat. Nous démarrerons également des engagements liés à la biodiversité en nous concentrant sur des secteurs à impliquant de forts enjeux biodiversité. En 2024 aussi, et au-delà, Edmond de Rothschild Asset Management (France) vise un taux de vote structurellement supérieur à 95%.

Impact environnemental

Le changement climatique représente un enjeu majeur pour toutes les entreprises. Le groupe Edmond de Rothschild calcule son Bilan Carbone pour les activités en France depuis 2010 et pour l'ensemble du Groupe depuis 2014. Le suivi de l'impact environnemental de nos activités est donc analysé en détail. Les consommations énergétiques, les déplacements professionnels et les déchets de bureau ont été retenus comme les éléments les plus matériels pour notre Groupe. La prise en compte du risque climat dans les décisions d'investissement est développée dans le chapitre «Investissement Responsable» de cette DPEF.

NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT D'ATTÉNUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La gestion des impacts sur le climat lié aux activités de Edmond de Rothschild (France) est systématiquement analysée depuis 2010, permettant la mise en place d'actions concrètes afin de mieux contrôler et diminuer autant que possible notre impact sur l'environnement. Les objectifs d'amélioration et les contrôles de suivi ont été maintenus en 2023.

Politiques

Bien que les conséquences des activités du groupe Edmond de Rothschild sur l'environnement ne représentent pas un enjeu matériel majeur, nous agissons avec responsabilité et sommes engagés pour agir en faveur de la préservation de l'environnement et la transition énergétique.

Notre engagement se concrétise sur deux axes :

1. Un développement continu d'actions pour réduire notre impact,
2. L'intégration des risques liés au changement climatique dans toutes nos activités.

Ces axes sont expliqués dans la Politique environnementale ainsi que dans la Politique d'Investissement Responsable du Groupe. La politique environnementale du Groupe était en cours d'actualisation en 2023 afin de l'aligner avec les nouvelles priorités et objectifs liés à une trajectoire bas carbone en cours d'élaboration fin 2023.

Objectif : La nouvelle politique environnementale du Groupe sera finalisée en 2024, intégrant un plan «trajectoire 2050». Elle sera présentée au Comité exécutif du Groupe courant 2024 pour validation.

Les équipes des Moyens Généraux du Groupe œuvrent au sein de toutes les entités du Groupe pour le développement de projets contribuant au changement et à l'amélioration des performances environnementales. Les équipes sont partie prenante des plans et projections étudiés afin d'établir une cohérence entre les contenus de la Politique et les actions au sein des diverses entités.

Les priorités en matière de gestion de l'impact environnemental sont :

- La surveillance de l'évolution des indicateurs,
- Le maintien d'actions pragmatiques,
- L'amélioration continue des bonnes pratiques,
- Le contrôle des usages internes,

L'équipe des Moyens Généraux en France identifie et adresse les priorités d'améliorations et les transformations permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions liées aux opérations. Elle est à la tête des analyses et études pour pouvoir participer activement à la trajectoire bas carbone du Groupe.

En ce qui concerne les résultats pour 2023, l'élaboration de l'empreinte carbone a inclus les données liées au parc informatique de l'entreprise. Cet indicateur sera également inclus dans le Bilan Carbone du Groupe.

Ce nouvel indicateur a été identifié comme un poste significatif pour la trajectoire bas carbone du Groupe et fera partie des indicateurs ayant des objectifs d'amélioration dans le plan « trajectoire 2050 ».

Ainsi, avec la comptabilisation de ce nouvel indicateur, l'empreinte carbone de Edmond de Rothschild (France) a augmenté de 19% en 2023, mais en comparant à périmètre égal avec 2022, le Bilan Carbone a baissé de 13%.

19% d'augmentation des émissions de CO₂ en 2023 suite à l'intégration du poste lié aux équipements informatiques.

(1 1192 t.éq.CO₂ contre 1005 t.éq.CO₂ en 2022, mais 878 t.éq.CO₂ sans le poste des équipements informatiques, soit une baisse de 13% à périmètre égal)

NON-RESPECT D'UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

L'équipe des Moyens Généraux de Edmond de Edmond (France) poursuit son application des meilleures pratiques pour la gestion des ressources naturelles et la réduction des déchets.

Politiques

La Politique environnementale du Groupe décrit les objectifs d'amélioration pour une diminution des déchets et une gestion maîtrisée de la consommation du papier. Ces deux enjeux sont mesurés et suivis en détails. La pérennisation du télétravail a contribué à un meilleur contrôle de certains aspects.

En 2023 a été mis en action le projet « *Paperless* » suite à l'analyse des impressions destinées à la clientèle privée et les processus informatiques en place pour celles-ci. L'objectif était de diminuer les impressions et d'améliorer les processus en ligne.

Objectif : en 2024 le projet va être renforcé afin d'améliorer l'expérience client en ligne et continuer à sensibiliser les collaborateurs et les clients sur les impressions non essentielles.

L'objectif de réduire le plus possible la consommation de papier qui ne serait pas 100% recyclé ou certifié FSP/PEFC a été atteint.

En effet, l'utilisation de papier de catégorie « autre », donc non certifié, a opéré une très forte baisse en 2023. La consommation de ce type de papier est passée de 700 kilogrammes en 2022 à 128 kilogrammes en 2023.

Pour rappel, la consommation de papier de catégorie « *autre* » avait baissé de 33% en 2022 par rapport à 2021. Ce type de papier était parfois livré malgré la demande de papier de type recyclé ou parce qu'il répondait à un certain standard de qualité et de blancheur pour la correspondance destinée à la clientèle.

La gestion des déchets est un élément complexe à suivre dans le secteur des services car elle se retrouve souvent intégrée aux charges des bâtiments ou des parties communes dans lesquelles les entités sont installées. Les équipes des Moyens Généraux suivent de près cet indicateur car la sensibilisation pour l'adoption d'habitudes plus responsables fait partie des préoccupations prioritaires de l'entreprise. Notamment le papier, qui constitue la source principale de nos déchets.

En outre, Edmond de Rothschild (France) dispose d'un système de recyclage pour le papier, le carton, l'aluminium, le verre et le plastique. Le verre est recyclé dès lors que cela est mis à disposition par les bailleurs ou la Mairie de Paris. Nous n'avons pour le moment pas de contrat avec un prestataire privé qui nous permette de quantifier cette catégorie. Le verre est recyclé dès lors que cela est mis à disposition par les bailleurs ou la Mairie de Paris.

Nous n'avons pour le moment pas de contrat avec un prestataire privé qui nous permette de quantifier cette catégorie.

Les déchets informatiques ont un fort impact environnemental. Ils sont traités en conséquence par les équipes informatiques et recyclés par des entreprises spécialisées. Les cartouches d'encre sont également recyclées. L'utilisation et la gestion durable des ressources seront des éléments intégrés dans le plan « *Trajectoire 2050* ».

15% d'augmentation de consommation de papier pour Edmond de Rothschild (France) en 2023. (21,8 tonnes contre 18,9 en 2021) .

NON PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique concerne toutes les activités du Groupe. Sa prise en compte se traduit, entre autres, par le déploiement de la feuille de route climatique pour les investissements, la décarbonation progressive des portefeuilles ou la mise en place d'outils de gestion des risques liés au changement climatique.

La stratégie RSE du Groupe englobe toutes les thématiques en lien avec le changement climatique. Les équipes, elles, portent et conduisent les changements au sein de l'entreprise grâce à l'intégration systématique des enjeux de durabilité dans toutes nos activités.

En novembre 2023, un nouveau Chief Sustainability Officer, Nathalie Wallace, a rejoint le Groupe. Elle intègre ce risque de manière transversale au sein du Groupe. Elle est notamment membre du Comité Exécutif de l'Asset Management ainsi que du Comité de Pilotage ESG du Groupe, présidé par la Deputy CEO du Groupe, Cynthia Tobiano. Le sujet du changement climatique et les risques associés sont donc remontés aux instances dirigeantes du Groupe.

Politiques

La Politique environnementale du Groupe adresse cette priorité. La politique d'achats responsables, créée en 2016, a été mise à jour en 2023. Aussi, le processus de création de nouveaux fournisseurs a également été revu afin de le faciliter pour les collaborateurs. La charte d'achats responsable, co-signée par les fournisseurs, a également été mise à jour.

Objectif: La mise à jour de la Politique Environnementale du Groupe en 2024 inclura de manière détaillée ce que signifie pour le groupe Edmond de Rothschild la prise en compte du changement climatique.

La consommation d'énergie représente un élément essentiel dans le contrôle et le suivi de nos émissions de CO₂. Depuis 2010, les efforts des équipes des Moyens Généraux n'ont pas diminué pour les diminuer.

Ainsi, en 2023 le plan de sobriété a été maintenu avec efficacité. La tendance à la baisse s'est poursuivie par rapport à la période pré-Covid :

16% de diminution de la consommation totale d'énergie en 2023 en France.

(3 478 MWh contre 4 150 MWh en 2022)

Biodiversité

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour la protection de la biodiversité a été maintenu en 2023. Les deux hôtels à insectes sont toujours en place. Ils servent de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes, mais également à abriter les insectes auxiliaires (chambres dédiées) ou la reproduction des espèces est développée. Les nombreux nichoirs et garde-mangers sont toujours en place autour des bâtiments de Edmond et Rothschild (France).

Le printemps 2023 a été classé neuvième rang des printemps les plus chauds depuis le début des mesures en 1900, avec une température moyenne saisonnière plus chaude que la normale de 0,6°C (normale 1991-2020). De nombreuses colonies ont succombé à la suite de l'hiver 2022-2023 à cause d'une période sèche record en fin d'hiver 2023. Cela combiné à la contamination chimique liée aux pesticides, a fortement fragilisé les colonies et découragé de nombreux apiculteurs, mais les précipitations et les températures du printemps 2023 ont permis aux abeilles de fabriquer du miel grâce aux fleurs riches en nectar.

Les quatre ruches installées sur les toits de la banque à Paris, comptant environ 220 000 abeilles en pleine saison, ont été déménagées en banlieue du fait de travaux de ravalement et du changement des fenêtres du bâtiment. L'état général de toutes les colonies était jugé comme très bon, avec de bonnes provisions. L'apiculteur a installé deux hausses sur chacune des quatre ruches afin d'agrandir leur taille et laisse davantage de place aux butineuses pour stocker le pollen et le nectar récoltés.

En 2023 nos quatre ruches ont produit 39,9 kg de miel pour un total de 266 pots de 150 grammes.

Il est prévu de rajouter deux ruches au printemps 2024.

Méthodologie de reporting et validation des données

Périmètre de reporting

Cette DPEF couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 96% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Organisation du reporting

La collecte des indicateurs est organisée par le département de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'appuie sur le réseau d'experts en France, qui sont les contributeurs des données.

Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance des engagements en faveur de la durabilité pris depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a identifié les indicateurs clés de performance les plus pertinents au regard de ses activités, de ses leviers d'action et des principaux risques identifiés.

Organisation, ressources et contrôles

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été définis dans des protocoles de reporting. Ils expliquent notamment les processus de collecte et de consolidation :

- des indicateurs sociaux via le département Ressources Humaines,
- des indicateurs et des informations concernant les activités liées à l'Investissement Responsable,
- des indicateurs environnementaux, qui sont consolidés dans le Bilan Carbone produit chaque année par le département des Moyens Généraux.

Le contrôle et la validation des indicateurs clés de performance sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par le département de développement durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Les écarts identifiés sont analysés avec les contributeurs de la donnée.

Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

	Indicateurs de performance publiés	Pages
Éthique et Gouvernance	% de membres indépendants et de femmes dans le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)	p. 50
	Nombre de sous-traitants ayant inclus les clauses RGDP dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild (France)	p. 53
	Nombre d'incidents ayant nécessité une notification à l'autorité	p. 53
	Nombre de sanctions pénales ou liées à la corruption	p. 54
Engagement Humain	% des CDI dans les effectifs	p. 55
	Part des collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	p. 57
	Part des collaborateurs ayant effectué l'évaluation annuelle de la performance	p. 56
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	p. 57
	Part des femmes cadres parmi la population de cadres en France	p. 55
	Résultat de l'index sur l'égalité professionnelle	p. 59
Investissement Responsable	Total des encours gérés selon des stratégies ISR / % de <i>l'asset management</i> en France	p. 63
	% des fonds ouverts couverts par une analyse d'empreinte carbone	p. 69
Impact environnemental	% d'évolution des émissions de CO ₂ en 2023 selon les résultats du Bilan Carbone	p. 74
	% d'évolution de la consommation de papier en 2010	p. 74
	% d'évolution de la consommation totale d'énergie en 2023	p. 75

5.1.3.7 Informations au Règlement Taxonomie verte (2020/852/UE)

Le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, dit Règlement Taxonomie, établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Selon ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'acte délégué « Climat » 2021/2139, publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel de l'UE, précise les critères d'examen technique pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie 2021/2178, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel de l'UE, définit le contenu et les modalités de publication des informations sur les investissements durables pour les entreprises assujetties au règlement.

L'acte délégué « gaz et nucléaire » 2022/1214, publié le 15 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE, ajoute les activités économiques d'énergie nucléaire et de gaz fossile au sein des deux premiers objectifs environnementaux.

L'acte délégué « Environnement » 2023/2486, publié le 21 novembre 2023 au Journal officiel de l'UE, fournit les critères d'examen technique pour déterminer l'alignement des activités sur les quatre autres objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, à savoir alignée sur la Taxonomie au sens du règlement, si cette activité :

- est éligible, c'est-à-dire explicitement mentionnée dans les actes délégués du Règlement Taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales.

L'application de cette réglementation a été progressive. Ainsi, pour les reportings effectués :

- Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, le groupe a présenté la part d'actifs éligibles à la Taxonomie pour les deux premiers objectifs environnementaux ;

- Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, le groupe publie une information concernant la part des actifs :
 - o Eligibles et alignés à la Taxonomie pour les deux premiers objectifs environnementaux ;
 - o Eligibles à la Taxonomie pour les nouvelles activités liées aux deux premiers objectifs environnementaux et pour les 4 autres objectifs environnementaux

- A partir du 1 janvier 2026, le groupe devra publier une information concernant la part des actifs éligibles et alignés à la Taxonomie pour l'ensemble des 6 objectifs de la Taxonomie. Le groupe publiera également les tableaux 6 et 7 du règlement délégué lié à l'article 8 du règlement Taxonomie relatifs respectivement aux Frais et commissions et au Portefeuille de négociation.

En 2024, la banque n'est pas tenue de publier les informations comparatives, ces dernières seront publiées en 2025 sur l'exercice 2024.

La liste des tableaux requis par le règlement délégué lié à l'article 8 du règlement Taxonomie au 31 décembre 2023 est présentée ci-après :

Annexe VI du règlement délégué 2021/2178 - Tableaux pour les ICP établissements de crédit

Numéro de tableau	Nom
0	Récapitulatif
1	Actifs entrant dans le calcul du GAR
2	GAR Informations par secteur
3	ICP GAR Encours
4	ICP GAR Flux
5	ICP des expositions de hors bilan

Annexe XII du règlement délégué 2021/2178 - Tableaux concernant le nucléaire et le gaz fossile

Numéro de tableau	Nom
1	Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
2	Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
3	Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)
4	Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci
5	Activités économiques non éligibles à la taxonomie

La déclinaison de certains tableaux en vision Chiffre d'affaires ou CapEx fait ressortir les mêmes données car la banque détient uniquement des expositions d'éligibilité Taxonomie relatifs à des crédits résidentiels aux ménages. Pour ces acteurs non corporate, les notions de Chiffre d'affaires et de CapEx sont de fait non applicables.

I. Tableaux de l'Annexe VI du règlement délégué 2021/2178 - Etablissements de crédit

Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental (en MEUR)	ICP (*4) en %	ICP (*5) en %	% de couverture (par rapport au total des actifs) (*3)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	0	0%	0%	0%	38%	51%
ICP supplémentaires	GAR (flux)	0	0%	0%	0%	14%	-9%
	Portefeuille de négociation (*1)						
	Garanties financières	0	0%	0%			
	Actifs sous gestion	0	0%	0%			
	Frais et commissions perçus (*2)						

(*1) Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

(*2) Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs. Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

(*3) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

(*4) sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

(*5) sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Les ratios ci-dessus représentent les expositions en montant ou proportion du total des actifs couverts (pour les 3 premières colonnes contenant des données) ou du total des actifs (pour les 3 dernières colonnes) pour les entités opérationnelles du périmètre de consolidation prudentielle d'Edmond De Rothschild (France) au 31 décembre 2023.

Les actifs du groupe considérés comme éligibles sont les crédits à l'habitat octroyés aux particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement, et concernent des acquisitions de propriété de bâtiments résidentiels. Ils représentent **1.9% des actifs couverts**. Ce ratio d'éligibilité, non intégré

dans le tableau ci-dessus¹, s'explique par les spécificités de l'activité d'EDR France, notamment l'exposition sur des contreparties non assujetties à la NFRD. Ceci traduit le positionnement de la banque sur des entreprises non cotées et des PME/SCI, dont les activités ne peuvent en conséquence pas être prises en compte, quelles que soient leur nature, dans les activités éligibles et alignées aux objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

Le ratio d'alignement des actifs alignés à la Taxonomie, ou ICP (*4) en vision chiffre d'affaires et ICP (5*) en vision CapEx dans le tableau ci-dessus, **représente 0% des actifs couverts**. Ce ratio s'explique notamment par les facteurs suivants :

- La plupart des biens immobiliers faisant l'objet des financements du groupe sont des bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, dont la majorité ont un certificat de performance énergétique autre que de la classe A ;
- Les autres données d'alignement collectées n'ont pas permis d'identifier de façon précise les actifs pouvant respecter les critères d'examen technique requis par le règlement pour être considérés comme alignés, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie primaire des bâtiments.

Le GAR (Flux) étant calculé cette année en comparant l'alignement Taxonomie 2022 et 2023, il est de ce fait égal à 0%².

Les actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) représentent 38% du total actif et sont composés des actifs suivants :

- ✓ Des expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD, principalement :
 - les participations mises en équivalence de moins de 500 salariés (Monaco et Elyan)
 - les actifs financiers à la juste valeur par résultat, notamment les fonds private equity non cotés ;
 - les titres de participations non consolidés ;
 - les crédits accordés à des entreprises non NFRD.
- ✓ Les prêts interbancaires à vue ;
- ✓ La trésorerie et équivalent de trésorerie ;
- ✓ Les autres actifs, avec notamment :
 - Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - Les écarts d'acquisitions ;
 - Les comptes de régularisations actifs ;
- ✓ Les instruments dérivés et des couvertures au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux / forward de change).

Les actifs exclus du dénominateur et du numérateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) représentent 51% du total actif et sont composés des actifs suivants :

- ✓ Des obligations souveraines ;
- ✓ De l'excédent de trésorerie déposé auprès de la Banque de France,
- ✓ Du portefeuille de négociation constitué au cas présent d'instruments dérivés.

Du fait de l'absence de hors bilan lié à des entreprises assujetties à la NFRD dû à l'activité intrinsèque d'EDR France, les ICP relatifs à l'alignement Taxonomie aux Garanties financières et aux Actifs sous gestion sont également de 0%.

Conformément aux obligations du règlement Taxonomie, les ICP relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions perçues, dont les cellules sont matérialisées en gris pâle dans le tableau ci-dessus, ne seront publiés qu'à partir du reporting 2026 relatif à l'exercice se clôturant au 31/12/2025.

¹ Le tableau « Récapitulatif des ICP » s'intéresse directement à l'alignement Taxonomie. Le montant et le pourcentage d'éligibilité sont respectivement disponibles dans les tableaux « 1 - Actifs Calcul GaR » et « 3 - ICP GaR Encours (en %) » présentés plus loin dans ce document.

² Du fait de la parution tardive de la FAQ de la Commission européenne (21 décembre 2023) apportant des précisions sur les modalités de détermination du GAR Flux, la banque a déterminé les informations relatives aux flux en faisant la variation entre les actifs éligibles/alignés en 2022 et ceux en 2023. La méthodologie précisée par la FAQ sera appliquée au 31 décembre 2024.

1/ Actifs entrant dans le calcul du GAR

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

		Date de référence des informations 31/12/2023																		
M EUR	Valeur comptable brute totale	Atténuations du chargement d'imposition (COI)			Atténuations du chargement d'imposition (COI)			Relevés à égalité et majorés (RAM)			Économies fiscales (EC)		Pénalités (PP)		Reductions et Exonérations (RE)		TOTAL (COI + RAM + PP + RE)			
		Dont vers des valeurs perçues pour la taxation (éligibles à la taxation)			Dont vers des valeurs perçues pour la taxation (éligibles à la taxation)			Dont vers des valeurs perçues pour la taxation (éligibles à la taxation)			Dont vers des valeurs perçues pour la taxation (éligibles à la taxation)		Dont vers des valeurs perçues pour la taxation (éligibles à la taxation)		Dont vers des valeurs perçues pour la taxation (éligibles à la taxation)		Dont vers des valeurs perçues pour la taxation (éligibles à la taxation)			
		Dont déductibles sur le plan environnemental (éligibles sur la taxation)	Dont financièrement opératif (af) (af)	Dont non financ.	Dont habilités	Dont déductibles sur le plan environnemental (éligibles sur la taxation)	Dont financièrement opératif	Dont habilités	Dont déductibles sur le plan environnemental (éligibles sur la taxation)	Dont financièrement opératif	Dont habilités	Dont déductibles sur le plan environnemental (éligibles sur la taxation)	Dont financièrement opératif	Dont habilités	Dont déductibles sur le plan environnemental (éligibles sur la taxation)	Dont financièrement opératif	Dont habilités	Dont déductibles sur le plan environnemental (éligibles sur la taxation)	Dont financièrement opératif	Dont habilités
1. Actifs entrant dans le calcul du GAR																				
1.1. Actifs entrant dans le calcul du GAR		530	47	0														47	0	
1.2. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.3. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.4. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.5. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.6. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.7. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.8. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.9. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.10. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.11. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.12. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.13. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.14. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.15. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.16. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.17. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.18. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.19. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.20. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.21. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.22. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.23. Actifs entrant dans le calcul du GAR		320	47	0														47	0	
1.24. Actifs entrant dans le calcul du GAR		130	47	0														47	0	
1.25. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.26. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.27. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.28. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.29. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.30. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.31. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.32. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.33. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.34. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.35. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.36. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.37. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.38. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.39. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.40. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.41. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.42. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.43. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.44. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.45. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.46. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.47. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.48. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.49. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.50. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.51. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.52. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.53. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.54. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.55. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.56. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.57. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.58. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.59. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.60. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.61. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.62. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.63. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.64. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.65. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.66. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.67. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.68. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.69. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.70. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.71. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.72. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.73. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.74. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.75. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.76. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.77. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.78. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.79. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.80. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.81. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.82. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.83. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.84. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.85. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0	0														0	0	
1.86. Actifs entrant dans le calcul du GAR		0	0																	

Le total des actifs reporté correspond à celui établi selon les états prudentiels FINREP d'Edmond de Rothschild France au 31 décembre 2023.

Le total des actifs de la banque, qui représentent 5 014 M€ au 31 décembre 2023, est composé :

- Des actifs couverts (= présents au dénominateur) du GAR, qui représentent 2 445 M€ et se ventilent ainsi :
 - Des actifs potentiellement éligibles au numérateur et au dénominateur du GAR, qui sont essentiellement les crédits accordés aux ménages pour un montant de 516 M€. Après analyse, cette population a été répartie ainsi :
 - 47 M€ ont été retenus comme éligibles à la Taxonomie et sont donc inclus au numérateur et au dénominateur. Ils représentent les crédits à l'habitat octroyés directement aux particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement, et concernent des acquisitions de propriété de bâtiments résidentiels. Parmi ces biens, aucun alignement à la Taxonomie n'a été retenu à ce stade au 31 décembre 2023.
 - 469 M€ n'ont pas été retenus comme étant éligibles car ils représentaient des crédits à l'habitat octroyés indirectement aux particuliers par le biais d'une structure juridique non assujettie à la NFRD.
 - Des actifs exclus du numérateur (mais inclus au dénominateur) pour le calcul du GAR pour un montant de 1 929 M€ (cf détail dans le tableau ci-dessus) ;
- Des actifs exclus du périmètre du GAR pour un montant de 2 569 M€ (cf détail dans le tableau ci-dessus).

2. GAR Informations par secteur

Ce reporting est **non applicable** au groupe car la banque ne détient **pas d'exposition sur des contreparties non financières assujetties à la NFRD**.

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

Ventilation par secteur - niveau 2-4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCA)		Adaptation au changement climatique (CA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCA + CCA-RAM + EC + PP + BIO)	
	Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)	
	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (RAM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (EC)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (PP)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PP + BIO)
1	0	0												

Vision CapEx au 31/12/2023

Ventilation par secteur - niveau 2-4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCA)		Adaptation au changement climatique (CA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCA + CCA-RAM + EC + PP + BIO)	
	Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)		Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)	
	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (RAM)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (EC)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (PP)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	Valeur comptable brute	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PP + BIO)
1	0	0												

4 ICP GAR flux

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

Table with 26 columns (a-z) representing categories and rows for 'Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023'. The table is divided into sections: Adaptation au changement climatique (CCA), Ressources aquatiques et marines (RAM), Economie circulaire (EC), Pollution (PP), Biodiversité et Écosystèmes (BE), and TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PP + BE). Rows include 'Gar - Actifs couverts par le mandatement et la détermination' and various sub-categories like 'Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres émis par des fins admissibles de gestion d'investissement pour le calcul du GAR'.

Vision Capex au 31/12/2023

Table with 26 columns (a-z) representing categories and rows for 'Vision Capex au 31/12/2023'. The structure is identical to the first table, with columns a-z and rows detailing capital expenditure across the same categories: CCA, RAM, EC, PP, BE, and TOTAL.

Du fait de la parution tardive de la FAQ de la Commission européenne (21 décembre 2023) apportant des précisions sur les modalités de détermination du GAR Flux, la banque a déterminé les informations relatives aux flux en faisant la variation entre les actifs éligibles en 2022 et ceux en 2023. Il en ressort que le pourcentage de actifs éligibles à la Taxonomie a diminué de -0.5% en 2023.

Par ailleurs, la méthodologie précisée par la FAQ3 sera appliquée au 31 décembre 2024.

5 ICP des expositions de hors bilan

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

Table with 26 columns (a-z) representing categories and rows for 'Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023' focusing on off-balance sheet exposures. It follows the same column structure (a-z) and includes rows for 'Gar - Actifs couverts par le mandatement et la détermination' and various sub-categories.

3 La question 65 de la FAQ du 21 décembre 2023 précise ainsi « when computing the flow KPI in template 4 of Annex VI DDA, credit institutions should only consider the gross carrying amount of newly incurred exposures (i.e. new loans and advances, debt securities, equity instruments), that is only new exposures that have been incurred during the year prior to the disclosure reference date, without deducting the amounts of loan repayments or disposals of debt securities/equity instruments that have occurred during the year prior to the disclosure reference date. Credit institutions should therefore not compute the numerator and the denominator of the flow KPI as exposures on the disclosure reference date (T) minus exposures on the disclosure reference date (T-1). »

Vision Capex au 31/12/2023

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad		
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPP)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PPP + BIO)							
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)											
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)											
	Dont Financement spécialisé				Dont Financement spécialisé				Dont Financement spécialisé				Dont Financement spécialisé				Dont Financement spécialisé				Dont Financement spécialisé											
	Dont transitoire				Dont transitoire				Dont transitoire				Dont transitoire				Dont transitoire				Dont transitoire											
	Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant				Dont habilitant											
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																													
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	0%	0%																													

Au 31 décembre 2023, la banque ne détient pas d'actifs hors bilan qui soient éligibles et/ou alignés à la Taxonomie.

6 Tableaux de l'Annexe XII du règlement délégué 2021/2178 - Activités nucléaire et gaz fossile

Conformément au règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, Edmond de Rothschild France publie les tableaux exigés relative à l'éligibilité et à l'alignement des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire sur base des encours, en vision Chiffre d'affaires et CapEx.

Tableau 1 : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Tableau 2 : Activités économiques alignées sur la Taxonomie (dénominateur)

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Total ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Total ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Tableau 3 : Activités économiques alignées sur la Taxonomie (numérateur)

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%

Tableau 4 : Activités économiques éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Tableau 5 : Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Montant (€)	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2023

Ligne	Activités économiques	Montant (€)	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société Edmond de Rothschild (France).

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte));
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Durabilité, Conformité, Ressources humaines, Gestion des investissements responsables, Asset management, Private Equity, Achats et frais généraux et Juridique.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques, au sein des rubriques « Ethique et Gouvernance » (non-respect des engagements de responsabilité pouvant impacter la réputation du Groupe ; non-conformité aux législations et cybercriminalité ; non-respect de l'éthique des affaires incluant la corruption et l'évasion fiscale), « Capital Humain » (risque d'image de marque employeur ; risque opérationnel en cas de recrutement inadapté ou de départ de personnes ou de compétences clés ; risque réglementaire en cas de non-respect de la législation) et « Impact environnemental » (non-respect de l'engagement d'atténuer l'impact environnemental ; non-respect d'une utilisation durable des ressources ; non prise en compte du changement climatique), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante. Pour les risques de la rubrique « Investissement Responsable », des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités : EdR Asset management (France) et EdR Private Equity (France).
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir EdR Asset management (France) et EdR Private Equity (France), et couvrent entre 20% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2024

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier
Associé

Aurélié Castellino-Cornetto
Associé au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Part des membres indépendants au Conseil de Surveillance
- Part des femmes au sein du Conseil de Surveillance
- Part des sous-traitants ayant inclus les clauses RGPD dans le contrat avec EdR
- Nombre d'incidents ayant nécessité une notification à l'autorité
- Nombre d'alertes liées à des comportements non éthiques identifiées dans l'année
- Nombre de sanctions pénales ou liées à la corruption
- Part des collaborateurs ayant suivi les formations liées à la Lutte contre blanchiment et le financement du terrorisme
- Part des formations réalisées sur des sujets Ethique et conformité
- Part de CDI dans l'effectif
- Nombre de femmes en CDI dans l'effectif
- Part des femmes cadres
- Part des collaborateurs ayant complété l'évaluation annuelle de la performance
- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne avec répartition homme/femme en %
- Part des collaborateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année
- Index d'égalité professionnelle
- Part des actifs liquides gérés par EdR Asset Management (France) selon des stratégies ISR (en millions d'euros et en %)
- Encours gérés par EdR Private Equity (France), dont part d'encours gérés en intégration ESG
- Part des fonds ouverts classés Articles 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR gérés par EdR Asset Management (France) disposant d'un reporting ESG et climat dans le reporting mensuel
- Nombre d'assemblées générales auxquelles EdR France a participé
- Taux de vote du périmètre action
- Variation des émissions de CO2
- Variation de la consommation de papier
- Variation de la consommation totale d'énergie
- Part de l'effectif ayant validé l'e-learning RGPD fin décembre 2023
- Nombre et part de nouveaux entrants formés durant les sessions de sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGDP
- Part de traitements contrôlés et mis à jour sur le registre des traitements
- Nombre de fiches « RGPD et Sécurité » validées/en cours de validation par le RSSI et le DPO
- Nombre d'analyses d'« Impact sur la vie privée » menées depuis 2018 sur des traitements de données à caractère personnel. Démarrage en 2022 d'un programme de revue tous les 3 ans de ces analyses, pour mise à jour si nécessaire
- Nombre de stagiaires et d'alternants recrutés durant des forums universités. Nombre de stagiaires et d'alternants convertis en CDD et CDI à l'issue de leur stage ou alternance
- Organisation de matinées « nouveaux collaborateurs » durant lesquelles ont été présentés, entre autres, les métiers du Groupe, l'écosystème, les valeurs, les processus RH
- Nombre de réunions du CSE tenues en 2023 et nombre d'accords signés avec les organisations syndicales représentatives
- Nombre de sessions de formation à destination des managers suivies concernant la prévention et le traitement des Risques Psycho-Sociaux
- Nombre de fonds ouverts gérés en France ayant reçu le label public français ISR
- Nombre de rencontres d'entreprises sur des thématiques exclusivement ESG ou mixtes ESG et financières auxquelles a participé l'équipe IR (investissement responsable) (Asset management)
- Nombre d'entreprises sur lesquelles les actions d'engagement individuelles ont porté, dont nombre d'actions sur les sujets climat
- Nombre de dépôt de résolutions d'actionnaires liées à des thématiques ESG via une démarche d'engagement collective
- Variation de la consommation de papier de catégorie « Autre »

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Mise à jour du règlement intérieur du Conseil de Surveillance en mars 2023 (mise en place d'une auto-évaluation annuelle des Comités d'audit, des risques et des rémunérations)
- Absence d'anomalies détectées concernant les diligences effectuées en 2023 par EdR France préalablement aux renouvellements de mandats des membres du Conseil de Surveillance
- Pas de nouvelle nomination au Conseil de Surveillance en 2023
- Procédure de notifications des incidents auprès de la CNIL
- Des formations dispensées en 2023 sur les thématiques d'Abus de marché, Conflits d'intérêts, MIFID, Directive sur les Crédits Immobiliers, Directive sur la distribution d'assurance
- L'évaluation annuelle de chaque collaborateur comporte une rubrique portant sur le respect des codes de conduites
- La procédure sur la faculté d'alerte des collaborateurs en cours de mise à jour
- Cycle de formation sur le recrutement inclusif pour les HR-Business Partners en France
- Adoption d'une charte sur la diversité et l'inclusion au niveau du Groupe en 2023
- Signature en 2023 d'un accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels
- Déploiement d'un programme de formation dédié à la durabilité en 2023
- Focus sur l'égalité professionnelle dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations
- En application de l'accord Qualité de Vie au Travail, une personne employée par l'UES et en situation d'aidant familial a pu bénéficier de dons de RTT. En outre les aidants familiaux ont pu bénéficier de plus de jours de télétravail
- Adhésion à NZAM en 2023 et annonce des objectifs Net Zero en 2024
- Arrivée de Nathalie WALLACE, Chief Sustainability Officer et membre du Comité Exécutif de l'Asset Management en novembre 2023
- Lancement d'un premier fonds d'actions « de transition », ciblant des sociétés européennes à fort potentiel d'amélioration de leur qualités extra-financières et financières
- Développement en 2023 par l'équipe IR d'un référentiel de notation climat, s'appuyant sur la méthodologie « *bottom-up* » de Carbon4 Finance
- Adhésion à l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) en 2023
- Membre fondateur de l'initiative Nature 100 en 2023
- Choix de l'indicateur principal l'intensité d'impact biodiversité (en MSAppb par €mio investis), obtenu auprès de Carbon4 Finance, pour appréhender le risque de biodiversité
- En 2023, des indicateurs biodiversité et l'exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ont notamment enrichi le reporting mensuel des fonds ouverts
- En 2023, Edmond de Rothschild Asset Management a étendu le périmètre de la politique de votes à l'ensemble des valeurs détenues, sans seuil de détention.
- Politique environnementale du Groupe en cours d'actualisation en 2023
- En 2023, l'élaboration de l'empreinte carbone a inclus les données liées au parc informatique de l'entreprise
- Mise en action en 2023 du projet « *Paperless* »
- Mise à jour de la Charte d'achats responsables

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 7 mars 2024.

RÉFÉRENCIEMENT À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier.

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE DE EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Présidente

Ariane de Rothschild

Vice-Président

Jean Laurent-Bellue

Membres

Louis-Roch Burgard

Philippe Cieutat

Jacques Ehrmann

Véronique Morali

François Pauly (jusqu'au 4 mai 2023)

Sabine Rabald

Cynthia Tobiano

Christian Varin

Josepha Wohnrau

Secrétaire

Nicolas Halphen

DIRECTOIRE

Président

Renzo Evangelista

Membre et Directeur Général

Fabrice Coille

Membre et Secrétaire Général

Nicolas Giscard d'Estaing

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Grant Thornton Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Alain Tordjman

Rémy Caboïs

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2023, le Directoire est composé de trois membres qui assurent collégalement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition des pouvoirs entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 9 mars 2023 à l'occasion du renouvellement du mandat du Directoire.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent et, a minima, de façon hebdomadaire.

L'organisation des Comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire,
- le Comité de Direction-Opérationnel, qui assure la coordination des métiers, des filières et des projets transversaux au sein de Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon bimestrielle.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Crédits, Finance, Réclamations, Contentieux.....) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance, afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président,
- nommer les membres du Directoire de la Société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la Société la plus complète possible, et déterminer un processus de sélection garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats afin que la composition du Directoire s'efforce de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes,
- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire,
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé,
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles,
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la société et du Groupe composé de la société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel,
- examiner régulièrement et veiller à la sincérité de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Société ;
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe,
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe,

- s'assurer que la société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses Comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2023, le Conseil de Surveillance est composé de dix membres, dont 50% de femmes. Il est présidé par Madame Ariane de Rothschild. Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est Monsieur Jean Laurent-Bellue. Cinq des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, ayant tous la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCITS V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur délégation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

La Société est soumise depuis 2020 aux obligations de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres du Conseil et à ce titre, la composition du Conseil de Surveillance respecte cette proportion, puisqu'il est composé de 50% de femmes et de 50% d'hommes. Edmond de Rothschild (France), consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, a toujours pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière mise à jour date du 9 mars 2023), formellement remis à ses membres et mis à leur disposition permanente sur l'application sécurisée de partage de documents qui leur est réservée. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débatten sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017 et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance extérieurs perçoivent une rémunération de leur activité conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, août et décembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 9 mars,
- le 4 mai,
- le 19 juillet (Acte Unanime),
- le 29 août,
- le 6 décembre.

Au titre de l'année 2023, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 95,24%. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par courriel. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique sécurisée dédiée aux travaux du Conseil et de ses comités spécialisés.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats de Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par plusieurs arrêtés dont le dernier en date du 28 juillet 2021. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en août comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2023

Conseil de Surveillance :

Ariane de Rothschild

Directrice Générale de :

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (depuis le 14 mars 2023)

Présidente du Conseil d'Administration de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild-Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (jusqu'au 14 mars 2023)

Administration et Gestion S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

Bodegas Benjamin de Rothschild & Vega Sicilia SA (Espagne)

Fondation Ariane de Rothschild (Espagne)

Fondation du Domaine de Pregny (Suisse)

Fondation Edmond Adolphe de Rothschild (Suisse)

Fondation Maurice et Noémie de Rothschild (Suisse)
Mémorial Adolphe de Rothschild- association pour le développement de l'ophtalmologie (Suisse)

The Edmond de Rothschild Foundation (Israël)

Fondation OPEJ

Fondation Edmond de Rothschild New York (USA)

Présidente du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Comité des Rémunérations (jusqu'au 4 mai 2023) et membre du Comité des Rémunérations

Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Vice-Présidente de :

Fondation Edmond de Rothschild pour le développement de la recherche scientifique

Administrateur de :

Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)

Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild

Compagnie Vinicole Benjamin et Edmond de Rothschild

EBR Ventures (jusqu'au 27 avril 2023)

Louis-Roch Burgard

Membre du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques

Administrateur de :

Initiatives et Energies Locales (IEL) (depuis le 20 juillet 2023)

Gérant de :

Infranity Equity Investments GP Lux S.à r.l. (depuis le 20 décembre 2023)

Philippe Cieutat

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild REIM (Europe) S.A. (depuis le 4 janvier 2023)

Vice-Président du Conseil de Surveillance de

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Membre du Comité d'Audit et des Risques

Vice-Président du Conseil d'administration de :

EdR REIM Holding SA (anciennement dénommée EdR Real Estate S.A.)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Monaco) et membre du Comité d'Audit et des Risques (depuis le 23 mars 2023)

Edmond de Rothschild (UK) et membre du Comité d'Audit et des Risques (depuis le 22 mai 2023)

Edmond de Rothschild (Israël) et membre du Comité d'Audit et des Risques (depuis le 25 mai 2023)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil d'Administration de :

Cogifrance

Member of the Board of Directors de Zhonghai FMC (Chine)

Jacques Ehrmann

Directeur Général Groupe Altarea (fonction opérationnelle)

Directeur Général de ALTAFI 2 (SAS)

Président de Tamlet (SAS)

Membre du Directoire de Frojal (SA)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Woodeum (SAS) (jusqu'au 21 février 2023)

Représentant permanent de Frojal, Membre du Conseil de Surveillance de Lefebvre Sarrut (depuis le 1er novembre 2023)

Gérant de :

Altarea Management (SNC)

Cogedim Gestion (SNC)

Co-gérant de :

SCI Jakevero

SC Testa

Président de la Fédération des Acteurs du Commerce dans les Territoires (anciennement dénommée CNCC - Conseil National des Centres Commerciaux) (jusqu'au 28 mars 2023)

Jean Laurent-Bellue

Vice-Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Monaco) et Président du Comité d'Audit et des Risques

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Président du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)

Edmond de Rothschild (*Suisse*) S.A. et Membre du Comité de rémunération et de nomination (jusqu'au 20 avril 2023) et Membre du Comité d'Audit et des Risques et Président du Comité d'Audit (depuis le 26 avril 2023)

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild - Pregny S.A. (*Suisse*)

Edmond de Rothschild S.A.

Rotomobil

Fondation Actions Addictions (jusqu'au 31 décembre 2023)

Véronique Morali

Présidente du Directoire de Webedia (jusqu'au 20 avril 2023)

Présidente du conseil d'administration de Webedia (depuis le 20 avril 2023)

Présidente de :

Fimalac Développement (*Luxembourg*) (jusqu'au 25 mai 2023)

Directeur Général de Webco (jusqu'au 29 juin 2023)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild S.A. (*Suisse*) et Présidente du Comité de Nomination et des Rémunérations (depuis le 26 avril 2023)

Fimalac Développement (*Luxembourg*)

Fimalac

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Lagardère

Interparfums (depuis le 21 avril 2023)

The Brandtech Group LLC (USA) (depuis le 31 mai 2023), représentant permanent de Fimalac

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques et Présidente du Comité des Rémunérations (depuis le 4 mai 2023 préalablement membre)

Présidente de l'Association Force Femmes

Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

Association Le Siècle

François Pauly (jusqu'au 4 mai 2023)

Directeur Général de Edmond de Rothschild (*Suisse*) S.A. (jusqu'au 14 mars 2023)

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) et Président du Comité de nomination et de rémunération (jusqu'au 25 avril 2023)

Edmond de Rothschild (UK) Ltd (jusqu'au 24 avril 2023)

Compagnie Financière La Luxembourgeoise

Compagnie Foncière La Luxembourgeoise

Edmond de Rothschild (Monaco) et membre du Comité d'Audit et des Risques (jusqu'au 23 mars 2023)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) (jusqu'au 4 mai 2023)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Israël) et membre du Comité d'audit et des Risques (jusqu'au 30 mai 2023)

Participations CF SA

LaLux Group

LaLux Assurances

LaLux Vie

Immo CF Place d'Armes

Immo CF Les Thermes

Immo CF Pétrusse

HLPA

HLVP

Immo CF Bergfeld

Immo CF Mertert

Altik

Inowai Group

Inowai

Inowai Résidentiel

BELAC

Am Beechel

Am Guddebiérg

Op der Gaass

Leuvest

Vedipar

Vedihold

Cobepa

Cobehold

IWG PLC Zug

Gérant de LUXCO INVEST SARL

Fondation Felix Chomé Luxembourg and Brazil

Croix-Rouge Luxembourg

Fondation Genève Place Financière - représentant de Edmond de Rothschild (jusqu'au 25 avril 2023)

Association de Banques Suisses de Gestion - représentant de Edmond de Rothschild (jusqu'au 25 avril 2023)

Sabine Rabald

Gérante de :

SARL ZenoVelo

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Europe) (*Luxembourg*), également membre du Comité d'Audit et des Risques

Nucoro Holdings Limited (UK) (jusqu'au 8 juin 2023)

Cynthia Tobiano

Directrice Générale déléguée de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (depuis le 14 mars 2023)

Directrice Générale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Vice-Présidente du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Holding, Pregny SA et également Membre du Comité d'Audit

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (jusqu'au 14 mars 2023)

Edmond de Rothschild Buildings Boulevard Limited (Israël)

Edmond de Rothschild (Europe)

Edmond de Rothschild (Monaco)

Edmond de Rothschild REIM (Europe) S.A. (jusqu'au 4 janvier 2023)

Cattleya Finance S.A.

Cogifrance SA

Administration et Gestion SA

Gitana SA

The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Corporation

Fondations Edmond de Rothschild

Membre du Conseil de Direction de :

Gitana France S.A.S.

Gérante de :

CADR Sàrl (société en cours de liquidation)

Oli's Lab Sàrl

Christian Varin

Administrateur de :

Gingko (Luxembourg)

Groupe Josi (Belgique)

Fovabis SA (Belgique) (jusqu'au 10 novembre 2023)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité des Rémunérations

Membre du Comité Stratégique de :

Edmond de Rothschild Private Equity S.A (Luxembourg)

Josepha Wohnrau

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Directoire :

Renzo Evangelista

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Corporate Finance

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Administrateurs de :

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe)

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Monaco)

Chambre de Commerce Franco-Israël

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Fabrice Coille

Membre du Directoire et Directeur Général de
Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'Administration de :

Financière Boréale

Edmond de Rothschild Immo Premium

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance

Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild REIM (France)

Président de SAS EDR IMMO MAGNUM

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au conseil d'administration de Financière

Eurafrrique (depuis le 3 mars 2022 jusqu'au 21 avril 2023)

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nicolas Giscard d'Estaing

Membre du Directoire et également Secrétaire Général de Edmond de Rothschild (France)

Vice-Président du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Administrateur de :

Financière Boréale

Groupement Immobilière Financière - GIF

Représentant permanent de :

Edmond de Rothschild (France), Administrateur au Conseil d'Administration de Financière Eurafrrique (jusqu'au 21 avril 2023)

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Dans un souci d'harmonisation des règles de gouvernance d'entreprise applicables aux différentes entités du groupe Edmond de Rothschild et afin de répondre aux exigences de la Directive Groupe « Gouvernance d'entreprise-Règles de bonne pratique », il a été mis en place depuis le 9 mars 2023, à l'instar de ce qui est fait pour le Conseil de Surveillance, une auto-évaluation annuelle des Comités d'Audit, des Risques et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2023, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe,
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société,
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des Comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière,
- de piloter la sélection et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux,
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers,
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes,
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux Commissaires aux Comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des Commissaires aux Comptes,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière.

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de Surveillance. En 2023, il s'est réuni :

- le 8 mars,
- le 3 mai,
- le 28 août,
- le 5 décembre.

Les Membres du Directoire, et le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et août sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence des Membres du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président. En 2023, il s'est réuni aux mêmes dates que le Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2023, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale avant son approbation par le Conseil,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique,
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques,
- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les Membres du Directoire, le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres : Madame Véronique Morali, Madame Ariane de Rothschild et Monsieur Christian Varin. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective avec les pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elle n'est pas soumise au dispositif du régime dit de « say on pay » visé aux articles L.22-10-26 et L.22-10-34 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de Commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2023.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2023.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.22-10-11 du Code de commerce

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce ne peuvent être appliquées à Edmond de Rothschild (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Conformément à la loi, le Directoire de la Société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2023 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la Société et sur les comptes de l'exercice 2023 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés et annexes

111 | Compte de résultat consolidé
IFRS

113 | Tableau des flux de trésorerie IFRS

114 | Tableau de variation des capitaux
propres

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2023

31.12.2022
retraité (*) (**)

Actif

Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	2.475.815	3.844.162
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	80.481	87.362
Instruments dérivés de couverture	3.3	47.755	61.080
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	990	1.503
Titres au coût amorti	3.5	79.218	73.465
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.6	835.091	539.590
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.7	1.212.759	1.530.671
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	-35.377	-54.443
Actifs d'impôts courants		389	5.584
Actifs d'impôts différés		12.625	13.892
Comptes de régularisation et actifs divers	3.9	144.166	231.966
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.10	8.534	16.478
Immobilisations corporelles	3.11	34.399	37.182
Droits d'utilisation		17.924	20.791
Immobilisations incorporelles	3.12	48.646	28.036
Ecarts d'acquisition	3.13	50.125	50.125
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Total de l'actif		5.013.540	6.487.444

(*) Cf note 3.10 : Impact du reclassement de la participation de Zhonghai d'« Actifs non courants destinés à être cédés » à « Participations dans les entreprises mises en équivalence »

(**) Au 31 décembre 2023, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été reclassés à l'actif conformément aux normes IFRS 9.6.1.3 et IAS 39.81A, 89A, AG 114-132.

31.12.2023

31.12.2022
retraité (*) (**)

Passif

Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.14	2.743.145	3.131.947
Instruments dérivés de couverture	3.3	3.477	1.392
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	35.263	49.606
Dettes envers la clientèle	3.16	1.558.489	2.556.637
Dettes représentées par un titre		-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	-	-
Passifs d'impôts courants		274	197
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	210.761	250.847
Provisions	3.17	19.915	16.377
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		442.216	480.441
Capitaux propres part du Groupe		441.208	478.795
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		174.118	195.469
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5.601	10.134
. Résultat de l'exercice		60.294	71.997
Intérêts minoritaires		1.008	1.646
Total du passif		5.013.540	6.487.444

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2023	31.12.2022 retraité (*)
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	198.256	51.439
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-149.435	-50.435
+ Commissions (produits)	4.3	388.443	394.792
- Commissions (charges)	4.3	-98.302	-91.358
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	47.415	36.566
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	96	30
+ Produits des autres activités	4.6	15.527	13.985
- Charges des autres activités	4.6	-21.461	-20.792
Produit net bancaire		380.539	334.227
- Charges générales d'exploitation	4.7	-282.468	-274.835
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-23.184	-25.250
Résultat brut d'exploitation		74.887	34.142
+/- Coût du risque	4.8	-831	34
Résultat d'exploitation		74.056	34.176
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.10	-594	15.808
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	2.188	33.470
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat courant avant impôt		75.650	83.454
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-15.927	-13.003
Résultat net		59.723	70.451
- Intérêts minoritaires		571	1.546
Résultat net – Part du Groupe		60.294	71.997
Résultat par action en euro		10,72	12,84
Résultat dilué par action en euro		10,72	12,84

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022 retraité (*)
Résultat net	59.723	70.451
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	-1.703	-189
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (***)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres (***)	46	67
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (***)	-1.768	727
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3.425	605
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	56.298	71.056
<i>dont part du Groupe</i>	<i>56.869</i>	<i>72.602</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-571</i>	<i>-1.546</i>

(***) Montants nets d'impôt

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2023 31.12.2022 retraité
(*)

	31.12.2023	31.12.2022 retraité (*)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	59.723	70.451
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-2.284	-33.500
Dotations nettes aux amortissements et provisions	16.566	13.075
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	594	-15.808
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-47.415	-36.566
Autres produits et charges calculés	1.430	2.421
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	15.927	13.003
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	44.540	13.076
Impôt versé	-8.670	-20.891
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-265.843	-480.131
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-695.076	-40.148
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-360.761	1.736.104
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	60.824	-61.169
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-1.224.986	1.146.841
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-34.091	-23.356
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	490	5.574
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	11.441	133.057
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-22.160	115.275
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-96.264	-50.581
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-96.264	-50.581
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-138	-12
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1.343.548	1.211.523
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	3.844.162	2.629.937
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	15
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-10.716	-8.030
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3.833.446	2.621.922
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.475.002	3.844.162
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	14.896	-10.716
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2.489.898	3.833.446
Variation de la trésorerie nette	-1.343.548	1.211.523

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31/12/2021	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2022 retraité (*)
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.443	-	-403	-17.846
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	204.080	56.562	-47.327	213.315
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9.529	-	605	10.134
– Résultat 2021	56.562	-56.562	-	-
Sous-Total	453.923	-	-47.125	406.798
– Résultat 2022	-	-	71.997	71.997
Total des Capitaux Propres part du Groupe	453.923	-	24.872	478.795
Part des minoritaires				
– Réserves	5.479	-2.287	-	3.192
– Résultat 2021	-2.287	2.287	-	-
– Résultat 2022	-	-	-1.546	-1.546
Total des intérêts minoritaires	3.192	-	-1.546	1.646

	31.12.2022 retraité (*)	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2023
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.846	-	-908	-18.754
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	213.315	71.997	-92.440	192.872
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	10.134	-	-4.533	5.601
– Résultat 2022	71.997	-71.997	-	-
Sous-Total	478.795	-	-97.881	380.914
– Résultat 2023	-	-	60.294	60.294
Total des Capitaux Propres part du Groupe	478.795	-	-37.587	441.208
Part des minoritaires				
– Réserves	3.192	-1.546	-67	1.579
– Résultat 2022	-1.546	1.546	-	-
– Résultat 2023	-	-	-571	-571
Total des intérêts minoritaires	1.646	-	-638	1.008

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes de Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2023 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 29 février 2024 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 7 et 8 mars 2024.

1.2. Conformité aux normes comptables

Nouvelles normes comptables applicables

Les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 sont listés ci-dessous :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements aux normes IFRS 17 - Contrats d'assurance et IFRS 9 – Instruments financiers
- Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable
- Amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat - Impôts différés résultant d'une même transaction
- Amendements à IAS 12 – Impôts, réforme de la fiscalité internationale – règles modèle Pilier 2

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%.

L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition, avec une première application sur les exercices fiscaux ouverts en 2024.

A ce stade, le groupe poursuit ses travaux d'analyse pour déterminer les impacts éventuels de ces nouvelles règles.

Conformément aux dispositions prévues par les amendements à IAS 12, l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser d'impôts différés associés à cette imposition complémentaire a été appliquée.

- Amendements à IFRS 16 – Contrats de location – Obligation locative découlant d'une cession-bail

L'entrée en vigueur de ces nouvelles normes et amendements n'a pas eu d'effets sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2023 n'est l'objet que d'une option.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle de Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;

- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.
- Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

La société Eurafrique a été dissoute le 9 mai 2023.

Dans le cadre d'une réorganisation des activités de private equity au sein du groupe Edmond de Rothschild, la société Edmond de Rothschild Private Equity (France) a été cédée fin 2023.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2023.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,
- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,

- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

— Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

— Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

— Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN, les NEU CP- NEU MTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de

juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dus à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.

Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1^{er} quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont

enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévue au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilés ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

La comptabilité de couverture constitue une exception aux principes généraux d'enregistrement des instruments financiers et ne peut s'appliquer que si, et seulement si, des critères stricts sont respectés :

- l'exposition doit être générée par des risques spécifiques pouvant faire l'objet d'une couverture comptable
- l'exposition doit potentiellement affecter le résultat
- la couverture doit être formellement identifiée et documentée à l'origine incluant la stratégie et les objectifs de l'entreprise pour entreprendre la couverture, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert, la probabilité de survenance de la transaction future, la méthodologie d'évaluation de l'efficacité et de mesure de l'inefficacité
- la couverture doit être hautement efficace à l'origine et durant la vie de l'opération dans son objectif de compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie du risque couvert.

Les dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture sont documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours,
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans,
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Droits d'utilisation

En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) et certaines de ses filiales ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat

de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000.

Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2023, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêt comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuair indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne

l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
3.1. Caisse, banques centrales, CCP		
Caisse	252	294
Banques centrales	2.474.750	3.843.868
CCP	-	-
Sous-total	2.475.002	3.844.162
Créances rattachées	813	-
Total	2.475.815	3.844.162
En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	672	12
Instruments de change – Contrats fermes	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	11.822	1.832
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	1.753	1.225
Sous-total Dérivés	14.247	3.069
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Sous-total Portefeuille de transaction	14.247	3.069
Juste valeur prêts et créances rattachées	-	-
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	-	-
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-
Titres de participation	323	7
Autres titres à revenu variable	16.348	13.345
Sous-total	16.671	13.352
Instruments de dettes et assimilés	49.563	70.941
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	49.563	70.941
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	66.234	84.293
Total	80.481	87.362

Le montant total des notionnels des instruments émis de transaction s'établit à 1 791,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2 134,0 millions d'euros au 31 décembre 2022. Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les instruments de dettes non SPPI regroupent les parts de fonds non consolidés détenues par le groupe.

En milliers d'euros	31.12.2023	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
3.3 Instruments dérivés de couverture		
Couverture de juste valeur	47.755	3.477
- Instruments dérivés de cours de change	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	47.755	3.477

Couverture de flux de trésorerie	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
Dérivés utilisés en couverture	47.755	3.477

	31.12.2023		
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur au titre du risque couvert	Variation de juste valeur enregistrée sur la période
Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)			
Actifs couverts			
Crédits à la clientèle, au coût amorti	326.661	-34.217	19.655
TOTAL	326.661	-34.217	19.655

	31.12.2023				
	Montants notionnels	Juste valeur		Variation de juste valeur enregistrée sur la période	Inefficacité comptabilisée dans le résultat de la période
		Actif	Passif		
Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)					
Instruments fermes					
Swaps de taux	364.087	590	-20.245	-19.655	-
TOTAL	364.087	590	-20.245	-19.655	-

Le groupe a décidé d'appliquer une couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (macro-couverture de juste valeur) selon les dispositions définies par la norme IAS 39 (Carve-out de l'Union Européenne).

Plus précisément, un modèle de macro-couverture sur un portefeuille d'actifs financiers à taux fixe à partir de swaps fixe/variable a été mis en place.

Les variations de juste valeur imputées au risque couvert, matérialisées au bilan par les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux, se compensent de façon symétrique avec les variations de juste valeur des dérivés à l'inefficacité près.

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

3.4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Titres de participation	990	1.503
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non	990	1.503
Total	990	1.503

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

3.5. Titres au coût amorti

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	79.218	73.465
Total	79.218	73.465

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

3.6. Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti

Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	50.165	38.895
- A terme	783.122	500.189
Sous-total	833.287	539.084
Créances rattachées	1.804	506
Total Brut	835.091	539.590
Dépréciations	-	-
Total Net	835.091	539.590

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

3.7. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

Comptes ordinaires débiteurs	707.849	968.316
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	505.006	562.496
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
Total Brut	1.212.855	1.530.812
- Dont créances rattachées	3.196	1.778
Dépréciations	-96	-141
Total Net	1.212.759	1.530.671
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1.213.066	1.530.978

Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

En milliers d'euros

31.12.2022

Dotations

Reprises

Transferts

31.12.2023

Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-26	-29	8	23	-24
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-25	-13	23	-10	-25
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-90	-18	74	-13	-47
Total	-141	-60	105	-	-96

3.8. Actifs grevés**A-Actifs**

En milliers d'euros	31.12.2023			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	27.072		4.986.468	81.471
Instruments de capitaux			67.224	67.224

Titres de créances		79.218	-
Autres actifs	27.072	4.840.026	14.247

B-Garanties reçues

31.12.2023			
En milliers d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	
Garanties reçues par l'institution concernée	-	-	
Instruments de capitaux			
Titres de créances	-	-	
Autres garanties reçues			
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs			

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

31.12.2023			
En milliers d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés	
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	25.233	27.072	

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont la Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont livrés par Edmond de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne « Autres actifs » reprend à hauteur de 86% les encours Banque de France et les prêts à la clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3% de ce montant et les comptes de régularisation et actifs divers 6%.

En milliers d'euros	31.12.2023		31.12.2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
3.9. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	61	-	164	-
Dépôts de garantie versés (*)	27.072	-	74.974	-
Charges constatées d'avance	13.447	-	12.686	-
Produits à recevoir	77.463	-	93.774	-
Produits constatés d'avance	-	107	-	147
Charges à payer	-	66.104	-	81.094
Autres actifs et passifs divers (**)	26.123	144.550	50.368	169.606
Total	144.166	210.761	231.966	250.847

(*) dont 14.610 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2023 contre 60.750 milliers d'euros au 31 décembre 2022 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 2.580 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2023 contre 1.930 milliers d'euros au 31 décembre 2022 en autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022 retraité (*)
3.10. Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Zhonghai Fund Management Company Ltd (*)	8.534	12.735
Elyan Partners SAS	-	3.743
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8.534	16.478

(*) Au 31 décembre 2020, la participation dans Zhonghai Fund Management Co. Ltd., auparavant comptabilisée en « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et évaluée à cette date à 12.284 milliers d'euros, avait été classée en « Actifs non courants détenus en vue de la vente », conformément à la norme IFRS 5 :

- Zhonghai était en effet disponible pour une vente immédiate dans son état actuel, sous réserve des conditions suspensives habituelles pour des cessions similaires ;

- sa cession était hautement probable et devrait être réalisée dans les 12 mois suivant la clôture. En effet, des négociations avec Zhonghai Trust, actionnaire à hauteur de 41,591 % de Zhonghai Fund Management Co. Ltd., portant sur l'acquisition des 25% détenus par Edmond de Rothschild (France), étaient en cours et un Equity Transfert Agreement (ETA) avait été échangé entre les parties prenantes.

- sa valeur comptable devait être principalement recouverte par sa cession plutôt que par son utilisation.

Au 31 décembre 2023, le processus réglementaire est toujours bloqué par les autorités chinoises.

Les conditions permettant de lever les contraintes réglementaires chinoises sont attendus courant 2024 et la finalisation de la transaction ne pourra intervenir qu'en 2025, si un accord est trouvé.

Ces raisons conduisent à l'arrêt du classement sous IFRS 5 de la participation du groupe dans Zhonghai, et à un reclassement en « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

A cette date, la participation doit être évaluée au plus faible entre sa valeur comptable si elle n'avait pas été classée en IFRS 5 (avec notamment la prise en compte de la quote-part des résultats de mise en équivalence depuis le classement IFRS 5 au 31 décembre 2020) et sa valeur recouvrable.

C'est sa valeur recouvrable, soit 8.534 milliers d'euros, qui a ainsi été reprise dans le bilan consolidé du groupe, conduisant à une dépréciation de 1.666 milliers d'euros sur l'année 2023.

Cet arrêt du classement IFRS 5 a également eu pour effet un ajustement des périodes comparatives, avec, au 1^{er} janvier 2023, un impact cumulé de 451 milliers d'euros sur les capitaux propres.

Ci-après les tableaux de passage entre la colonne 2022 publiée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et la colonne comparative telle que présentée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Bilan consolidé

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022 retraité (*)(**)	Impact reclassement Zhonghai	31.12.2022 retraité (**)
Actif				
Caisse, Banques centrales, CCP	2 475 815	3 844 162	-	3 844 162
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	80 165	87 362	-	87 362
Instruments dérivés de couverture	47 755	61 080	-	61 080
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 306	1 503	-	1 503
Titres au coût amorti	79 218	73 465	-	73 465
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	835 091	539 590	-	539 590
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 212 759	1 530 671	-	1 530 671
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-35 377	-	-	- 54 443
Actifs d'impôts courants	389	5 584	-	5 584
Actifs d'impôts différés	12 625	13 892	-	13 892
Comptes de régularisation et actifs divers	144 166	231 966	-	231 966
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8 534	16 478	12 735	3 743
Immobilisations corporelles	34 399	37 182	-	37 182
Droits d'utilisation	17 924	20 791	-	20 791
Immobilisations incorporelles	48 646	28 036	-	28 036
Ecarts d'acquisition	50 125	50 125	-	50 125
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-12 284	12 284
Total de l'actif	5 013 540	6 487 444	451	6 486 993

En milliers d'euros

	31.12.2023	31.12.2022 retraité (*) (**)	Impact reclassement Zhonghai	31.12.2022 retraité (**)
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 743 145	3 131 947	-	3 131 947
Instruments dérivés de couverture	3 477	1 392	-	1 392
Dettes envers les établissements de crédit	35 263	49 606	-	49 606
Dettes envers la clientèle	1 558 489	2 556 637	-	2 556 637
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	54 443	-	-
Passifs d'impôts courants	274	197	-	197
Passifs d'impôts différés	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	210 761	250 847	-	250 847
Provisions	19 915	16 377	-	16 377
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Capitaux propres	442 216	480 441	451	479 990
Capitaux propres part du Groupe	441 208	478 795	451	478 344
. <i>Capital et réserves liées</i>	201 195	201 195	-	201 195
. <i>Réserves consolidées</i>	174 118	195 469	191	195 278
. <i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	5 601	10 134	922	9 212
. <i>Résultat de l'exercice</i>	60 294	71 997	-662	72 659
Intérêts minoritaires	1 008	1 646	-	1 646
Total du passif	5 013 540	6 487 444	451	6 486 993

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022 retraité (*)	Impact reclassement Zhonghai	31.12.2022
Résultat net	59 723	70 451	-662	71 113
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	-1 703	-189	922	-1 111
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres (*)	46	67	-	67
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	-1 768	727	-	727
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3 425	605	922	-317
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	56 298	71 056	260	70 796
<i>dont part du Groupe</i>	<i>56 869</i>	<i>72 602</i>	<i>260</i>	<i>72 342</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-571</i>	<i>-1 546</i>	<i>-</i>	<i>-1 546</i>

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	31.12.2021	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2022	Impact reclassement Zhonghai	31.12.2022 retraité (*)
Part du Groupe						
– Capital	83 076	-	-	83 076		83 076
– Primes d'émission	98 244	-	-	98 244		98 244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19 875	-	-	19 875		19 875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17 443	-	-403	-17 846		-17 846
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-		-
– Autres réserves	204 080	56 562	-47 518	213 124	191	213 315
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9 529	-	-317	9 212	922	10 134
– Résultat 2021	56 562	-56 562		-		-
Sous-Total	453 923	-	-48 238	405 685	1 113	406 798
– Résultat 2022	-	-	72 659	72 659	-662	71 997
Total des Capitaux Propres part du Groupe	453 923	-	24 421	478 344	451	478 795
Part des minoritaires						
– Réserves	5 479	-2 287	-	3 192		3 192
– Résultat 2021	-2 287	2 287	-	-		-
– Résultat 2022	-	-	-1 546	-1 546		-1 546
Total des intérêts minoritaires	3 192	-	-1 546	1 646	-	1 646

	31.12.2022 retraité (*)	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2023
Part du Groupe				
– Capital	83 076	-	-	83 076
– Primes d'émission	98 244	-	-	98 244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19 875	-	-	19 875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17 846	-	-908	-18 754
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	213 315	71 997	-92 440	192 872
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	10 134	-	-4 533	5 601
– Résultat 2022	71 997	-71 997		-
Sous-Total	478 795	-	-97 881	380 914
– Résultat 2023	-	-	60 294	60 294
Total des Capitaux Propres part du Groupe	478 795	-	-37 587	441 208
Part des minoritaires				
– Réserves	3 192	-1 546	-67	1 579
– Résultat 2022	-1 546	1 546	-	-
– Résultat 2023	-	-	-571	-571
Total des intérêts minoritaires	1 646	-	-638	1 008

Compte de résultat consolidé

	31.12.2023	31.12.2022 retraité (*)	Impact reclassement Zhonghai	31.12.2022
+ Intérêts et produits assimilés	198 256	51 439	-	51 439
- Intérêts et charges assimilées	-149 435	-50 435	-	-50 435
+ Commissions (produits)	388 443	394 792	-	394 792
- Commissions (charges)	-98 858	-91 358	-	-91 358
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	47 415	36 566	-	36 566
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	96	30	-	30
+ Produits des autres activités	15 527	13 985	-	13 985
- Charges des autres activités	-21 461	-20 792	-	-20 792
Produit net bancaire	379 983	334 227	-	334 227
- Charges générales d'exploitation	-282 467	-274 835	-	-274 835
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-23 184	-25 250	-	-25 250
Résultat brut d'exploitation	74 332	34 142	-	34 142
+/- Coût du risque	-541	34	-	34
Résultat d'exploitation	73 791	34 176	-	34 176
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-594	15 808	-662	16 470
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 453	33 470	-	33 470
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	75 650	83 454	-662	84 116
- Impôt sur les bénéfices	-15 927	-13 003	-	-13 003
Résultat net	59 723	70 451	-662	71 113
- Intérêts minoritaires	571	1 546	-	1 546
Résultat net – Part du Groupe	60 294	71 997	-662	72 659

En milliers d'euros	31.12.2022	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2023
3.11. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains et constructions	60.615	60	-	-1.742	58.933
Matériel informatique	7.888	367	-	-	8.255
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	12.360	545	-5	-78	12.822
Immobilisations corporelles en cours	-	965	-	-	965
Sous-total	80.863	1.937	-5	-1.820	80.975

Amortissements – Dépréciations					
Constructions	-28.885	-981	-	493	-29.373
Matériel informatique	-4.118	-2.036	-	-	-6.154
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-10.678	-453	4	78	-11.049
Sous-total	-43.681	-3.470	4	571	-46.576
Total	37.182	-1.533	-1	-1.249	34.399

En milliers d'euros		31.12.2022	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2023
3.12.	Immobilisations incorporelles					
	Valeur brute					
	Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.510	-	-	-	12.510
	Autres immobilisations incorporelles	88.701	12.936	-	-589	101.048
	Immobilisations incorporelles en cours	10.665	19.218	-	-	29.883
	Sous-total	111.876	32.154	-	-589	143.441
	Amortissements - Dépréciations					
	Immobilisations incorporelles	-83.840	-11.087	-	132	-94.795
	Sous-total	-83.840	-11.087	-	132	-94.795
	Total	28.036	21.067	-	-457	48.646

En milliers d'euros		31.12.2023	31.12.2022
3.13.	Écarts d'acquisition		
	Valeur nette comptable en début de période	50.125	73.925
	Acquisitions et autres augmentations	-	-
	Cessions et autres diminutions	-	-23.800
	Dépréciations		
	Valeur nette comptable en fin de période	50.125	50.125

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31.12.2023	31.12.2022
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild REIM (France) SAS	-	-
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Autres	-	-
Total	50.125	50.125

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

S'agissant d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition a été déterminée selon deux méthodes : l'une dite du Dividend Discounted Method (DDM), l'autre étant celle des multiples transactionnels.

- L'approche par les DDM a consisté à projeter des flux de dividendes selon des hypothèses d'activité déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2024-2026 et en appliquant un taux de croissance de 2% au flux terminal intégré.

Ces flux de dividendes ont été actualisés à un coût du capital de 12,8% et avec une hypothèse de conversion des bénéfices de 100% sur la période mentionnée plus haut.

-Dans l'approche par les multiples transactionnels, la valeur de la société a été établie à partir d'agrégats financiers (AUM, PNB, résultat net) résultant d'un échantillon de transactions majoritaires récentes dans le secteur de l'asset management et pour lesquelles les données ont été rendues publiques.

Ces méthodes permettent toutes les deux de conclure à une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) supérieure à sa valeur comptable et donc à l'absence de dépréciation à venir constater au 31 décembre 2023.

3.14 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	-	6.284
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	14.359	39.322
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	7.923	29.250
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	22.282	74.856
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	2.951	1.414
Sous-total du portefeuille de transaction	25.233	76.270
Dettes auprès des établissements de crédit	1.815.348	2.398.764
Dettes auprès de la clientèle	37.033	33.942
Sous-total	1.852.381	2.432.706
Dettes rattachées	20.331	10.659
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.872.712	2.443.365
Titres de créances négociables	838.949	611.378
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	838.949	611.378
Dettes rattachées	6.251	934
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	845.200	612.312
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	2.717.912	3.055.677
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.743.145	3.131.947

31.12.2023

En milliers d'euros	31.12.2023		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.717.912	2.715.206	2.706

31.12.2022

En milliers d'euros	31.12.2022		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	3.055.677	3.036.988	18.689

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

3.15 Dettes envers les établissements de crédit

- À vue	35.250	49.606
- À terme	-	-
Sous-total	35.250	49.606
Dettes rattachées	13	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	35.263	49.606

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
3.16. Dettes envers la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	31.960	31.960	-	78.373	78.373
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	31.960	31.960	-	78.373	78.373
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	990.056	-	990.056	2.009.687	-	2.009.687
- Comptes créditeurs à terme	-	441.950	441.950	-	438.072	438.072
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	1	89.592	89.593	582	28.769	29.351
- Dettes rattachées	71	4.859	4.930	9	1.145	1.154
Sous-total	990.128	536.401	1.526.529	2.010.278	467.986	2.478.264
Total	990.128	568.361	1.558.489	2.010.278	546.359	2.556.637
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.558.489			2.556.637

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17 Provisions						
Solde au 31.12.2022	-	4.990	-	-	11.387	16.377
Dotations	-	361	-	-	6.016	6.377
Montants utilisés	-	-	-	-	-4.396	-4.396
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-581	-581
Autres mouvements	-	2.367	-	-	-229	2.138
Solde au 31.12.2023	-	7.718	-	-	12.197	19.915

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudential, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce «TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65.

3.19. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2023	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	40.916	-26.669	14.247	-	-2.580	11.667
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	66.234	-	66.234	-	-	66.234
Instruments dérivés de couverture	47.755	-	47.755	-	-	47.755
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-35.377	-	-35.377	-	-	-35.377
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	990	-	990	-	-	990
Titres au coût amorti	79.218	-	79.218	-	-	79.218
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	2.047.850	-	2.047.850	-	-	2.047.850
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	144.166	-	144.166	-	-	144.166
-Dont dépôts de garantie donnés	27.072	-	27.072	-	-	27.072
Autres actifs non soumis à compensation	2.648.457	-	2.648.457	-	-	2.648.457
TOTAL ACTIF	5.040.209	-26.669	5.013.540	-	-2.580	5.010.960
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	51.902	-26.669	25.233	-	-14.610	10.623
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.872.712	-	1.872.712	-	-	1.872.712
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	845.200	-	845.200	-	-	845.200
Instruments dérivés de couverture	3.477	-	3.477	-	-	3.477
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.593.752	-	1.593.752	-	-	1.593.752
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	210.761	-	210.761	-	-	210.761
-Dont dépôts de garantie reçus	46.392	-	46.392	-	-	46.392
Autres dettes non soumises à compensation	20.189	-	20.189	-	-	20.189
TOTAL DETTES	4.597.993	-26.669	4.571.324	-	-14.610	4.556.714
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	18.637	-15.568	3.069	-	-1.930	1.139
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	84.293	-	84.293	-	-	84.293
Instruments dérivés de couverture	61.080	-	61.080	-	-	61.080
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-54.443	-	-54.443	-	-	-54.443
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.503	-	1.503	-	-	1.503
Titres au coût amorti	73.465	-	73.465	-	-	73.465
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	2.070.261	-	2.070.261	-	-	2.070.261
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	231.966	-	231.966	-	-	231.966
-Dont dépôts de garantie donnés	74.974	-	74.974	-	-	74.974
Autres actifs non soumis à compensation	4.016.250	-	4.016.250	-	-	4.016.250
TOTAL ACTIF	6.503.012	-15.568	6.487.444	-	-1.930	6.485.514

Au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	91.838	-15.568	76.270	-	-60.750	15.520
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	2.443.365	-	2.443.365	-	-	2.443.365
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par	612.312	-	612.312	-	-	612.312
Instruments dérivés de couverture	1.392	-	1.392	-	-	1.392
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2.606.243	-	2.606.243	-	-	2.606.243
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	250.847	-	250.847	-	-	250.847
-Dont dépôts de garantie reçus	54.285	-	54.285	-	-	54.285
Autres dettes non soumises à compensation	17.966	-	17.966	-	-	17.966
TOTAL DETTES	6.023.963	-15.568	6.008.395	-	-60.750	5.947.645

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

4.1. Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit		116.803	14.611
- Comptes à vue et prêts interbancaires		116.803	14.611
- Produits sur engagements de garantie ou de financement		-	-
- Opérations de pension		-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle		47.192	22.165
- Comptes à vue et prêts à la clientèle		47.192	22.165
- Opérations de pension		-	-
Intérêts sur instruments financiers		34.261	14.663
- Instruments de dettes au coût amorti		51	48
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres		-	-
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat		1.419	342
- Intérêts sur dérivés		32.791	14.273
Total des intérêts et produits assimilés		198.256	51.439

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

4.2. Intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti		-75.530	-31.098
- Comptes à vue et emprunts interbancaires		-75.207	-30.688
- Charges sur engagements de garantie ou de financement		-323	-410
- Opérations de pension		-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti		-15.728	-2.008
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle		-15.728	-2.008
- Charges sur engagements de garantie ou de financement		-	-
- Opérations de pension		-	-
Intérêts sur instruments financiers		-57.801	-17.114
- Dettes représentées par un titre		-32.785	-14.389
- Intérêts sur dérivés		-25.016	-2.725
Intérêts et charges sur obligations locatives		-376	-215
Total des intérêts et charges assimilées		-149.435	-50.435

31.12.2023

31.12.2022

En milliers d'euros

	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
4.3. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	117	-10	20	-1
Opérations avec la clientèle	368	-	394	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	19	-	30	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	2.848	-	1.664	-
- Instruments financiers à terme	1.798	-1.054	2.420	-1.317
Prestations de services financiers	383.293	-97.238	390.264	-90.040
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	388.443	-98.302	394.792	-91.358

En milliers d'euros	31.12.2023		31.12.2022	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-574	-	10.775
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	-32.880	-	28.230
Gains ou pertes nets sur dérivés	41.412	-	-33.012	-
Résultats sur opérations de change	31.052	-	30.756	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	-698	-	-36	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	9.103	-	-147	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	80.869	-33.454	-2.439	39.005

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-	30
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	96	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	96	30

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	312	171
Autres produits accessoires	3.557	1.613
Divers	11.658	12.201
Produits des autres activités	15.527	13.985
Rétrocession de produits	-20.541	-19.862
Divers	-920	-930
Charges des autres activités	-21.461	-20.792

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
4.7. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-114.450	-114.686
Charges de retraite	-9.503	-8.934
Charges sociales	-44.287	-40.617
Intéressement des salariés	-1.124	-1.302
Participation des salariés	-2.570	-5.368
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-8.089	-8.503
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-5.779	-3.232
Reprises de provisions pour frais de personnel	4.059	2.755
Sous-total des frais de personnel	-181.743	-179.887
Impôts et taxes	-5.139	-1.422
Locations	-4.346	-4.330
Services extérieurs	-89.304	-87.473
Transports et déplacements	-2.033	-1.708
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-52
Reprises de provisions pour frais administratifs	97	37
Sous-total des frais administratifs	-100.725	-94.948
Total des charges générales d'exploitation	-282.468	-274.835

4.8. Coût du risque		
Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-716	-263
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-224	-560
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	109	857
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total du coût du risque	-831	34

4.9. Gains ou pertes sur autres actifs		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1	-1
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat de cession de titres de participation (*)	2.189	33.471
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	2.188	33.470

(*) dont 1.716 milliers d'euros relatifs à la cession d'Edmond de Rothschild Private Equity (France) et 473 milliers d'euros liés à celle de Financière Eurafrique.

4.10. Impôts sur les bénéficiaires et analyse du taux effectif d'impôt		
Résultat net de l'ensemble consolidé	59.723	71.113
Impôts sur les bénéficiaires	15.927	13.003
Résultat avant impôt	75.650	84.116
Provisions et charges non déductibles	5.746	6.917
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	290	669
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	594	-16.470
Retraitements de consolidation non fiscalisés	-4.810	1.813
Produits divers non imposables et autres déductions	-5.811	-32.704
Éléments imposés à taux réduit	4.875	3.959
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	76.534	48.301
Taux d'impôt	25.83%	25.83%
Impôt théorique au taux de droit commun	19.769	12.476
	-4.875	-3.959
Taux d'impôt	15.50%	15.50%
Impôt théorique au taux réduit	-756	-614
Impôt théorique	19.013	11.863
Création de déficits non comptabilisés	715	1.337
Utilisation de déficits non comptabilisés	-4.103	-124
Crédits d'impôt	-2	-144
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	177	7
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	91	28
Divers	36	36
Impôt sur les bénéficiaires calculé	15.927	13.003
- Dont impôt exigible	14.108	13.982
- Dont impôt différé	1.819	-979
Résultat avant impôt	75.650	84.116
Impôt sur les bénéficiaires	15.927	13.003
Taux d'impôt effectif moyen	21.05%	15.46%
Taux de droit commun de l'impôt en France	25.83%	25.83%
Effet des différences permanentes	-1.36%	-12.21%
Effet de l'imposition à taux réduit	0.67%	0.49%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	0.23%	0.01%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	-4.48%	1.44%
Effet des autres éléments	0.16%	-0.10%
Taux d'impôt effectif moyen	21.05%	15.46%

Note 5 – Note sur engagements

..

En milliers d'euros

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	445.062	440.603
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	47.186
Engagements en faveur de la clientèle	84.325	84.175
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	72.393	155.965
Engagements reçus de la clientèle	-	-

...

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire. Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2023 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 3,15%,
- taux d'inflation de 2,10%,
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 3,15%,

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'Etat émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées

au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1^{er} janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.

Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2023, le montant des engagements s'élève à 22,855 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 19,246 millions d'euros, soit une provision de 3,609 millions d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2023	31.12.2022
Actions	44.50%	42.30%
Obligations	45.50%	46.00%
Immobilier	8.10%	10.00%
Monétaires & Autres	1.90%	1.70%
Taux de rendement des actifs du régime	3.15%	3.77%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Valeur actuelle de l'obligation	22.855	20.641
- Valeur des actifs du régime	-19.246	-19.280
Situation financière du régime	3.609	1.361
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	3.609	1.361

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 3,77% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 4,109 millions d'euros au 31 décembre 2023 et à 3,629 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le coût des services en 2023 est de 301 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 133 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 159 milliers d'euros et le gain actuariel constatée au titre de 2023 est de 220 milliers d'euros. L'impact de la sortie du périmètre d'Edmond de Rothschild Private Equity (France), s'élève à 15 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Coût des services rendus de l'exercice	-142	330
Coût financier	-903	-544
Rendement attendu des actifs du régime	684	434
Charge nette comptabilisée	-361	220

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'actualisation	3.15%	3.77%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2.10%	2.20%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2.10%	2.20%
- <i>Cadres</i>	2.60%	2.70%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3.10%	3.20%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	54.87%	56.13%
Table de mortalité	THTF 16 18	THTF 16 18

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2023	31.12.2022
Taux d'actualisation	3.15%	3.77%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales (*)	n/a	n/a
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés (*)	n/a	n/a
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

(*) le taux de croissance net d'inflation des salaires attendus est non applicable, car il n'y a plus d'actifs bénéficiaires de ce régime

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2023
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 2,65 % (3,15 % - 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2023</i>	7.39%
- <i>Impact sur le total net des charges 2023</i>	-9.50%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 3,65 % (3,15 % + 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2023</i>	-6.73%
- <i>Impact sur le total net des charges 2023</i>	7.87%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Provision / Actif en début de période	4.990	6.344
- Charges inscrites au compte de résultat	520	480
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-159	-700
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-15	-34
- Perte ou gain actuariel	2.382	-1.099
- Autres mouvements	-	-
Provision / Actif en fin de période	7.718	4.990

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	24.270	30.166
- Coût des services rendus	301	370
- Coût de l'actualisation	903	544
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Gains ou pertes actuariels	2.793	-4.994
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.288	-1.781
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-15	-34
- Autres mouvements	-	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	26.964	24.270
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	19.280	23.822
- Produits financiers sur actifs de couverture	684	434
- Gains ou pertes actuariels	411	-3.895
- Prestations versées par le fonds	-1.129	-1.081
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	19.246	19.280
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	7.718	4.990
Provision / Actif	7.718	4.990

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2023, publiée sur l'intranet du Groupe (section France), a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

Le dispositif de la Banque

1 – Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD V

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales

- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque
- Rémunération Totale de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2023 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 – Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« *Employee Share Plan* » (*Plan d'actions gratuites du Groupe*)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)).
- il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires de Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2023 est étalée entre le 1^{er} janvier 2023 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2025, mars 2026 et mars 2027.

Au 31 décembre 2023, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 4,532 milliers d'euros contre une charge nette de 3,781 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
7.1. Périmètre de consolidation				
Entité consolidante				
Banque				
• Edmond de Rothschild (France)				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	-	100,00	-	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	-	100,00	-	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	-	72,36	-	72,36
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	-	100,00	-	100,00
• ERES IV GP SAS	-	100,00	-	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	-	100,00	-	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque				
• Financière Eurafrique	-	100,00	-	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence				
Banque				
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	-	25,00	-
• Elyan Partners SAS	-	49,00	-	49,00
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère.

7.2. Effectif moyen		
Effectif moyen des sociétés françaises	734	726
- Techniciens	75	69
- Cadres	659	657
Effectif moyen des sociétés étrangères	56	59
Effectif moyen global	790	785

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2023, le montant investi au titre du sponsoring est en baisse de 30,5 millions d'euros par rapport à 2022. L'exposition totale s'élève à 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2023. Aucun nouvel engagement n'a été pris en 2023 et le montant résiduel à fin 2023 est de 6,2 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « *carried interest* » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2023.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital de Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2023 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2023

En milliers d'euros	PwC	Grant Thornton Audit	AUTRES	31.12.2023	31.12.2022
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	433	600	40	1073	932
Edmond de Rothschild (France)	252	367	40	659	529
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	96	113	-	209	176
Autres	85	120	-	205	227
Services autres que la certification des comptes (SACC)⁽¹⁾	66	10	-	76	83
Edmond de Rothschild (France)	-	-	-	-	17
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	66	3	-	69	66
Autres	-	7	-	7	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées	-	-	-	-	-
Total	499	610	40	1149	1015

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales :

a-par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 523 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 83 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ; b-par « Cabinet Didier Kling », pour 341 milliers d'euros au titre de la certification des comptes.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le *family office*,
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles,
- la multi gestion, traditionnelle et alternative,
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe,
- la gestion de fonds de *private equity*.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild *Corporate Finance*, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Edmond de Rothschild REIM (France), spécialisée sur le marché français de l'immobilier,
- en gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes,
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs,
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe,
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produit net bancaire	140.927	120.472	129.794	142.387	4.353	4.767	105.465	66.602	380.538	334.228
Frais de gestion	-109.860	-97.543	-120.387	-130.170	-7.239	-5.488	-68.166	-66.835	-305.652	-300.036
Frais de personnel	-67.028	-61.630	-69.969	-73.219	-3.586	-2.673	-41.160	-42.364	-181.743	-179.887
- directs	-48.253	-44.423	-54.758	-56.373	-2.865	-2.045	-33.937	-35.748	-139.814	-138.588
- indirects	-18.774	-17.207	-15.211	-16.846	-721	-628	-7.223	-6.616	-41.929	-41.298
Autres charges d'exploitation	-36.062	-28.993	-45.594	-50.013	-3.351	-2.600	-15.718	-13.294	-100.725	-94.900
Dotations aux amortissements	-6.770	-6.920	-4.824	-6.939	-302	-215	-11.288	-11.176	-23.184	-25.250
Résultat brut d'exploitation	31.067	22.929	9.407	12.217	-2.886	-722	37.299	-233	74.886	34.191
Coût du risque	-	-	0	-	-	-	-831	-14	-831	-14
Résultat d'exploitation	31.067	22.929	9.407	12.217	-2.886	-722	36.468	-247	74.055	34.177
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	13.467	-	-	3.038	3.002	-3.633	-	-594	16.470
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-	2.188	33.470	2.188	33.470
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	31.067	36.396	9.407	12.217	152	2.281	35.023	33.223	75.649	84.117
Impôt sur les bénéfices	-8.025	-5.923	-2.429	-3.156	631	93	-6.104	-4.017	-15.927	-13.003
Résultat net	23.042	30.474	6.978	9.060	783	2.374	28.919	29.206	59.723	71.114

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) était une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) jusqu'au 7 août 2019. Depuis cette date, elle est détenue par Edmond de Rothschild (Suisse), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant, au 31 décembre 2023, La Hoirie de Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes de régularisation et actifs divers	14	425
Actif	14	425
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	-	10.058
Passif	-	10.058
+ Intérêts et produits assimilés	-	1
- Intérêts et charges assimilées	-	-8.262
+ Commissions (produits)	-	5
- Commissions (charges)	-11.588	-13.090
+ Produits des autres activités	1.073	612
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	-10.515	-20.734
- Charges générales d'exploitation		
Résultat brut d'exploitation	-10.515	-20.734

Transactions avec la société mère

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	767.257	500.000
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.528	90
Comptes de régularisation et actifs divers	4.447	7.331
Actif	773.232	507.421
En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.435.375	1.204.612
Dettes envers les établissements de crédit	2.471	1.056
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	3.982	6.268
Passif	1.441.828	1.211.936
En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
+ Intérêts et produits assimilés	23.594	1.191
- Intérêts et charges assimilées	-619	-583
+ Commissions (produits)	4.175	5.985
- Commissions (charges)	-6.135	-6.165
+ Produits des autres activités	3.572	3.285
- Charges des autres activités	-10	
Produit net bancaire	24.577	3.713
- Charges générales d'exploitation	-7.579	-7.585
Résultat brut d'exploitation	16.998	-3.872

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec Edmond de Rothschild Holding et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de Edmond de Rothschild S.A.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	2.461	2.906
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes de régularisation et actifs divers	30.227	38.864
Actif	32.688	41.770
En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	187.464	268.673
Dettes envers les établissements de crédit	2.303	2.005
Dettes envers la clientèle	938	2.477
Comptes de régularisation et passifs divers	1.986	3.260
Provisions		
Passif	192.691	276.415

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
+ Intérêts et produits assimilés	9	33
- Intérêts et charges assimilées	-525	-106
+ Commissions (produits)	80.941	97.611
- Commissions (charges)	-5.098	-6.054
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	64	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
+ Produits des autres activités	4.527	3.753
- Charges des autres activités	-420	-405
Produit net bancaire	79.498	94.832
- Charges générales d'exploitation	-1.478	-2.605
Résultat brut d'exploitation	78.020	92.227

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Comptes et Prêts	37.452	35.560
Actif	37.452	35.560

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Comptes à vue	-	-
Passif	-	-

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
+ Intérêts et produits assimilés	1.898	709
Produit net bancaire	1.898	709
Résultat brut d'exploitation	1.898	709

Partie 1

Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des Risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle,
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités,
- *troisième niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection Générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des Risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques, maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) les risques pour compte propre (Contrôle des risques pour compte propre) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
 - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
 - C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques,

débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe Edmond de Rothschild

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faitière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
 - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des Crédits dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la Direction des Crédits a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par le banquier concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des Crédits pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des Crédits, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire et par le *Chief Financial* du groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis par délégation de certains collaborateurs de la Direction de la banque privée. Les délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la Direction des Crédits qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel.

Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle des risques pour compte propre a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (*Credit Default Swap*).

Cet état de surveillance a été étendu à des signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément l'arrêté du 3 novembre 2014, la Direction Centrale des Risques a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de *scoring*.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même Comité. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité précité arrête les limites individuelles de risques pour chacune des entités du Groupe en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe Edmond de Rothschild.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la Direction Centrale des Risques et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées),
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du *rating* de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité mensuel des risques.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les banquiers sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les banquiers reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, la Direction de la banque privée assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la Direction des Crédits vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au banquier (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en oeuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la Direction des Crédits informe le Comité des Crédits afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation.

Enfin, chaque mois, la Direction des Crédits présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la banque privée et à la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des Crédits qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la banque privée et de la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, la Direction des Crédits peut porter à la connaissance du Comité des Crédits tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la Direction Juridique, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du Comité des contentieux, présidé par le Directeur Général de la Banque. Ce Comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système *Continuous Link Settlement* (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2023, 99% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour les contreparties de marchés. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec vingt-six contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires se limitent depuis à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.

Le *Back Office* produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie *RiskOrigin* édité par *Moody's Analytics*. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle des risques pour compte propre.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la Direction Centrale des Risques.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2023, 74,19% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en *marked to market* auquel est rajouté un *add-on*, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces *add-ons* dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (*RiskOrigin, Moody's Analytics*).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité mensuel des risques examine les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité mensuel des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle des risques pour compte propre doit présenter en Comité mensuel des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été établi afin de mesurer la perception du risque de crédit par les marchés. Les données sur les CDS sont fournies par *CMA Datavision*, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des *spreads* s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des *spreads* CDS un an et cinq ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les *spreads* CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la banque privée, le groupe Edmond de Rothschild (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Crédits (bilan)	1.213	1.531
Cautions	84	84
Ouvertures de crédits non utilisées	439	417
Total	1.736	2.032

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1.600 millions d'euros, en baisse d'environ 13% par rapport à l'année dernière, alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un net recul.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3 millions d'euros ; si le nombre de dossiers supérieurs à 3 millions d'euros est faible (inférieur à 10%), en revanche leur montant est significatif 810 millions d'euros. Il représente 51% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée. Ainsi, 108 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros pour un total de 813 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements des dix premiers clients totalisent aujourd'hui 43 millions d'euros, soit 52% de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 1% des encours au 31 décembre 2023. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement.

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 90% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Les autres garanties sont principalement constituées par des hypothèques.

En milliers d'euros

31.12.2023

31.12.2022

Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	410	404
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	410	404
Montant net	-	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2023	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

31 décembre 2022	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2023 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2023, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 7,1 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	64.133	74.017
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	990	1.503
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	79.218	73.465
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	835.091	539.590
Prêts et créances émis sur la clientèle	1.212.759	1.530.671
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	2.192.191	2.219.246
Engagements de financement donnés	445.062	440.603
Engagements de garantie financière donnés	84.325	131.361
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	529.387	571.964
Total de l'exposition nette	2.721.578	2.791.210

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

En milliers d'euros	31.12.2023				31.12.2022			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	14.247	-	14.247	-	3.069	-	3.069
Dérivés de couverture	-	47.755	-	47.755	-	61.080	-	61.080
Instruments de dette non SPPI	-	49.563	-	49.563	-	70.941	-	70.941
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	16.671	-	16.671	-	13.352	-	13.352
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	128.236	-	128.236	-	148.442	-	148.442
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres	-	981	9	990	-	936	567	1.503
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	981	9	990	-	936	567	1.503
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	14.359	10.874	-	25.233	39.322	36.948	-	76.270
Dérivés de couverture	-	3.477	-	3.477	-	1.392	-	1.392
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.872.712	845.200	2.717.912	-	2.443.365	612.312	3.055.677
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	14.359	1.887.063	845.200	2.746.622	39.322	2.481.705	612.312	3.133.339

Le Groupe a émis en 2023 des EMTN structurés valorisés à un montant de 763,6 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 380,3 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2023, 89% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la quasi-totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

La répartition par *rating* des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties *Investment Grade*

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2023, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) sont à peu près stables :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2021	
Rating par tranche	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	0,4	0,72%	0,3	0,24%	-	0,0%
AA	3,2	5,75%	79,2	61,14%	3,0	5,6%
A	45,9	82,41%	49,1	37,93%	46,5	85,4%
BBB	6,2	11,13%	0,9	0,69%	0,9	1,7%
<BBB	-	-	-	-	-	-
Non noté	0,0	0,0%	0,0	0,0%	4,0	7,3%

Méthodologie : *Ratings* externes présentés en équivalent *Standard & Poor's*, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le risque de contrepartie sur les contreparties souveraines est limité à la France via la détention d'obligations souveraines françaises (hors trésorerie placée au sein de la Banque de France pour un montant de 2,5 milliards d'€).

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 – Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la table d'exécution de la Banque, notamment les *desks* « trésorerie euro et devises » et « change »,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la table d'exécution ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de *swap* notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la table d'exécution.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle d'exécution de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 – Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change,
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change),
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change,
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la table d'exécution et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la table d'exécution sur la base de *reportings* quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, la Direction Centrale des Risques vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2023	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	Limites définies	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	400	354	85	320	110	28	27	372	263
Risque de taux **	6.000	85	10.517	2.707	2.719	85	404	5.218	10.517

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément à l'appétence de sa holding faitière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la table d'exécution pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la table d'exécution par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la Direction Centrale des Risques s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle des risques pour compte propre établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne et a développé un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité largement créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. La méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été systématiquement supérieur à 2 milliards d'euros pendant l'exercice 2023. Il ressort à 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023, en nette progression par rapport à l'exercice précédent,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de titres obligataires et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des Crédits, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois s'élève à 78,7 millions d'euros au 31 décembre 2023,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échéancés ressortent à 435,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, s'inscrivant en légère baisse par rapport à l'année dernière,

- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2023, il se compose de 56,8 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 246,6% et un ratio NSFR égal à 173,5% au 31 décembre 2023.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des Comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la Direction Centrale des Risques. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2023, aucun *gate* n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 – Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2023

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.475.815	-	-	-	-	2.475.815
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	39.867	60.168	-	28.201	-	128.236
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	990	-	990
Titres au coût amorti	-	-	79.218	-	-	79.218
Prêts et créances sur établissements de crédit	835.091	-	-	-	-	835.091
Prêts et créances sur la clientèle	757.492	31.528	105.390	318.349	-	1.212.759
Actifs financiers par échéance	4.108.265	91.696	184.608	347.540	-	4.732.109
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	791.013	619.108	820.071	512.953	-	2.743.145
Instruments financiers dérivés de couverture	3.477	-	-	-	-	3.477
Dettes envers les établissements de crédit	35.263	-	-	-	-	35.263
Dettes envers la clientèle	1.105.899	211.901	189.782	50.907	-	1.558.489
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.935.652	831.009	1.009.853	563.860	-	4.340.374

31 décembre 2022

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	3.844.162	-	-	-	-	3.844.162
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29.566	69.116	126	49.634	-	148.442
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	555	948	-	1.503
Titres au coût amorti	-	-	72.977	488	-	73.465
Dettes envers les établissements de crédit	539.590	-	-	-	-	539.590
Prêts et créances sur la clientèle	1.075.823	126.162	52.468	276.218	-	1.530.671
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	5.489.141	195.278	126.126	327.288	-	6.137.833
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.214.278	418.416	262.036	237.217	-	3.131.947
Instruments financiers dérivés de couverture	1.392	-	-	-	-	1.392
Dettes envers les établissements de crédit	49.606	-	-	-	-	49.606
Dettes envers la clientèle	2.302.248	219.037	35.352	-	-	2.556.637
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	4.567.524	637.453	297.388	237.217	-	5.739.582

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2023.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	2.190	1.908	1.412	900	734	620	568	258

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution du tiers des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE),
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la clientèle privée, dépôts intra-groupe, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	731,2	3	1.141,8	NA	-	-	1.873,0	NA
Comptes à terme	NA	NA	459,9	NA	NA	NA	459,9	NA
Certificats de dépôts	-	-	-	-	118,9	11	118,9	11
EMTN Ingénierie Financière	0	0	785,3	814	-	-	785,3	814

^(*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la banque privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (*RiskConfidence* développé par l'éditeur *Moody's Analytics*), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global issu des activités de crédit est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la table d'exécution) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2023, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions	149	187	330	362	330	329	287	287

L'impasse à moyen/long terme résulte essentiellement de crédits clientèles nantis et d'obligations émises par l'Etat français. Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 200 points de base de la courbe des taux d'intérêt s'élève à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2023.

Pour des montants de participations significatifs, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2023 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	11.088
USD	102

Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2023 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	6.040.024	-3.130.766	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	72.634.866	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	12.939.231	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 12 793 754	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 12 179 271	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 18 580 000	*** - 1 783 000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	** 108 333 550	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	-8.728.786	28,10%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus			
	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en 2023.

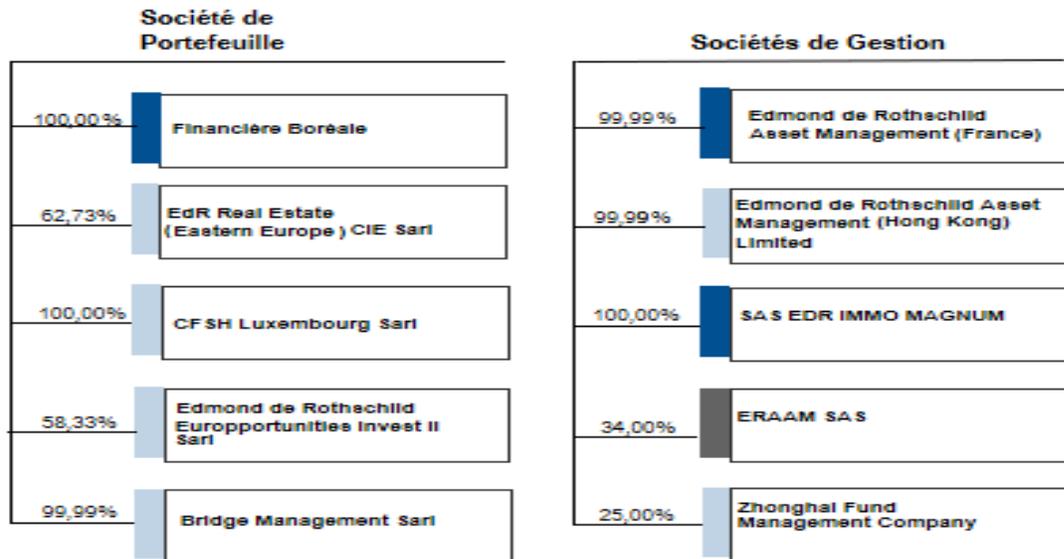
** En Renminbi.

*** Arrondis au millier le plus proche

Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés		Montant des cautions et avals fournis par la Banque		Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
	Brute	Nette					
6.400.630	2.667.659	-	-	107.853	-241.600	-	
69.277.270	69.277.270	-	166.186	191.531.556	12.620.312	13.018.325	
11.305.037	11.305.037	-	-	43.739.307	7.918.752	3.003.700	
39.978.118	39.978.118	-	-	57.806.530	13.424.462	10.551.900	
66.840.000	22.790.236	-	-	-	-293.464	-	
17.546.861	17.546.861	3.590.658	-	*** 1 597 000	*** - 266 000	-	
31.517.330	10.600.000	-	-	** 136 754 664	** - 10 280 169	-	
2.452.320	800.310	-	-	-	783.056	-	
623.128	237.982	457.980	-	-	-	-	
625.940	625.940	-	-	-	-	636	
66.308	66.308	-	-	-	-	-	

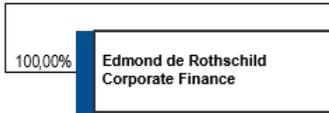
Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2023



- % d'intérêts Groupe
- Intégration globale
- Mise en équivalence
- Sociétés étrangères

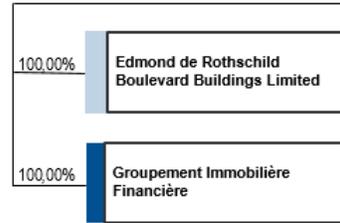
Sociétés de conseil



Compagnies d'assurance



Divers



% d'intérêts Groupe

- Intégration globale
- Mise en équivalence
- Sociétés étrangères

Comptes sociaux et annexes

- 189 | Bilan et hors bilan de la société mère
- 190 | Compte de résultat de la société mère
- 191 | Notes annexes aux comptes de la société mère
- 215 | Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

31.12.2023 31.12.2022

Actif

Caisse, Banques centrales, CCP		37.001	44.161
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	78.757	73.128
Créances sur les établissements de crédit	2.2	3.260.616	4.325.854
Opérations avec la clientèle	2.3	1.218.099	1.538.121
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4		1.889
Actions et autres titres à revenu variable	2.5	13.314	31.189
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6	10.026	13.754
Parts dans les entreprises liées	2.7	164.454	166.157
Immobilisations incorporelles	2.8	48.643	28.378
Immobilisations corporelles	2.9	16.428	17.093
Actions propres	2.10	-	-
Autres actifs	2.11	66.584	121.263
Comptes de régularisation	2.12	102.275	123.771
Total de l'actif		5.016.197	6.484.757

31.12.2023 31.12.2022

Passif

Dettes envers les établissements de crédit	2.14	1.870.198	2.462.845
Opérations avec la clientèle	2.15	1.668.720	2.663.808
Dettes représentées par un titre	2.16	922.125	709.980
Autres passifs	2.11	91.120	113.751
Comptes de régularisation	2.12	97.520	132.192
Provisions	2.17	4.606	6.782
Dettes subordonnées	2.18	21.065	21.047
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20	340.843	374.352
. Capital souscrit		83.076	83.076
. Primes d'émission		98.244	98.244
. Réserves	2.19	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)		65.716	34.141
. Résultat de l'exercice (+/-)		61.529	126.613
Total du passif		5.016.197	6.484.757

31.12.2023 31.12.2022

Hors-bilan

Engagements donnés			
Engagements de financement		454.099	422.427
Engagements de garantie		84.490	84.261
Engagements sur titres		5.597	7.644
Engagements reçus			
Engagements de garantie		72.393	155.965
Engagements sur titres		910	

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2023	2022
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	216.887	73.951
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-168.212	-72.374
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	39.096	42.465
+ Commissions (produits)	3.4	106.680	95.147
- Commissions (charges)	3.4	-25.558	-23.883
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	33.998	32.550
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	-1.125	8.018
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	44.040	41.757
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-4.133	-3.325
Produit net bancaire		241.673	194.306
- Charges générales d'exploitation	3.9	-169.767	-156.177
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-11.380	-11.748
Résultat brut d'exploitation		60.526	26.381
+/- Coût du risque	3.10	-226	46
Résultat d'exploitation		60.300	26.427
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	4.860	99.777
Résultat courant avant impôt		65.160	126.204
+/- Résultat exceptionnel	3.12	-	-14
- Impôt sur les bénéfices	3.13	-3.631	423
Résultat net		61.529	126.613

Notes annexes

aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables sur le traitement comptable du risque de crédit relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité :

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,

- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- les créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières – à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément aux règlements n° 2014-07 de l'ANC sur la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, répartis entre les catégories suivantes, titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales :

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois,
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07,
- les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07, ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle,
- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25%,
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (*International Financial Reporting Standards*) et en conformité avec le règlement 2014-07 de l'ANC, les charges différées ou à étaler ne sont pas comptabilisées à l'actif.

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du Plan Comptable Général relatives à la comptabilisation et évaluation d'actifs et aux amortissements et dépréciations d'actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs). Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés conformément aux instructions du règlement 2014-07 de l'ANC.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat au prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, au prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres détenus par la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat.
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés,
- aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille-titres,
- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et les avis du Conseil National de la Comptabilité (ANC).

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »),

- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts,
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
- options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. À leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Concernant les IFC, et à compter de l'exercice 2021, Edmond de Rothschild (France) applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation au lieu de la date de prise de service du membre du personnel (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19) Les engagements IFC s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2,8 millions d'euros. Ils étaient de 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2023, cette provision s'élève à un total de 679 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Contribution au FRU

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement prévoit la compensation de certains actifs et passifs qui aurait pour conséquence un allègement des Contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU). Edmond de Rothschild (France) n'a pas eu d'opération compensée à la date d'arrêté.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
2.1. Effets publics et valeurs assimilées		
Titres d'investissements	78.757	73.128
Sous-total	78.757	73.128
Dépréciations		
Total net	78.757	73.128

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2. Créances sur les établissements de crédit						
Comptes ordinaires débiteurs	36.759		36.759	25.348		25.348
Comptes et prêts	2.438.000	783.240	3.221.240	3.800.000	500.000	4.300.000
Titres reçus en pension livrée						
Sous-total	2.474.759	783.240	3.257.999	3.825.348	500.000	4.325.348
Créances rattachées	813	1.804	2.617	422	84	506
Total	2.475.572	785.044	3.260.616	3.825.770	500.084	4.325.854

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
2.3. Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	507.300	564.061
- Titres reçus en pension livrée		
Sous-total	507.300	564.061
Comptes ordinaires débiteurs	710.486	972.430
Valeurs non imputées	5	1.630
Total brut	1.217.791	1.538.121
Créances douteuses (1)	868	405
Dépréciations créances douteuses (1)	-560	-405
Total (2)	1.218.099	1.538.121

(1) Les encours douteux compromis s'élevaient à 868 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Y compris des créances rattachées pour, respectivement 3.223 milliers d'euros en 2023 et 1.498 milliers d'euros en 2022.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2023.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2023, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2023, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
2.4. Obligations et autres titres à revenu fixe		
Placement		
Investissement		
Sous-total		
Créances rattachées		1.889
Total brut		1.889
Dépréciations		-
Total net		1.889

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Les créances rattachées étaient relatives aux titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique, qui a été liquidée en 2023.

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.5. Actions et autres titres à revenu variable						
Titres détenus	-	15.825	15.825	-	39.687	39.687
Dépréciations	-	-2.511	-2.511	-	-8498	-8498
Total net	-	13.314	13.314	-	31.189	31.188
Plus-values latentes (1)	-	18.500	18.500	-	23.370	23.370

⁽¹⁾ Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 13.314 milliers d'euros en 2023 et 31.188 milliers d'euros en 2022.

Parmi les titres de placement, les parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	11.126	2.187	13.314	28.895	2.293	31.189
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	11.126	2.187	13.314	28.895	2.293	31.189

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6. Participations et autres titres détenus à long terme						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	68	-	68	68	-	68
- Autres entreprises	34.594	-24.636	9.958	34.465	-20779	13.686
Sous-total	34.662	-24.636	10.026	34.533	-20779	13.754
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Total	34.662	-24.636	10.026	34.533	-20779	13.754

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 8,61 millions d'euros et 1,42 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.7. Parts dans les entreprises liées						
Entreprises à caractère financier et non financier	213.061	-47.517	165.544	216.971	-48514	168.457
Ecart de conversion	-1.090	-	-1.090	-2300	-	-2300
Total	211.971	-47.517	164.454	214.671	-48514	166.157

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

En décembre 2023, Edmond de Rothschild (France) a cédé 100% de sa participation détenue dans Edmond de Rothschild Private Equity (France).

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)
- SAS EDR IMMO MAGNUM

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881				3.881
Autres immobilisations incorporelles	36.680	9.903			46.583
Immobilisations incorporelles en cours	10.665	19.219			29.884
Total	51.226	29.122			80.348
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-22.848	-8.857		0	-31.705
Total	-22.848	-8.857			-31.705
Valeur nette comptable	28.378	20.265			48.643

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.9. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains	11.434			-	11.434
Constructions	21.100			-	21.100
Matériel informatique	7.657	367		-	8.024
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	6.364	516		-	6.880
Immobilisations corporelles en cours	-	965		-	965
Total	46.555	1.849		-	48.404
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.813	-43		-	-20.856
Matériel informatique	-3.888	-2.050		-	-5.938
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-4.761	-421		-	-5.182
Total	-29.462	-2.514		-	-31.976
Valeur nette comptable	17.093	-665		-	16.428

2.10. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2023, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France).

En milliers d'euros	31.12.2023		31.12.2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11 Autres actifs et autres passifs				
Primes sur options				
Appels de marge	12.461	43.432	14.224	52.355
Dépôts de garantie	14.610	2.960	60.750	1.930
Divers	39.513	44.728	46.289	59.466
Total	66.584	91.120	121.263	113.751

En milliers d'euros	31.12.2023		31.12.2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.12 Comptes de régularisation actifs et passifs				
Valeurs à l'encaissement	61	3	164	-
Charges constatées d'avance	11.902	-	11.637	-
Produits à recevoir	90.312	-	97.215	-
Produits constatés d'avance	-	5.605	-	5.059
Charges à payer	-	69.754	-	78.553
Divers	-	22.158	14.755	48.580
Total	102.275	97.520	123.771	132.192

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.13. Immobilisations financières					
Valeur brute					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	34.533	129	-	-	34.662
Participations dans les entreprises liées	214.671		-5.281	2.581	211.971
Total	249.204	129	-5.281	2.581	246.633
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	-20.779	-3.902	46	-	-24.636
Participations dans les entreprises liées	-48.514	-244	1.240	-	-47.517
Total	-69.293	-4.146	1.286	-	-72.153
Valeur nette comptable					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	13.754	-3.773	46	-	10.026
Participations dans les entreprises liées	166.157	-244	-4.041	2.581	164.454
Total	179.911	-4.017	-3.995	2.581	174.480

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14. Dettes envers les établissements de crédit						
Comptes ordinaires	12 455	0	12 455	49.611	-	49.611
Comptes et emprunts	22 814	1 817 026	1 839 840	-	2.402.985	2.402.985
Sous-total	35 269	1 817 026	1 852 295	49.611	2.402.985	2.452.596
Dettes rattachées	13	17 890	17 903	-	10.249	10.249
Total	35 282	1 834 916	1 870 198	49.611	2.413.234	2.462.845

En milliers d'euros	31.12.2023			31.12.2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.15 Opérations avec la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial	-	31.960	31.960	-	78.373	78.373
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
- Dettes rattachées	-	31.960	31.960	-	78.373	78.373
Sous-total			-			
Autres dettes	1.060.805	-	1.060.805	2.082.365	-	2.082.365
- Comptes ordinaires de la clientèle	-	549.586	549.586	-	467.569	467.569
- Comptes créditeurs à terme	-	-	-	-	-	-
- Titres donnés en pension livrée	1	18.997	18.998	582	33.354	33.936
- Autres dettes diverses	71	7.300	7.371	9	1.556	1.565
- Dettes rattachées	1.060.877	575.883	1.636.760	2.082.956	502.479	2.585.435
Sous-total	1.060.877	607.843	1.668.720	2.082.956	580.852	2.663.808
Total	1.060.877	607.843	1.668.720	2.405.555	214.112	2.663.808

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
2.16 Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire et créances négociables	902.653	708.110
Emprunts obligataires		
Sous-total	902.653	708.110
Dettes rattachées	19.472	1.870
Total	922.125	709.980

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.17. Provisions						
Provisions pour charges						
Provisions pour médailles du travail	648	145	-110	-4	-	679
Provisions pour charges sur actions propres (1)	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	1.968	1.576	-1.028	-125	-	2.392
Sous-total	2.616	1.721	-1.137	-129	-	3.071
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges (2)	2.246	212	-790	-132	-	1.535
Autres provisions pour risques	1.920	54	-1.828	-146	-	-
Sous-total	4.166	268	-2.618	-278	-	1.535
Total	6.782	1.989	-3.755	-407	-	4.606

(1) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 3,15% est passée de 20 641 milliers d'euros à 22.855 milliers d'euros, au 31 décembre 2023.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées

au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le premier euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 3 609 milliers d'euros aurait été provisionné en 2023 contre un montant de 1 381 milliers d'euros en 2022, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque,

Les actifs du régime sont valorisés à 19.246 milliers d'euros en 2023 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2023.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 2.807 milliers d'euros en 2023 contre 2.770 milliers d'euros en 2022.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 757 milliers d'euros en 2023, contre 2.578 milliers d'euros en 2022.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
2.18 Dettes subordonnées		
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	65	47
Total	21.065	21.047

1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50,0 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29,0 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque,
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de *swap* 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
2.19. Réserves		
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
2.20. Évolution des capitaux propres						
Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	34.141	126.613	374.352
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	31.575	29.954	61.529
Distribution de l'exercice	-	-	-	-	-95.038	-95.038
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	65.716	61.529	340.843

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15.00 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	100,00%
Autres personnes physiques	59	NS
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023	61.528.778,72
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	65.715.756,19
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	127.244.534,91

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de 9,94 euros par action, soit 55 051 576,72 euros.
Report à nouveau 72 192 958,19 euros.

(*) Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 15 mai 2024.

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
2.21 Opérations avec les entreprises liées		
Actif		
Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	4.098	6.913
Passif		
Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	67.179	69.078

	< 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total
En milliers d'euros					
	< 1 an	< 5 ans			
2.22 Ventilation de certains actifs / passifs					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	2.576.145	245.759	438.712		3.260.616
Opérations avec la clientèle	711.611	31.528	157.046	317.913	1.218.099
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Total	3.287.756	277.287	595.759	317.913	4.478.715
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	781.280	602.840	471.701	14.378	1.870.198
Opérations avec la clientèle	1.252.927	217.281	198.512		1.668.720
Dettes représentées par un titre	19.472	6.900	403.425	492.328	922.125
- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	19.472	6.900	403.425	492.328	922.125
- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Total	2.053.679	827.020	1.073.639	506.706	4.461.044

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

	2023	2022
En milliers d'euros		
3.1. Intérêts et produits assimilés		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	156.582	30.001
Produits sur opérations avec la clientèle	48.500	22.673
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	787	19.091
Autres intérêts et produits assimilés	11.018	2.186
Total	216.887	73.951

	2023	2022
En milliers d'euros		
3.2. Intérêts et charges assimilées		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-79.987	-51.564
Charges sur opérations avec la clientèle	-15.723	-1.998
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-64.005	-16.853
Autres intérêts et charges assimilées	-8.496	-1.958
Total	-168.212	-72.374

	2023	2022
En milliers d'euros		
3.3. Revenus des titres à revenu variable		
Actions et autres titres à revenu variable	12.521	8.109
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	1	5.575
Parts dans les entreprises liées	26.574	28.781
Total	39.096	42.465

En milliers d'euros	2023		2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-10	-	-1
Opérations avec la clientèle	228	-	195	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	19	-	30	-
Opérations de hors-bilan				
- Opérations sur titres	2.848	-	1.664	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	1.798	-1.054	2.420	-1.317
Prestations de services financiers	101.787	-24.494	90.838	-22.565
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	106.680	-25.558	95.147	-23.883

En milliers d'euros	2023			2022		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation						
Titres de transaction	2.518	-87	2.431	2.354	-20	2.334
Opérations de change	452.696	-421.129	31.567	622.691	-592.475	30.216
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	455.214	-421.216	33.998	625.045	-592.495	32.550

En milliers d'euros	2023			2022		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés						
Moins-values de cession	-	-7.138	-7.138	-	-2	-2
Plus-values de cession	25	-	25	9.767	-	9.767
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	6.743	-755	5.988	186	1.932	-1.747
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	6.768	-7.893	-1.125	9.952	-1.934	8.018

En milliers d'euros	2023		2022	
	3.7. Autres produits d'exploitation bancaire			
Refacturation de charges			12.768	13.297
Autres produits accessoires			30.626	27.932
Divers			647	506
Dotations / Reprises liées aux provisions			-	23
Total			44.040	41.757

En milliers d'euros	2023		2022	
	3.8. Autres charges d'exploitation bancaire			
Rétrocessions de produits			-3.602	-3.034
Divers			-370	-399
Dotations / Reprises liées aux provisions			-161	108
Total			-4.133	-3.325

En milliers d'euros	2023	2022
3.9. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-56.532	-51.804
Charges sociales	-28.999	-26.337
Intéressement des salariés	-685	-725
Participation des salariés	-1.554	-3.076
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-5.609	-6.102
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-1.606	-1.944
Reprises de provisions pour frais de personnel	2.021	1.104
Sous-total frais de personnel	-92.964	-88.884
Impôts et taxes	-4.288	-3.276
Locations	-12.599	-12.053
Services extérieurs	-58.915	-50.855
Transports et déplacements	-1.001	-759
Autres charges diverses d'exploitation	-	-350
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-76.803	-67.293
Total	-169.767	-156.177

En milliers d'euros	2023	2022
3.10 Coût du risque		
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-159	-4
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-71	-6
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	4	56
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total	-226	46

En milliers d'euros	2023	2022
3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	7.719	102.027
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-1
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-12.517
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-4.145	-4.833
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	1.286	15.101
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	4.860	99.777

3.12. Résultat exceptionnel

Le Résultat exceptionnel pour 2023 est de 0,0 milliers d'euros.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde négatif de -3.631 milliers d'euros.

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du Produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
- Gestion d'actifs	84.661	79.713
- Activité à marge	34.843	19.902
- Opérations de marchés, Portefeuille titres et revenus divers	122.170	94.693
- Conseil aux entreprises	-	-
Produit net bancaire	241.674	194.308

À 242 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2023 est en hausse de +24,4% par rapport à celui de 2022 (194 millions d'euros). Cette hausse de +47 millions d'euros du Produit Net Bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés augmentent de +27,5 millions d'euros par rapport à 2022. Ceci est principalement imputable à la hausse des taux d'intérêts
- le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +5 millions d'euros (84,7 millions d'euros contre 79,7 millions d'euros en 2022). Cette évolution est due principalement à hausse des commissions (honoraires de gestion, droits de garde, commissions de mouvement) et des droits d'entrée
- le résultat de la marge d'intérêts est en hausse de +14,9 millions d'euros (34,8 millions d'euros contre 19,9 millions d'euros en 2022). Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des taux d'intérêts.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros 31.12.2023 31.12.2022

5.1. Opérations avec les entreprises liées

Engagements donnés		
Engagements de financement	5.000	5.000
Engagements de garantie	166	86

5.2. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – et se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2023 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.720.331	1.624.507	-	-	1.720.331	1.624.507
« Swaps de taux »	373.096	1.782.152	-	-	373.096	1.782.152
Total	2.093.427	3.406.659	-	-	2.093.427	3.406.659
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	638.397	-	-	-	638.397	-
Sous-total	638.397	-	-	-	638.397	-
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	638.397	-	-	-	638.397	-

Au 31 décembre 2022	Micro couverture Portefeuille de transaction				Total	
	En milliers d'euros		Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)			2.893.580	2.927.582	2.893.580	2.927.582
« Swaps de taux »			354.856	1.785.129	354.856	1.785.129
Total			3.248.436	4.712.711	3.248.436	4.712.711
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)			472.615		472.615	-
Sous-total			472.615	-	472.615	-
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »						
Sous-total			-	-	-	-
Total			472.615	-	472.615	-

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2023	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		
	En milliers d'euros		Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats
Marchés organisés et assimilés	1.783.450	3.305.498	36.380	98.621	273.596	2.541	
Marchés de gré à gré	-		192.510		445.887		

Au 31 décembre 2022	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		
	En milliers d'euros		Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats
Marchés organisés et assimilés	2.913.948	4.621.610	69.082	88.210	265.406	2.891	
Marchés de gré à gré	13.310		207.078		252.227		

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2023	31.12.2022
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	21	10 335
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	65	181
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	354	85

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
5.3. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme				
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises » « Swaps de taux »	52.775	72.018	-23.905	-58.717
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	12.728	1.644	-8.571	-29.619

Les données de 2023 ont été représentées.

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le règlement de l'ANC 2014-07.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

- majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	8.389	8.564	4.823	14.554
Clients	1.122	2.185	1.085	1.619

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	5.453	5.837	-1.888	11.826
Clients	38	1.056	-	490

Note 7 - Effectif moyen

	31.12.2023	31.12.2022
Techniciens	71	70
Cadres	319	312
Agents "hors classification"	95	89
Total	485	471

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 – Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild (Suisse) depuis l'exercice 2019.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présents ont été arrêtés le 1^{er} mars 2024, et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 15 mai 2024.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Comptes, Prêts et créances rattachées	37.452	35.560
Actif	37.452	35.560
En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Comptes à vue	177	360
Passif	177	360
En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
+ Intérêts et produits assimilés	1.898	709
Produit net bancaire	1.898	709
Résultat brut d'exploitation	1.898	709

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Relation avec la partie liée	31.12.2023	
		Produits	Charges
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Filiale	28.639	-12.287
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Filiale	11.489	-65
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Filiale	2.688	
Financière Boréale	Filiale	342	-1
SAS EdR Immo Magnum	Filiale	19	
Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)	Filiale	95	

En milliers d'euros	Relation avec la partie liée	31.12.2022	
		Produits	Charges
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Filiale	28.628	-9.280
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Filiale	11.336	
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Filiale	2.338	
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Filiale	2.270	-4
Financière Boréale	Filiale	213	-1
SAS EdR Immo Magnum	Filiale	6	
Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)	Filiale	115	

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2019	2020	2021	2022	2023
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres ^{(1)*}	284.811.000	278.917.000	245.769.000	247.738.808	279.314.000
Capitaux permanents ^{(1)*}	305.811.000	299.917.000	266.769.000	268.738.808	300.314.000
Total de bilan *	3.854.863.000	3.824.002.000	4.600.841.000	6.484.756.889	5.016.197.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	581.216.316	577.244.218	518.630.486	814.900.168	837.216.064
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	23.535.467	4.210.399	74.121.769	130.194.917	97.686.145
Impôt sur les bénéfices	-36.204	-8.205.688	-4.841.986	-423.549	-3.630.877
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-5.894.022	-3.130.549	51.981.796	126.613.464	61.528.779
Montant des bénéfices distribués		5.759.924	50.011.644	95.038.738	55 051 577
Résultat des opérations rapporté à une seule					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,26	2,24	14,26	23,58	16,98
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-1,06	-0,57	9,39	22,86	11,11
Dividende versé à chaque action **		1,04	9,03	17,16	9,94
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	474	470	473	471	496
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	41.161.182	39.506.869	40.427.718	42.986.319	45.911.384
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Célestis, Cégé, Cégé, Cégé, Cégé)	21.630.228	23.324.519	24.857.504	26.337.442	28.999.265
Participation des salariés	1.577.989	2.373.047	4.330.979	3.076.133	1.554.334

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** 2024

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 50,1 M€ au 31 décembre 2023 contre 50,1 M€ à la clôture de l'exercice précédent et sont décrits à la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les participations mises en équivalence s'élèvent à 8,5 M€ au 31 décembre 2023 contre 16,4 M€ au 31 décembre 2022 et sont détaillées dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces participations ont généré une contribution au résultat de -0,6 M€.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.</p> <p>Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions et les participations dans les entreprises mises en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none">- leur montant significatif au regard du bilan consolidé;- l'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et;- L'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.	<p>Nous avons examiné la méthodologie retenue par le groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que pour l'évaluation des participations dans les entreprises mises en équivalence.</p> <p>Les travaux effectués ont essentiellement consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;- Le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes.- L'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives.- L'examen de la documentation étayant les sorties du périmètre ainsi que les conséquences comptables de ces sorties.- Enfin nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnaient une information complète et appropriée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) par votre assemblée générale du 25 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2023, nos deux cabinets étaient dans la 25^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d’Audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d’Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier
Grant Thornton AuditSolange Aïache

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées

Risque identifié

Les titres de participation représentent un poste important du bilan (174,5 M€ au 31 décembre 2023 comparé à 179,9 M€ au 31 décembre 2022) et sont détaillés au niveau des points 2.6 et 2.7 de la Note 2- Informations sur les postes du bilan. Leur évaluation est une zone d'estimation significative.

Comme indiqué dans la Note 1 - Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels).

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage.

Pour les évaluations reposant sur des données historiques :

- Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées

Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels :

- Nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées,
- Nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.

Nous avons également examiné l'opération de cession de participations intervenue au cours de l'année dans le cadre de la restructuration en cours dans le groupe ainsi que son traitement comptable.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2023, nos deux cabinets étaient dans la 25^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.825-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier

Grant Thornton AuditSolange Aïache

**Rapport spécial sur les conventions et engagements
réglementés**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention de cession avec Edmond de Rothschild Private Equity S.A. :

- Conseil de Surveillance ayant autorisé cette convention : 7 juin 2022
- Date d'effet : 18 décembre 2023
- Objet : cette convention a pour objet de céder la participation de Edmond de Rothschild (France) détenue à hauteur de 100% au capital de la société Edmond de Rothschild Private Equity (France) au profit de la société luxembourgeoise Edmond de Rothschild Private Equity S.A.
- Motif : la cession de Edmond de Rothschild Private Equity (France) participe à la nouvelle organisation simplifiée de l'activité de Private Equity à l'échelle du groupe Edmond de Rothschild, qui vise à la création d'un pôle autonome de Private Equity.
- Montant concerné au titre de l'exercice 2023 : 13.000.000 euros

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,99 % du capital de Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2023, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 1 295 012 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Cynthia Tolbiano est membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Philippe Cieutat est membre du conseil de surveillance de d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier

Grant Thornton Audit Solange Aïache

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 360.524 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 90.131 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	61 528 778,72
Report à nouveau précédent	65 715 756,19
Affectation à la réserve	-
Bénéfice distribuable	127 244 534,91

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de	9,94 euros par action
Soit :	55 051 576,72 euros.
Report à nouveau :	72 192 958,19 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2022	2021	2020
Dividende par action	17,16	9,03	1,04
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du CGI	40%	40%	40%

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean Laurent-Bellue, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean Laurent-Bellue pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Véronique Morali, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels que édictés par le code de gouvernance Middlenext, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Véronique Morali pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Cieutat, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions exercées au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Philippe Cieutat pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Sabine Rabald, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses anciennes fonctions de salarié exercées au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Sabine Rabald pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de désigner PricewaterhouseCoopers Audit, immatriculé au Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 672 006 483, dont le siège social est situé au 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité d'auditeur des informations en matière de durabilité, pour la durée de son mandat de Commissaire aux Comptes restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 10 998 611 euros versées durant l'exercice 2023 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier pour Edmond de Rothschild (France) et de 2 671 404 euros pour Edmond de Rothschild (France) succursale Italie.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

Fonctions :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »,
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales,
- responsables de « Business Unit » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.),
- responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque,
- responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits,

Autres critères :

- managers de Preneurs de Risque,
- rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées,
- rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée.